

COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS ET
LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
Mme RÉGINE LAURENT, Présidente
M. ANDRÉ LEBON, Vice-président
M. MICHEL RIVARD, Vice-président
Mme HÉLÈNE DAVID, Commissaire
M. ANDRÉS FONTECILLA, Commissaire
M. GILLES FORTIN, Commissaire
M. JEAN-SIMON GOSSELIN, Commissaire
Mme LESLEY HILL, Commissaire
Mme LISE LAVALLÉE, Commissaire
M. JEAN-MARC POTVIN, Commissaire
Mme LORRAINE RICHARD, Commissaire
Mme DANIELLE TREMBLAY, Commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

Montréal, le 10 janvier 2020

Volume 21

DIANE BEAUCHAMP & ODETTE GAGNON
Sténographes officielles

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	3
INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉ CHANTAL LAVERGNE	4
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ÉCOLE DE PSYCHOÉDUCATION SARAH DUFOUR	4
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL MARIE-ANDRÉE POIRIER	91
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL GENEVIÈVE PAGÉ	91
MICHELLE DIONNE JACQUES PERREAULT	178
ODILE LAPIERRE, Pédopsychiatre	231

1 EN L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce dixième (10e)
2 jour du mois de janvier :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci. Bonjour ou bon début de journée. Alors nous
8 débutons nos audiences ce matin en recevant madame
9 Chantal Lavergne, qui est chercheure à l'Institut
10 universitaire Jeunes en difficulté du CIUSSS
11 Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et professeure
12 associée à l'École de travail social de
13 l'Université de Montréal. Et madame Sarah Dufour,
14 qui est aussi chercheure à l'Institut universitaire
15 Jeunes en difficulté et professeure titulaire à
16 l'École de psychoéducation de l'Université de
17 Montréal. Bienvenue, Mesdames.

18 Mme CHANTAL LAVERGNE :

19 Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors durant votre témoignage on va traiter, entre
22 autres, de la surreprésentation des membres de
23 certaines communautés culturelles dans les Services
24 de protection de la jeunesse et des pratiques de
25 signalement en première ligne et en milieu

1 scolaire. Alors on a quatre-vingt-dix minutes
2 (90 min) ensemble, on vous a suggéré une vingtaine
3 de minutes de présentation, ensuite échanges avec
4 les commissaires. Avant de vous laisser la parole,
5 je vais demander au greffier de vous assermenter
6 s'il vous plaît.

7

8 INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉ

9 **CHANTAL LAVERGNE,**

10 (Sous serment)

11

12 UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

13 ÉCOLE DE PSYCHOÉDUCATION

14 **SARAH DUFOUR,**

15 (Sous serment)

16

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors la parole est à vous, Mesdames.

19 Mme CHANTAL LAVERGNE :

20 Alors je tenais à vous remercier grandement de
21 nous... pour l'invitation à cette démarche si
22 importante et en particulier pour nous permettre de
23 venir témoigner sur un sujet qui nous tient à coeur
24 et sur lequel on travaille quand même depuis
25 plusieurs années. Bien nos constats, nos

1 recommandations concernent... portent sur les
2 familles, sur la diversité ethnoculturelle en lien
3 avec la Protection de la jeunesse. Et la
4 présentation donc que je vais faire ce matin est en
5 lien avec la disproportion, mais aussi avec des
6 facteurs qui y sont associés. Et je vais conclure
7 aussi avec des recommandations qu'on souhaiterait
8 vous faire et sur lesquelles on souhaiterait
9 échanger aussi ce matin.

10 Je vous rappelle que les opinions qu'on va
11 émettre ce matin sont nos opinions et ne
12 représentent pas forcément celles des
13 établissements auxquelles on est affiliées... nous
14 sommes affiliées.

15 Donc... alors on parle de disproportion
16 lorsque... on parle de disproportion quand il y a
17 un déséquilibre en fait entre la proportion occupée
18 par un groupe d'enfants dans le Système de
19 protection de la jeunesse à différentes étapes et
20 la représentation, sa représentation dans la
21 population en général. Cette disproportion-là
22 inclut la surreprésentation et la sous aussi
23 représentation. Donc, les deux premières diapos
24 nous parlent de surreprésentation des enfants noirs
25 en Protection de la jeunesse au Québec et aussi à

1 Montréal. Ces analyses-là ont été réalisées à
2 partir des données de l'EIQ, de l'Étude d'instance
3 québécoise, qui vous a sûrement été présentée
4 durant les travaux.

5 La deuxième... la troisième diapo nous
6 parle plus de trajectoires de signalement. Et ces
7 analyses-là ont été réalisées à l'intérieur du
8 système de protection, ont été réalisées à partir
9 des données clientèle d'une DPJ en secteur
10 francophone.

11 Donc, cette première diapo parle... montre
12 qu'il y a une certaine surreprésentation des
13 enfants noirs, alors que les enfants noirs
14 représentent sept pour cent (7 %) de la population
15 et constituent dix pour cent (10 %) des enfants
16 dont le signalement est retenu pour évaluation,
17 pour un taux de un enfant virgule cinq (1,5) fois
18 susceptible de faire l'objet d'une évaluation. Les
19 taux de disproportion sont vraiment établis en
20 calculant donc la représentation des enfants en
21 Protection en la divisant avec leur représentation
22 dans la population.

23 Cette... ces taux sont présents à d'autres
24 décisions, par exemple la décision sur la
25 corroboration des faits du signalement, la décision

1 sur la compromission et la décision aussi sur le
2 placement. Ici, le placement inclut non seulement
3 ceux qui sont effectués durant l'évaluation, mais
4 aussi ceux qui sont recommandés à l'orientation.

5 À noter que les enfants qui appartiennent
6 aux autres groupes de minorités visibles qui sont
7 représentés par les enfants issus des populations
8 arabes, latino-américaines ou encore asiatiques
9 sont sous-représentées par rapport à leur poids
10 dans la population.

11 La deuxième diapo nous parle cette fois-ci
12 de la surreprésentation des enfants noirs, mais à
13 Montréal, qui inclut donc les deux DPJ secteurs
14 francophone et anglophone. Donc, ici on constate
15 que les proportions sont... ou les taux sont plus
16 importants que ce qu'on voit pour l'ensemble du
17 Québec. Donc... alors que les enfants... les
18 enfants noirs représentent quatorze virgule cinq
19 (14,5) ou quinze pour cent (15 %) de la population,
20 ils constituent trente pour cent (30 %) des enfants
21 dont le signalement a été retenu pour évaluation.
22 Cette disproportion est aussi présente aux autres
23 décisions. Par contre, pour la décision sur la
24 compromission, on observe quand même une légère
25 baisse, ce qui veut dire que pour plusieurs enfants

1 on a considéré que la sécurité et le développement
2 n'étaient pas compromis et que des services en
3 milieu comme... dans la communauté étaient
4 préférables pour ces... pour les enfants.

5 Alors la troisième diapo porte vraiment,
6 comme je l'ai dit, sur la trajectoire
7 différentielle. Ici, c'est à l'intérieur donc des
8 Services de protection. Ici, c'est une DPJ, comme
9 je l'ai dit, les données de clientèle d'une DPJ.
10 Donc, à l'intérieur de la Protection comment
11 cheminent les enfants? Quel est le parcours des
12 enfants aux différentes étapes?

13 Donc, le premier... la première boîte nous
14 montre que les enfants des minorités
15 ethnoculturelles, à la fois les enfants noirs, mais
16 aussi les enfants des autres minorités sont plus du
17 double à voir leur signalement retenu. Donc...
18 alors c'est... c'est un premier... une première
19 (sic) élément de trajectoire. Par contre, quand on
20 suit leur parcours on constate que progressivement
21 les enfants sont proportionnellement plus nombreux
22 que les enfants qui sont non issus des minorités
23 ethnoculturelles à voir leur dossier fermé, soit
24 parce que leur... les faits ne sont pas fondés ou
25 encore la sécurité et le développement n'est pas

1 compromis ou encore parce qu'une intervention
2 terminale, qui consiste en quelques rencontres, a
3 suffi à mettre un terme à la compromission. Donc,
4 en gros, ce sont sept enfants des minorités
5 ethnoculturelles sur dix (10) qui quittent après
6 l'évaluation ou à l'intervention terminale,
7 comparativement à cinq enfants sur dix (10) pour...
8 issus des... qui sont non issus des minorités
9 ethnoculturelles. Ici, vous avez au fond les
10 pourcentages d'intervention terminale, les taux
11 d'intervention de sortie à l'intervention
12 terminale, où on a vraiment des... on voit que
13 c'est plus du double des enfants des minorités qui
14 quittent à cette étape-là.

15 Finalement, la troisième boîte... la
16 troisième boîte nous montre que, malgré tout, on
17 revient ici à notre notion de disproportion, donc
18 par rapport à la représentation de la population on
19 constate qu'il y a encore une certaine
20 surreprésentation des enfants noirs parce qu'ils
21 constituent vingt-deux pour cent (22 %) des enfants
22 à l'application des mesures, mais alors qu'ils
23 représentent quinze pour cent (15 %) dans la
24 population. Donc, une surreprésentation, mais qui a
25 quand même diminué au fil de la trajectoire.

1 Alors les faits saillants sur les données
2 de la disproportion. Donc, au Québec,
3 comparativement aux autres enfants, les enfants
4 noirs sont proportionnellement et essentiellement
5 signalés par des professionnels. L'école est aussi
6 leur principale source de signalement. L'abus
7 physique est le motif de protection le plus
8 fréquent, alors que c'est plutôt la négligence pour
9 les enfants qui sont non issus des minorités. Il y
10 a surreprésentation à toutes les étapes, mais on
11 constate que les taux sont un peu plus importants à
12 Montréal. Leur situation aussi fait davantage
13 l'objet d'une judiciarisation après la décision sur
14 la compromission.

15 À Montréal donc, comparativement aux autres
16 enfants, les enfants noirs voient leur signalement
17 proportionnellement plus retenu pour évaluation,
18 mais comme on l'a vu, ils sont plus nombreux à
19 quitter après l'évaluation. Par contre, lorsque la
20 sécurité et le développement est jugé non compromis
21 et qu'une intervention terminale n'a pas pu être
22 effectuée, ils sont plus nombreux à être orientés
23 vers une judiciarisation.

24 Donc, on voit maintenant les causes
25 possibles de surreprésentation. On dit

1 « possibles » parce que c'est un phénomène qui est
2 quand même complexe, dont justement les causes
3 restent encore incertaines. Les travaux de
4 recherche pointent quand même vers non pas un
5 facteur, mais plutôt un ensemble, une combinaison
6 de facteurs, dont en particulier certains ont pu
7 être explorés davantage, notamment par... à travers
8 nos travaux. C'est le cas, par exemple, de la
9 question de la pauvreté. Une surreprésentation plus
10 importante, par exemple, de pauvreté et autres
11 facteurs de défavorisation. Les défis dans les
12 pratiques, les pratiques des signalants
13 professionnels ou encore dans... au niveau des
14 interventions en Protection de la jeunesse ou
15 encore la question du manque d'accès à des services
16 adaptés en Protection, mais aussi en prévention.

17 Alors pour ce qui est du premier facteur,
18 le lien entre la surreprésentation et la présence
19 de plus grands besoins, qui serait attribuable à la
20 pauvreté et à d'autres facteurs de défavorisation,
21 n'apparaît pas comme étant l'explication la plus...
22 la plus importante dans les signalements qui sont
23 faits à la Protection de la jeunesse dans la
24 recherche en général, mais aussi dans nos analyses.
25 On a réalisé une étude récente sur la prédiction

1 des taux de signalement à partir des
2 caractéristiques des territoires sur l'Île-de-
3 Montréal, qui montre que si les facteurs de
4 défavorisation expliquent la probabilité que les
5 enfants qui sont non issus des minorités fassent
6 l'objet d'un signalement, ces facteurs-là sont
7 moins concluants, sont moins efficaces pour prédire
8 les signalements dans le cas des enfants issus des
9 minorités ethnoculturelles, des enfants noirs et
10 autres minorités.

11 En fait, dans l'étude ce qui ressortait
12 c'est le ratio de population. Donc, par exemple, un
13 enfant noir qui vit dans un territoire où il y a
14 une forte concentration de sa population a deux
15 fois plus de probabilité de faire l'objet d'un
16 signalement. Mais s'il se retrouve dans un
17 territoire où il y a une faible concentration de sa
18 population, il y avait dix (10) fois plus de
19 probabilité. Ce qui veut dire que d'autres facteurs
20 peuvent être... d'autres facteurs qu'on a pu
21 mesurer sont probablement à l'oeuvre.

22 Parmi ces facteurs-là, bien il y a
23 certainement les... les pratiques. Un résultat
24 comme celui-là questionne les pratiques de
25 signalement dans ces territoires.

1 On a, entre autres, réalisé une recherche
2 auprès des signalants... des signalants
3 professionnels susceptibles donc d'être...
4 susceptibles de faire un signalement et... alors
5 cette recherche-là nous a permis de démontrer que,
6 premièrement, la décision de signaler est une
7 décision complexe, qui peut être influencée par une
8 série de facteurs, dont en particulier les
9 incompréhensions interculturelles, les billets
10 culturels aussi, qui peuvent justement contribuer
11 à... à une perception de risque plus important pour
12 ces enfants-là.

13 D'autres facteurs comme, par exemple, des
14 différences de normes culturelles sur l'éducation
15 des enfants peuvent aussi amener les signalants à
16 signaler peut-être plus rapidement des pratiques
17 qui sont plus mal perçues dans la population
18 générale. À cela s'ajoute aussi peut-être une
19 difficulté de distinguer entre la punition
20 corporelle et un abus physique. D'ailleurs, un
21 sondage auprès de plus de mille (1000)
22 professionnels de différents secteurs, donc les
23 secteurs... le secteur de l'éducation, montrait que
24 les... faisait ressortir que les intervenants
25 n'étaient pas toujours bien à l'aise pour faire

1 cette distinction-là. Ils avaient un manque de
2 connaissances à ce niveau-là. Les... le sondage
3 faisait ressortir aussi un besoin de formation chez
4 ces intervenants-là pour accompagner les familles
5 issues des minorités ethnoculturelles.

6 Les... pour les intervenants en Protection
7 de la jeunesse, la prise en compte de la culture
8 est aussi nécessaire et parfois c'est un défi aussi
9 pour ces intervenants. Par exemple, une étude
10 qualitative auprès de parents de jeunes qui font
11 l'objet d'un suivi en Protection faisait ressortir
12 que la réponse, une certaine variabilité dans la
13 réponse aux parents et aux jeunes, par exemple des
14 témoignages faisaient ressortir que les relations
15 ne favorisaient pas toujours l'engagement des
16 familles, les relations avec les intervenants. Ou
17 encore les familles, parfois, trouvaient que les...
18 les pratiques manquaient de sensibilité culturelle.
19 Les parents percevaient une remise en cause de leur
20 culture, une remise en cause de leurs capacités, de
21 leur rôle, de leur autorité, et caetera.

22 Mais l'étude faisait aussi ressortir que
23 des attitudes positives, par exemple, empathiques,
24 ouvertes à l'autre, ouvertes aussi à la négociation
25 et des interventions qui sont adaptées aux besoins

1 et aux attentes étaient favorables, au contraire, à
2 une relation d'aide et à l'appréciation des
3 services chez ces parents.

4 D'autres études, puis cette fois-ci auprès
5 des intervenants, faisaient ressortir d'autres
6 facteurs, comme des facteurs organisationnels, qui
7 pouvaient aussi avoir un impact sur la capacité des
8 intervenants à offrir une intervention adaptée. Il
9 était question en particulier du temps limité dont
10 les intervenants disposent en raison de la pression
11 des délais. Il était question aussi du manque
12 d'outils, des ressources adaptées, des contraintes
13 multiples dont vous avez sûrement entendu parler :
14 la charge de cas, le roulement de personnel, les
15 changements administratifs fréquents, et caetera.

16 Là aussi, les intervenants nommaient ne pas
17 toujours se sentir préparés pour intervenir dans un
18 contexte interculturel, ce qui soulève aussi un
19 enjeu de formation ici aussi.

20 La réflexion sur la disproportion
21 s'entremêle aussi avec la réflexion sur les défis
22 de l'immigration et l'établissement dans le pays
23 d'accueil. Bon, l'immigration peut amener des
24 difficultés qui peuvent, pour les familles... qui
25 peuvent créer un stress important puis nuire aux

1 relations parent-enfant. À cela s'ajoute peut-être
2 la méconnaissance aussi et aussi les obstacles à
3 l'accès à des services adaptés pour les familles,
4 qui peuvent affecter les parents lorsqu'ils ont
5 besoin d'aide. Parfois aussi le manque de
6 connaissances fiables sur... sur la Protection de
7 la jeunesse. Peut aussi créer... contribuer à créer
8 un sentiment de peur, de crainte, qui nuit aussi à
9 la recherche d'aide, qui nuit aussi au rapport aux
10 services.

11 En lien avec ça, il y a... on a créé,
12 codéveloppé avec le milieu communautaire spécialisé
13 dans l'accompagnement des nouveaux arrivants une
14 piste de solution possible, dont on pourra parler,
15 qui répond justement... qui vise à répondre aux
16 besoins de connaissance des parents. Mais bon,
17 cette piste-là est encore instable, dû au manque de
18 financement. On pourra en reparler.

19 Finalement, mon dernier enjeu dont je
20 souhaitais aborder c'est le défi de la coordination
21 entre les services offerts aux enfants et les
22 services offerts aux parents. En fait, à la fois
23 dans la recherche et sur le terrain, on constate
24 une fragmentation des services offerts, surtout
25 quand les enfants vivent des difficultés, mais

1 aussi les parents, donc quand au fond deux secteurs
2 d'intervention sont... sont potentiellement
3 impliqués pour la réponse aux parents. Ça se
4 traduit, par exemple, par un manque d'accès ou de
5 continuité de services. La difficulté dans la
6 collaboration entre les ressources et aussi des
7 approches ou des interventions qui sont non
8 adaptées parce que les expertises, au fond, qui
9 devraient être autour des familles ne sont pas
10 toujours présentes ou ne travaillent pas toujours
11 ensemble pour une aide... offrir une aide cohérente
12 et adaptée.

13 Finalement, je terminerais sur un résumé
14 des recommandations qu'on souhaitait vous
15 soumettre. Donc, une première recommandation sur
16 l'amélioration de la qualité des données clientèle.
17 Je n'en ai pas beaucoup parlé dans ma présentation.
18 Il y a eu beaucoup de choses qui ont été faites,
19 mais il y a encore des lacunes, ce qui fait en
20 sorte que les données ne sont pas facilement
21 accessibles et les données ne sont pas encore
22 beaucoup utilisées pour documenter cette
23 disproportion, suivre le phénomène dans le temps
24 puis aussi voir : est-ce que les... les moyens
25 qu'on met en place ont des... ont des effets? Donc

1 ça, c'est une première.

2 Une deuxième, c'est vraiment le soutien aux
3 signalants professionnels, en particulier du milieu
4 scolaire. Donc, ça peut vouloir dire : soutenir le
5 développement de la compétence interculturelle,
6 mais aussi mieux équiper les... les intervenants
7 dans leur obligation de signaler, en particulier
8 pour... en lien avec le contexte interculturel.

9 Intervenir aussi en amont... améliorer
10 aussi la prise en compte de la culture dans
11 l'intervention en Protection de la jeunesse, donc
12 soutenir le développement de la compétence
13 culturelle évidemment, promouvoir certaines
14 approches inclusives, voire anti-oppressives. Pas
15 pour dire que la Protection est oppressive, mais
16 plutôt pour amener aussi dans les considérations à
17 l'égard des familles, les enjeux, les défis
18 systémiques que ces familles-là vivent et
19 l'importance d'en tenir compte dans l'intervention.

20 Intervenir aussi en amont du signalement de
21 façon à accompagner les nouveaux... les familles
22 nouvellement arrivées dans l'adaptation de leur
23 rôle. Donc, soutenir le développement puis la
24 pérennisation des initiatives en prévention, qui
25 sont adaptées. Et finalement travailler de manière

1 plus concertée entre les services destinés aux
2 enfants et ceux aux parents en difficulté, à
3 travers la mise en place de moyens efficaces dont
4 on pourra peut-être parler. Qu'est-ce que ça peut
5 vouloir dire, des « moyens efficaces »? Alors
6 voilà.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. Merci pour cette belle présentation. Alors
9 on va débiter la période d'échanges avec Lesley
10 Hill.

11 Mme LESLY HILL, commissaire :

12 Q. **[1]** Alors merci beaucoup d'être là et de nous
13 sensibiliser à cette question extrêmement
14 importante. Nous savons que même si les
15 signalements sont fermés après évaluation, nous
16 savons le choc, même le trauma pour les familles
17 qui... pour qui plusieurs c'est la porte d'entrée
18 ou la... le premier contact avec les services
19 publics. Donc, j'ai trois petites questions, si on
20 a le temps. La première, vous me connaissez un peu,
21 ça touche les données. Donc, pour être capable de
22 faire de la recherche fiable et apporter du soutien
23 à ces familles, il faut être capable de savoir le
24 portrait de la clientèle que nous desservons. Dans
25 votre mémoire vous avez indiqué qu'il y avait un

1 comité de travail dans le temps de l'ACJQ,
2 l'Association des centres jeunesse du Québec. Et on
3 était... on s'apprêtait, au Québec, à apporter des
4 changements au système qui collige les données. Et
5 votre recommandation à l'époque était que les
6 catégories dans le système repose sur les
7 catégories des groupes d'appartenance utilisés par
8 Statistique Canada dans son enquête nationale sur
9 les ménages. Est-ce que votre recommandation est
10 encore aussi spécifique que... que ceci?

11 Mme CHANTAL LAVERGNE :

12 R. Bien sûr. On pense encore qu'on aurait avantage à
13 avoir... à avoir des catégories plus... comment
14 dirais-je... plus succinctes. À l'heure actuelle,
15 les intervenants sont... doivent documenter
16 l'appartenance en fonction de tous les groupes
17 ethnoculturels possibles. Même si dans le système,
18 selon les établissements, on va cibler les plus
19 fréquentes, il reste que les intervenants doivent
20 vraiment chercher de manière très, très, très
21 pointue, à quel... quelle appartenance cette
22 personne-là correspond, et caetera? Donc, ça
23 entraîne une lourdeur, puis c'est... ça peut aussi
24 occasionner des problèmes avec les données. Donc,
25 il pourrait y avoir des catégories plus limitées et

1 qui sont en lien avec celles qu'on utilise, par
2 exemple, Statistique Canada. Parce que si on veut
3 faire une analyse de la disproportion, on a
4 absolument besoin d'un référent populationnel.
5 Sinon, pas de... il n'est pas possible de faire ce
6 type... ce type d'analyse-là. Et si on veut avoir
7 aussi pour les établissements. Un portrait au
8 niveau des... un portrait de la clientèle, mais
9 aussi un portrait des pratiques. S'assurer que les
10 pratiques sont équitables pour tout le monde. Ça
11 prend ce genre de... d'indicateur.

12 Mais il y a... ça, c'était un exemple,
13 parce qu'on n'est pas rentrés dans... mais il y a
14 aussi d'autres - je ne sais pas si j'ai le temps -
15 mais d'autres ajustements qui pourraient aussi être
16 faits pour développer, améliorer l'utilisation de
17 ces données-là.

18 Par exemple, c'est sûr que pour les
19 intervenants des fois il y a des malaises à saisir
20 l'information sur l'appartenance. Parfois, on
21 comprend absolument le sens, mais c'est pas
22 toujours le cas, donc il pourrait y avoir très
23 certainement un accompagnement des intervenants
24 pour mieux comprendre le sens de ces informations-
25 là. Pourquoi on va chercher... pourquoi on va

1 chercher le groupe d'appartenance? Certains
2 intervenants ont l'impression qu'on va stigmatiser
3 les... les clients et donc préfèrent ne pas le
4 faire.

5 Donc ça, il aurait un accompagnement pour
6 bien, bien expliquer pourquoi on fait ça. Il
7 pourrait y avoir aussi un accompagnement sur
8 comment on le fait? Parce qu'il y a aussi ça,
9 t'sais. Les gens disent : oui, c'est intéressant,
10 mais moi je suis mal à l'aise ou j'ai pas le temps
11 ou... Bon, alors il pourrait y avoir des conseils
12 pratiques à ce niveau-là. Il pourrait y avoir aussi
13 des améliorations sur les pratiques de collecte de
14 données. Par exemple, à l'heure actuelle, on n'a
15 pas... très peu d'information sur l'appartenance.
16 Quand il y a une décision de non rétention du
17 signalement. Parfois, c'est absolument pas possible
18 de documenter parce qu'on n'a pas d'informations
19 même sur le nom et... sur le nom des familles, on
20 ne sait pas de qui on parle exactement, mais il y a
21 des situations où les intervenants font ce qu'on
22 appelle des vérifications complémentaires, où là il
23 y a des contacts avec la famille. Donc, il pourrait
24 y avoir, pour ces... au moins pour ces situations-
25 là, documentation, une consigne à l'effet de

1 documenter l'appartenance. Parce que c'est bien
2 important de comprendre qu'est-ce qui est amené...
3 qu'est-ce qui est signalé à la Protection de la
4 jeunesse. Là, à l'heure actuelle, on a vraiment le
5 début de notre histoire qui commence à... au moment
6 où le signalement est retenu, mais avant il y a
7 aussi... il y a aussi un appel, des demandes qui
8 sont faites. Et ça, ce serait bien de comprendre ça
9 concerne qui, qui les a faits, et caetera. Voilà.

10 Q. **[2]** Parfait. Peut-être une autre petite question.
11 Vous avez mentionné dans votre mémoire la
12 difficulté d'intégration de services, notamment
13 pour les parents...

14 R. Oui.

15 Q. **[3]** ... qui ont des problèmes souvent de violence
16 conjugale, de consommation, de santé mentale...

17 R. Oui.

18 Q. **[4]** ... qui sont sur des listes à ne plus en
19 finir...

20 R. Oui.

21 Q. **[5]** ... et vous continuez en disant : ces problèmes
22 cooccurrents créent un contexte néfaste, en
23 particulier pour les enfants qui sont susceptibles
24 de vivre de la maltraitance ou même d'être enlevés
25 de leur famille ultimement.

1 R. Oui.

2 Q. **[6]** Est-ce que vous iriez jusqu'à dire que les
3 parents de jeunes enfants devraient être priorisés
4 dans ces services au niveau adulte?

5 R. Bien sûr. Je pense que d'abord tous les services
6 aux adultes, ils le sont beaucoup, là, devraient
7 être... voir l'adulte dans ses multiples identités,
8 dont son identité de parent. Donc, c'est important
9 aussi de s'intéresser... de se préoccuper de
10 l'impact de la problématique sur la parentalité,
11 sur les enfants. Et c'est d'autant plus important
12 de travailler en collaboration avec, par exemple,
13 les services spécialisés aux enfants. Donc oui, je
14 dirais qu'ils doivent être priorisés pour s'assurer
15 que les situations de cumul, comme vous dites, ne
16 s'aggravent pas. Parce que souvent il peut y avoir
17 une problématique, mais... une problématique en
18 particulier, mais on sait qu'une problématique en
19 attire une autre. Donc, si on n'intervient pas
20 assez rapidement, bien c'est le cumul qui risque de
21 s'empirer.

22 Q. **[7]** O.K. Puis peut-être une dernière petite
23 question pour moi. Sur votre recommandation 6 dans
24 votre mémoire, qui parle « d'adopter des mesures
25 visant à promouvoir une approche inclusive et anti-

1 oppressive dans les établissements de Protection de
2 la jeunesse », donc vous avez quand même mentionné
3 tous les efforts d'adaptation parce qu'il y a
4 beaucoup de choses qui existent à l'heure actuelle
5 à l'intérieur des établissements, notamment à
6 Montréal, mais ailleurs.

7 R. Oui.

8 Q. **[8]** À la fois nous assistons à... en fait, nous
9 voyons dans les données qu'il y a une certaine
10 surreprésentation qui perdure.

11 R. Oui.

12 Q. **[9]** Malgré les efforts. En Ontario, on a un
13 « framework », « antiraciste, anti-oppression
14 « framework ». C'est... c'est assez fort et c'est
15 assez ambitieux et avant-garde.

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[10]** Est-ce que vous iriez jusqu'à dire qu'il
18 faudrait peut-être s'inspirer de ces pratiques
19 ontariennes ou...? Avez-vous une idée de comment ça
20 a pu changer la pratique chez nos voisins?

21 R. On n'a pas encore... j'ai pas vu de résultats sur
22 l'évaluation, sur l'implantation de ces approches-
23 là, mais ça a le mérite, par contre, d'avoir un
24 message global articulé, clair, qui peut être
25 d'autant plus partagé entre... entre les... au sein

1 des établissements entre les intervenants, les
2 gestionnaires, et caetera. Donc, je pense que ça
3 peut être intéressant. Les mots, c'est à voir. Est-
4 ce qu'on est à l'aise avec les mots en... les mots
5 qui sont utilisés en Ontario? Ça, c'est une autre
6 question. Mais les approches anti... qu'on qualifie
7 par... anti-oppressives, ce sont des approches
8 quand même qui sont enseignées dans les écoles de
9 travail social, entre autres, là, parce que je
10 connais un peu le programme, ce sont des approches
11 sensibles aux gens, ce sont des approches qui
12 visent l'« empowerment », ce sont des approches
13 centrées sur les forces, la résilience. Ce sont des
14 approches aussi structurelles, c'est-à-dire qui
15 vont aussi inclure dans l'analyse les contextes de
16 vie des familles.

17 C'est vrai que les intervenants en
18 Protection n'ont pas à résoudre tous les problèmes
19 sociaux, c'est bien clair. Mais il y a des... Ces
20 éléments-là, par exemple, de comprendre que, pour
21 une famille noire, peut-être qu'il y a des
22 appréhensions, il y a un sentiment... par rapport à
23 l'intervention en Protection de la jeunesse, peut-
24 être qu'il y a le sentiment, un plus grand
25 sentiment d'injustice. Il y a sentiment parfois de

1 faire plus l'objet de surveillance que les autres,
2 d'être plus susceptible d'être pointé du doigt.

3 Donc, quand ça arrive, ça vient comme... ça
4 vient donc... De comprendre ça pour les
5 intervenants, ça peut être important pour
6 interpréter leurs réactions. Et donc, avant de
7 conclure qu'il y a un manque de collaboration,
8 bien, de peut-être de mettre ça en perspective,
9 d'essayer avec les familles d'aller au-delà de ça,
10 de dire, je comprends... Je ne vous dis qu'ils ne
11 le font pas. Mais d'avoir un message plus global
12 d'établissement là-dessus, je pense que ça peut
13 être rassurant aussi.

14 Puis évidemment un cadre en soi tout seul
15 ne peut pas résoudre le problème. Il faut que ça
16 vienne avec des moyens de mise en oeuvre de ça. Ces
17 approches, l'approche interculturelle, l'approche
18 anti-oppressive, c'est des approches qui
19 nécessitent un -comment dirais-je- un développement
20 professionnel à plus long terme. Donc ça continue.
21 C'est un processus développemental. Voilà!

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci. On va poursuivre avec Andrés Fontecilla.

24 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

25 Q. [11] Bonjour mesdames. Merci de votre contribution.

1 Écoutez, tout d'abord une question très factuelle.
2 La sous-représentation d'un point de vue
3 comparatif, la sous-représentation des enfants
4 noirs à la Protection de la jeunesse, qu'en est-il
5 par rapport à d'autres juridictions au Canada, aux
6 États-Unis? Est-ce que ça se compare ou pas?

7 Mme CHANTAL LAVERGNE :

8 R. Très bonne question. Il n'y a pas eu beaucoup
9 d'études là-dessus, mais il y a quand même eu une
10 enquête récente, une analyse récente en Ontario qui
11 montre avec justement les mêmes indicateurs, avec
12 la même banque de données, c'est-à-dire
13 l'équivalent de l'EIQ -ça, c'est l'étude d'instance
14 en Ontario- et qui fait ressortir des taux
15 comparables, vraiment comparables. Alors, pour
16 l'échelle... pour l'ensemble de l'Ontario par
17 rapport aux taux pour l'ensemble du Québec. Mais en
18 même temps, il y a un document qui regardait aussi
19 par centres de protection en Ontario. Et, là, on
20 voyait une variabilité. Donc, ça allait des taux
21 faibles à extrêmes.

22 Peut-être un autre élément de mise en
23 contexte. Aux États-Unis, ils ont développé une
24 échelle de classification des taux de disproportion
25 pour les enfants afro-américains. En fait à quatre

1 niveaux, donc qui va comme suit, qui pourrait aider
2 justement à situer les taux de disproportion ici.
3 Donc, une représentation comparable se produit
4 lorsque les taux sont inférieurs à un virgule
5 cinquante (1,50). Une disproportion modérée se
6 produit lorsque les taux sont entre un virgule
7 cinquante (1,50) et deux virgule quarante-neuf
8 (2,49). Donc, on parle de disproportion élevée
9 lorsque les taux se situent à deux virgule
10 cinquante (2,50) et trois virgule quarante-neuf
11 (3,49). Et une disproportion extrême, c'est
12 vraiment quand c'est un taux de trois virgule
13 cinquante (3,50) et plus.

14 Q. **[12]** Mais dans cette échelle, le Québec se situe
15 où?

16 R. Il se situerait à... pour le Québec, de faible à
17 modéré; et pour Montréal, se situerait dans le
18 modéré.

19 Q. **[13]** Très bien. Merci. Vous faites, à entendre
20 votre témoignage, à la lecture de votre mémoire, on
21 sent une corrélation forte avec la question de
22 la... peut-être la mauvaise compréhension de ce qui
23 est la correction raisonnable ou pas et l'abus
24 physique qui est un motif de signalement. Est-ce
25 qu'il y aurait d'autres facteurs? Vous pourriez

1 aborder cette question-là. J'aimerais vous entendre
2 très spécifiquement. Mais est-ce qu'il y aurait
3 d'autres facteurs qui peuvent amener un plus haut
4 taux de signalement, d'autres, comme la violence
5 conjugale ou d'autres types, la judiciarisation, et
6 caetera, et caetera?

7 Mme SARAH DUFOUR :

8 R. Bien en fait la question des... qu'est-ce qui amène
9 les signalants à s'inquiéter... Parce que, en fait,
10 c'est ça, un signalement, c'est quelqu'un qui
11 s'inquiète de bonne foi. Donc, il y a cette
12 question de travailler sur une réponse qui est
13 juste, opportune, au bon moment, avec la bonne
14 intensité. Puis pour aider à soutenir ce rôle-là
15 qui est très important, effectivement, dans les
16 pistes d'action que nos résultats mettent de
17 l'avant, cette idée d'arriver à distinguer des
18 pratiques disciplinaires qui seraient plus de la
19 punition corporelle mais non déraisonnable, ça fait
20 partie des accompagnements qu'on peut offrir à nos
21 signalants. Parce que c'est vraiment une
22 responsabilité. C'est nos yeux et nos oreilles.

23 On cherche à blâmer personne, mais il faut
24 bien soutenir les intervenants qui ont cette
25 responsabilité très importante de rapporter aux

1 autorités. Donc, il faut soutenir vraiment leur
2 développement de compétence interculturelle. Mais
3 il y a d'autres pistes d'action qu'on soulignait.
4 Tous les facteurs plus systémiques de pauvreté, de
5 défavorisation, d'isolement sont à tenir en compte
6 évidemment. Et il y a aussi toute la question de
7 l'adaptation des services, l'accès des services,
8 l'amont aussi compte beaucoup, donc adressés au bon
9 moment, à la bonne porte, et une porte qui est
10 accueillante, adaptée culturellement, qui est
11 accessible, qui est stable.

12 C'est un peu l'analogie avec la santé.
13 L'urgence, c'est la bonne porte pour certains
14 problèmes de santé, mais il faut aussi d'autres
15 portes d'entrée pour les problèmes de santé. C'est
16 la même chose pour la question des signalements.
17 Parfois la DPJ est la bonne réponse pour les
18 situations de maltraitance. Mais il faut aussi
19 soutenir nos signalants pour qu'ils soient bien
20 équipés pour adresser aux bonnes portes, et les
21 autres portes, l'amont, l'avant, le taux. Et que
22 ces portes soient aussi accessibles et stables et
23 adaptées culturellement.

24 Donc, ça, c'est la réponse autour des
25 services. Mais il faut aussi travailler... C'est

1 l'affaire de tout le monde la disproportion. Ça
2 concerne tout le monde. Il faut travailler sur les
3 conditions de vie. Il faut travailler sur la
4 réponse de tous les intervenants. Il faut être une
5 société accueillante, inclusive qui permet le plein
6 exercice du rôle parental et de la citoyenneté.
7 C'est vraiment une question qui s'adresse à tous
8 les niveaux. Puis tous les acteurs sont concernés :
9 les citoyens, les communautés concernées, les
10 ministères, les professionnels, les ordres
11 professionnels. C'est l'affaire de tout le monde.
12 Puis si on en fait une priorité, c'est sûr qu'on
13 peut améliorer les choses. Aurais-tu des éléments à
14 ajouter?

15 Mme CHANTAL LAVERGNE :

16 R. Non, c'est beau.

17 Q. **[14]** Vous faites mention dans votre mémoire d'un
18 nouvel acteur qu'on n'avait pas entendu parler, le
19 MIFI (le ministère de l'Immigration et de la
20 Francisation) nouvellement renommé. On entend
21 beaucoup parler du ministère de la Santé et
22 Services sociaux, Éducation. Là, vous ajoutez le
23 MIFI. J'aimerais vous entendre.

24 Mme SARAH DUFOUR :

25 R. En fait, c'est que si on veut travailler tôt, avant

1 que les problèmes s'installent puis dégèrent, il
2 faut soutenir... là, on parle pour les personnes
3 nouvellement arrivées. Immigrer, c'est une série de
4 défis puis d'occasions à saisir. Mais dans
5 l'accueil puis l'adaptation que ces personnes vont
6 avoir à rencontrer, le chaînon manquant dont on
7 s'occupe très mal, c'est l'adaptation du rôle
8 parental. Puis c'est sûr qu'il va y avoir des défis
9 à rencontrer. Ça ne veut pas dire que ça va
10 toujours mal aller.

11 Mais prévoir dans notre accueil des
12 nouveaux arrivants aussi un accueil dans
13 l'adaptation au rôle parental, c'est vraiment une
14 très bonne piste pour soutenir le plus tôt possible
15 nos nouveaux arrivants pour être accompagnés et
16 avoir un espace pour vivre avec d'autres personnes,
17 cette transition, ce qui se passe dans notre vie de
18 famille, apprendre à connaître les services de
19 manière non menaçante en amont avant que les
20 problèmes se passent. Puis aussi en profiter pour
21 démystifier certaines craintes qu'on peut avoir par
22 rapport à certaines institutions, notamment la
23 Protection de la jeunesse.

24 Puis l'initiative dont Chantal a fait
25 mention, c'est un programme qu'on a vraiment

1 codéveloppé avec les milieux de pratique notamment
2 la TCRI, qui est la Table de concertation au
3 service des personnes immigrantes et réfugiées, des
4 personnes elles-mêmes, aussi il y avait des
5 personnes des communautés qui étaient concernées.
6 Mais ce n'est pas pour rien qu'on est passé par le
7 communautaire. C'est vraiment une demande du
8 communautaire. Puis c'est comme tous les astres
9 étaient alignés.

10 Ils nous ont approchés pour ça, parce
11 qu'eux voyaient clairement qu'il fallait soutenir
12 les parents dans l'adaptation de leur rôle parental
13 en plus de les soutenir dans l'insertion à l'emploi
14 et la francisation, par exemple. Mais, nous, nos
15 travaux, tout pointait aussi sur travailler sur
16 l'amont avant que les problèmes s'installent puis
17 démystifier l'accès aux services, puis travailler
18 aussi évidemment avec des services plus
19 accueillants. Mais, ça, c'est l'autre côté de
20 l'histoire. T'sais, pour la question des
21 immigrants.

22 Et, là, c'est le travail de qui de soutenir
23 la transition au rôle parental pour ces personnes-
24 là? Ça tombe dans quelle cour? Eh bien, là, on en
25 parle à tout le monde. Tout le monde est de bonne

1 foi. Tout le monde reconnaît que c'est une piste
2 d'action en amont prioritaire. L'initiative, par
3 exemple, celle-là, mais il pourrait y en avoir
4 d'autres, est bien reçue, elle est appréciée, elle
5 montre des effets. Ça a été évalué. On a de la
6 misère à stabiliser à cause du financement, parce
7 que c'est déployé en milieux communautaires. Et
8 puis c'est difficile à stabiliser parce que le
9 financement du communautaire ne vient pas avec le
10 soutien au rôle parental. Il vient avec d'autres
11 mandats.

12 Mais c'est l'affaire de tout le monde. Je
13 reviens à mon message de tout à l'heure. Donc, si
14 tout le monde, on dit qu'il faut aussi soutenir sur
15 l'adaptation au rôle parental, bien, tous les
16 ministères concernés, le MIFI, le ministère de la
17 Santé et Services sociaux, à la limite d'autres
18 ministères également pourraient être interpellés.
19 Et c'est en travaillant une bonne première ligne,
20 des portes d'accès au début, très tôt, peu
21 menaçantes, qu'on va aussi s'assurer que si les
22 choses se compliquent, on va aller aux bonnes
23 portes. Est-ce que ça répond à votre question?

24 Q. **[15]** Merci beaucoup.

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Merci. On poursuit avec Jean-Simon Gosselin.

2 M. JEAN-SIMON GOSSELIN, commissaire :

3 Q. **[16]** Oui. Merci. Peut-être une brève introduction
4 juste pour... Je regarde un peu les chiffres que
5 vous nous amenez. Pour le Québec, vous dites, au
6 niveau des enfants noirs, six point cinq pour cent
7 (6,5 %); les enfants issus des minorités
8 ethnoculturelles, douze pour cent (12 %). Ça fait
9 quand même dix-huit point cinq pour cent (18,5 %).
10 Un enfant sur cinq, arrondi, au Québec est dans ces
11 groupes-là?

12 Mme CHANTAL LAVERGNE :

13 R. Est issu de la... Oui, on a fait faire une analyse
14 spéciale.

15 Q. **[17]** Ici, on est à Montréal. On passe à quarante-
16 cinq pour cent (45 %), parce que c'est quatorze
17 point cinq (14,5 %) pour les enfants noirs et
18 trente point cinq (30,5 %). Alors c'est un enfant
19 sur deux, là.

20 R. Oui.

21 Q. **[18]** Donc, ce n'est pas un phénomène.

22 R. Non.

23 Q. **[19]** Il peut être marginal peut-être dans le fin
24 fond de la Gaspésie.

25 R. Oui, tout à fait.

1 Q. [20] Mais en milieu urbain, très important.

2 R. Oui.

3 Q. [21] Ceci étant dit, c'est de l'introduction, bref.

4 Est-ce que ça repère tous les enfants prenant en
5 compte une certaine immigration souterraine, des
6 réfugiés? Est-ce qu'il y a des invisibles en plus
7 que vous n'avez pas répertoriés là-dedans, que
8 personne ne voit?

9 Mme SARAH DUFOUR :

10 R. C'est très possible. Il y a quand même... Les
11 données en Protection nous parlent d'une pointe, ce
12 qu'on appelle la pointe de l'iceberg. C'est
13 possible qu'il y ait une sous-déclaration pour
14 l'ensemble des enfants, et en particulier peut-être
15 pour les enfants issus, issus des minorités. C'est
16 une possibilité. C'est difficile de le chiffrer,
17 par contre, parce qu'il faudrait avoir... Par
18 exemple, aux États-Unis, ils ont des études où on a
19 plusieurs niveaux d'identification des enfants. Et,
20 là, on est capable d'évaluer. Par exemple, le
21 milieu scolaire a identifié tant d'enfants qui
22 pourraient potentiellement être signalés à la
23 Protection. Mais finalement durant cette année-là,
24 on en a eu moins.

25 Donc, on connaît la sous-déclaration. Mais

1 à l'heure actuelle nous n'avons pas ces données-là.
2 Donc on peut spéculer. Mais -comment dirais-je-
3 oui, il peut y avoir dans des cas bien
4 particuliers, comme des personnes qui sont dans une
5 certaine instabilité au niveau du statut, qui
6 pourraient échapper bien que... au radar, bien que,
7 en Protection, on en voit. Alors, ça ne veut pas
8 dire que parce qu'ils sont statuts, ils ne sont pas
9 repérés, au contraire. Dans les enquêtes plus
10 qualitatives, on en a rencontré. Donc, il y a quand
11 même une capacité qui est réelle d'identifier les
12 enfants, de se préoccuper de leur bien-être puis de
13 les... quand c'est nécessaire de les signaler.

14 Q. **[22]** Est-ce que ce phénomène-là...

15 Mme SARAH DUFOUR :

16 R. Est-ce que je peux compléter?

17 Q. **[23]** Oui, complétez! Oui. Allez-y!

18 R. Juste pour compléter. Dans le fond, si votre
19 question portait sur, est-ce que les données de
20 Protection révèlent...

21 Q. **[24]** Les données générales.

22 R. O.K. C'est ça. Parce que les données dont on
23 dispose de Protection, notamment les données de
24 l'établissement, c'est l'ensemble des enfants
25 concernés à la période X.

1 Q. **[25]** Oui, oui.

2 R. Vous, vous faites référence à des données
3 populationnelles.

4 Q. **[26]** Oui.

5 R. Donc, Chantal vous a bien expliqué que, dans
6 d'autres juridictions, on dispose de données
7 populationnelles. Au Québec, on a des données
8 populationnelles par l'enquête de la Statistique du
9 Québec sur la violence dans la vie des enfants.
10 Mais on n'a pas cet indicateur de... Ça fait que
11 c'est en fait... C'est dans l'idée de les donner.
12 Ça pourrait être intéressant que, dans les
13 données... les enquêtes populationnelles sur
14 l'ampleur du phénomène, au niveau populationnel,
15 dont certaines situations qui sont repérées dans
16 ces enquêtes pourraient relever de situations de
17 Protection, mais ne se trouvent pas clairement
18 parce qu'il y a un décalage.

19 Bien, ça serait une très bonne idée, pour
20 faire du pouce sur l'intervention de madame Hill,
21 si aussi les enquêtes populationnelles rajoutent
22 l'appartenance ethno, bien, on va avoir une
23 meilleure idée de l'ampleur du phénomène aussi au
24 plan populationnel qui distinguent... Par contre,
25 ces études distinguent entre des formes mineures

1 qui ne relèvent pas de Protection et des formes
2 sévères qui, elles, seraient des cas qui pourraient
3 être des cas de Protection.

4 Q. [27] Alors, avec les chiffres que vous avancez, qui
5 sont des chiffres sérieux, là, ça pose un défi pour
6 tous les réseaux publics, scolaires, santé,
7 services sociaux de ce grand nombre d'enfants-là
8 issus de ces minorités-là. Vous faites état, vous
9 n'en avez pas beaucoup parlé dans votre document
10 plus élaboré, que le gouvernement fasse une
11 priorité du soutien à la parentalité pour ces
12 parents de ces enfants-là. Et vous avez un projet
13 qui semble porteur. J'aimerais que vous nous en
14 parliez un peu plus. Espace Parents.

15 R. D'accord. Donc, c'est le projet que j'avais
16 commencé à évoquer tout à l'heure. Donc, c'est un
17 beau projet qui est très cher à mon coeur, qui a
18 été codéveloppé avec la TCRI que j'ai évoquée
19 précédemment (la Table de concertation au service
20 des personnes immigrantes et réfugiées). Des
21 chercheurs, donc moi, Chantal qui était liée à un
22 établissement, puis aussi avec le temps d'autres
23 acteurs clés se sont joints à cette initiative.
24 Donc, la Ville de Montréal s'intéresse à notre
25 projet. La Direction de la santé publique de

1 Montréal -je ne sais pas plus comment on les
2 appelle- la Direction de la santé publique de la
3 région aussi.

4 Donc, c'est vraiment une... Dans les faits
5 ce que c'est très concrètement, là, c'est une série
6 de neuf rencontres en milieux communautaires avec
7 des intervenants qui ont été spécialement formés
8 pour animer les rencontres, avec des parents
9 nouvellement arrivés, volontaires, qui ont envie
10 d'un lieu protégé pour réfléchir à qu'est-ce qui a
11 changé dans ma vie de famille depuis que je suis
12 ici, qu'est-ce qui a changé dans mes liens avec mon
13 conjoint, mon enfant, mon ado qui s'adapte au
14 Québec à la vitesse grand V, alors que je tiens
15 mordicus à ce que notre culture reste vivante dans
16 notre famille, comment je peux gérer ça.

17 Et vers la fin des neuf rencontres, on
18 ouvre sur la question des services de Protection de
19 la jeunesse, qu'est-ce que c'est, c'est quoi
20 l'esprit, le mandat pour diminuer les craintes,
21 transmettre une information juste, quand c'est
22 possible il y a une visite de quelqu'un du CIUSSS,
23 donc pour vraiment rendre visible, comprendre,
24 humaniser pour préparer la table si des difficultés
25 se présentent, savoir aussi quelles sont mes

1 options de soutien, qu'est-ce que c'est que cette
2 histoire d'un soutien formel dans ma vie privée.
3 Pour certains, ça n'a même pas de sens ou de
4 comparable.

5 Donc, quand le premier contact est la
6 Protection, comme vous nous avez dit, Madame Hill,
7 bien, je veux dire, c'est comme un huitième
8 tremblement de terre dans une famille qui a déjà
9 vécu des tonnes de tremblements de terre. Il faut
10 prendre soin de notre monde, puis il faut en
11 prendre soin de bonne heure.

12 Q. **[28]** Une dernière observation. Vous faites état
13 dans les documents qu'on a lus, vous ne l'avez pas
14 dit, là, mais qu'un des enjeux en relation avec la
15 Protection de la jeunesse, c'est la question des
16 punitions corporelles versus l'abus physique. Des
17 fois, les intervenants... Le rapport Roy qui est le
18 rapport sur le comité consultatif sur le droit de
19 la famille suggère, lui, d'interdire au Québec
20 toute punition corporelle pour les enfants. Ça
21 réglerait peut-être le problème ça, si on disait
22 aux parents de ces enfants-là que...

23 R. Vous savez que le Canada est à la traîne avec son
24 article 43 du Code criminel canadien.

25 Q. **[29]** Oui, oui, je sais bien ça.

1 R. Et qu'il y a un nombre incalculable de pays à
2 travers le monde qui ont dit : La punition
3 corporelle, c'est inacceptable. Mais il y a plein
4 d'autres manières de discipliner un enfant puis de
5 vous soutenir dans ce défi très difficile qui
6 consiste à mener un petit enfant à la vie adulte.
7 Et le Canada a nuancé, balisé. Mais c'est encore...
8 Moi, comme chercheuse puis comme personne, je suis
9 fortement en faveur de l'abolition de l'article 43,
10 couplé à du soutien. L'idée, ce n'est pas d'une
11 approche punitive.

12 Puis les pays qui ont adopté ça ne sont pas
13 dans une approche punitive de, t'sais, de mettre en
14 prison un parent qui utilise. Ce n'est pas du tout
15 l'esprit. L'esprit, c'est, nous sommes rendus à
16 connaître les conséquences de l'utilisation de la
17 punition corporelle, même, pas de l'ordre de la
18 protection, de la punition corporelle. Les
19 connaissances sont connues, documentées pour tout
20 le monde, pour l'enfant, pour le parent, pour la
21 relation familiale. Et on connaît de très bonnes
22 stratégies beaucoup plus efficaces pour discipliner
23 un enfant. Parce que, en fait, la punition
24 corporelle vise à discipliner. Donc, on va vous
25 soutenir parce que c'est toute une histoire faire

1 grandir un enfant. Puis comme société, on priorise
2 d'autres solutions puis d'autres moyens. Puis ça
3 s'apprend. Puis on est là.

4 Moi, comme personne puis comme citoyenne
5 puis comme chercheuse, je n'ai aucun problème à...
6 Je veux dire, je ne suis pas la première chercheuse
7 qui dit ça, là. Ça fait plusieurs... J'étais au
8 doctorat, il y avait déjà des mouvements forts de
9 citoyens, de députés pour l'abolition de l'article
10 43. Alors, c'est peut-être quelque chose qu'il faut
11 remettre à l'ordre du jour. Moi, sincèrement, je
12 suis tout à fait prête à... Je signe la demande.

13 Mme CHANTAL LAVERGNE :

14 R. J'ajouterais juste que, en fait, déconseiller
15 l'utilisation de la punition corporelle, c'est
16 quelque chose que devrait être fait pour tous les
17 parents. Ça, peu importe le groupe. Donc, ça, c'est
18 vraiment... c'est quelque chose à construire. Alors
19 peu importe qu'il soit immigrant, qu'il soit natif
20 d'ici, c'est vraiment l'approche maintenant à
21 privilégier, parce qu'on a maintenant quand même
22 des preuves scientifiques à l'effet que ce n'est
23 pas efficace, ça peut avoir des effets sur les
24 enfants, négatifs sur les enfants, et caetera.

25 Donc, c'est vraiment privilégié. Puis je

1 voudrais aussi éviter que, par nos propos, on croit
2 que chez les familles aux origines diverses qu'on
3 induise, qu'ils utilisent plus la punition
4 corporelle. Je pense qu'il y a une nuance à faire.
5 On n'a aucune preuve de ça. Ce n'est pas parce que
6 tu viens d'un pays où ce n'était pas balisé ou ce
7 n'était pas discuté sur la place publique que, toi
8 personnellement, tu n'as pas pris une distance par
9 rapport à cette pratique-là, tu n'as pas changé.
10 Donc, il ne faut vraiment pas faire une équation
11 directe, bien au contraire. Mais parfois le regard
12 qu'on porte, lui, peut...

13 Mme SARAH DUFOUR :

14 R. Faire des raccourcis.

15 Mme CHANTAL LAVERGNE :

16 R. Faire des raccourcis. Et ce qu'on dit, c'est qu'il
17 y a peut-être dans la sursignalisation des enfants
18 ou dans la nature des faits qui leur sont reprochés
19 de tels raccourcis qui peuvent être faits. Donc,
20 ça, je tiendrais...

21 Q. **[30]** Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 On poursuit avec Hélène David.

24 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

25 Q. **[31]** Merci beaucoup. Merci d'être ici. Ça fait

1 quatre jours qu'on entend des professeurs,
2 chercheurs universitaires, chercheuses. Et je suis
3 particulièrement contente parce que ça montre que
4 les professeurs, chercheurs dans les universités
5 dites tours d'ivoire sont capables non seulement de
6 descendre de leur tour d'ivoire, particulièrement
7 quand on est à l'Université de Montréal on dit
8 encore plus « la tour ». Mais en général, les gens
9 ont souvent une opinion plutôt négative de
10 l'engagement des chercheurs et des professeurs par
11 rapport aux enjeux sociaux. Alors merci infiniment.
12 Et puis vous avez un triple, je dirais, engagement
13 dans vos recherches. D'abord, vous vous intéressez
14 à la Protection de la jeunesse. Merci beaucoup.
15 C'est plutôt rare. Et, ça, ça vaut pour tous les
16 chercheurs qui sont venus nous voir.

17 Deuxièmement, vous vous intéressez aux
18 minorités ethniques, aux minorités culturelles.
19 Bravo. Parce que, ça, on réduit encore plus ou on
20 augmente le degré de difficulté de la recherche. Et
21 troisièmement, vous vous intéressez aux minorités
22 culturelles visibles que sont les enfants noirs.
23 Alors triplement bravo, parce que ce n'est pas des
24 recherches qui sont faciles. Et malheureusement
25 vous nous apportez des chiffres qui ne sont pas

1 très... qui ne sont pas très optimistes, même si on
2 voit plein d'initiatives.

3 Vous dites bien, Madame Dufour, que vous
4 avez des magnifiques projets. Mais, et là vous
5 mentionnez le mot « organismes communautaires »
6 égalent manque d'argent, égalent financement
7 anecdotique ou qui peut partir aussi vite qu'il est
8 venu, et donc instabilité et donc... Bon. Alors,
9 vous avez un cocktail de toutes sortes de choses
10 que vous nous dites ce matin qui devraient vraiment
11 nous donner matière à réfléchir. Hier, on a eu une
12 autre collègue de Faculté de science de
13 l'éducation, Garine Papazian-Zohrabian, qui nous a
14 fait une démonstration vraiment assez spectaculaire
15 de revenir à des choses tellement évidentes.

16 Mme SARAH DUFOUR :

17 R. Oui.

18 Q. [32] Évidentes, de base. Et c'est ce que vous dites
19 de base. On pourrait-tu avoir un soutien parental
20 dès l'arrivée avec la CTRI, avec tous les
21 organismes pour dire, bien, voyez, venez nous
22 parler de comment vous vivez ça puis on va
23 échanger. Bon. Évidemment, c'est des parents
24 volontaires. Puis on sait bien, quand ils sont
25 volontaires, le bobo est à moitié, s'il y a bobo, à

1 moitié guéri. Et on aimerait bien rejoindre les
2 familles encore plus vulnérables qui ne savent
3 peut-être pas ou qui ne viendront pas ou qui sont
4 surchargés par plein d'enjeux. Mais, madame
5 Zohrabian, hier, nous a bien décrit qu'on pourrait
6 peut-être penser des fois plus simplement à toutes
7 les choses qui devraient être faites en amont. Vous
8 allez dans la même sens.

9 Maintenant, j'ai une question sur vraiment
10 les... ce n'est pas les données, mais c'est ce que
11 ça veut dire. Il n'y a pas de pagination, mais
12 quelque part au début, en tout cas vous avez
13 « trajectoires différentielles des services en
14 Protection de la jeunesse au CCS-Montréal ». Et on
15 voit qu'il y a sept enfants sur dix (10) des
16 minorités ethnoculturelles qui quittent après
17 l'évaluation ou l'intervention terminale. Vous avez
18 toutes sortes de chiffres qui montrent qu'on a
19 beaucoup de signalements. Puis finalement il y a
20 beaucoup moins d'enfants... Le mot « intervention
21 terminale » fait très peur d'ailleurs pour
22 quelqu'un de l'extérieur. C'est une drôle
23 d'appellation.

24 R. Oui.

25 Q. **[33]** Je ne sais pas, là, ça fait « terminator » pas

1 mal, mais... Je ne sais pas ce que ça veut dire. Ça
2 veut dire qu'on ferme le dossier probablement.

3 R. Les gens qui... Pardon. Oui, c'est ça.

4 Q. **[34]** On va peut-être le rebaptiser pour les fins de
5 notre discussion.

6 R. Oui, oui, on ferme le dossier.

7 Mme CHANTAL LAVERGNE :

8 R. Ça veut dire que les gens quittent en fait après
9 avoir fait une analyse attentive et rigoureuse de
10 la situation...

11 Q. **[35]** Donc, est-ce qu'on pourrait vulgariser les
12 chiffres en disant...

13 R. Oui, oui.

14 Q. **[36]** ... il y a plein d'enfants noirs qui sont
15 signalés? On parle des enfants noirs parce que
16 votre recherche porte sur les enfants noirs. Plein
17 d'enfants noirs signalés. Donc tonne d'évaluations,
18 deux fois plus que les autres dans telle affaire,
19 dix (10) fois plus s'ils habitent un quartier riche
20 ou un quartier...

21 R. Un quartier où il y a moins de leur groupe.

22 Q. **[37]** Une quartier où il y a moins de leur couleur.
23 On est poli quand on dit ça. On sait tous ce que ça
24 veut dire. Dix (10) fois plus. Donc, il y a plein,
25 plein, plein de signalements. Puis à la fin, il y a

1 beaucoup, beaucoup moins de cas retenus. Sept sur
2 dix (10) quittent. Donc, moi, je veux vous entendre
3 sur ce gap-là entre le signalement, comme vous avez
4 dit, probablement fait de bonne volonté. Mais
5 Marjorie Villefranche parle carrément, elle, de
6 racisme systémique, elle ne mâche pas ses mots.
7 Vous n'allez pas jusque-là mais vous parlez quand
8 même de discrimination assez importante,
9 systémique. Je ne sais pas. Peut-être vous pouvez
10 jaser là-dessus si vous voulez. Mais entre cet
11 énorme taux de signalements puis, finalement, on
12 ferme le dossier...

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[38]** ... qu'est-ce qui se passe alors? Qu'est-ce
15 qu'on peut faire pour qu'il y ait un équilibre
16 peut-être entre les deux?

17 R. Hum, hum. Bien, certainement, comme on l'a dit tout
18 à l'heure, travailler en amont, travailler à
19 soutenir les signalants pour avoir des signalements
20 opportuns qui sont réellement des situations de
21 maltraitance. Mais aussi la pratique est que, quand
22 il s'agit de violence physique, on retient pour une
23 analyse plus approfondie. Donc, ça, ça peut
24 expliquer cette tendance à retenir beaucoup,
25 beaucoup ces signalements-là et à faire une analyse

1 plus approfondie et, en bout de ligne, de dire,
2 bien, on ferme le dossier parce que, même s'il y a
3 eu peut-être des comportements de cette nature-là,
4 il n'y a pas dans l'ensemble des... il n'y a pas
5 dans l'ensemble une compromission de la sécurité ou
6 du développement des enfants parce qu'on juge que
7 les parents se reprennent en main, ils sont
8 d'accord, ils vont aller consulter, ils vont aller
9 travailler sur ces aspects-là, et caetera, t'sais.

10 Mais c'est clair que, de travailler, par
11 exemple, davantage au niveau de la réception des
12 signalements avant de prendre la décision, avoir
13 une vérification complémentaire qui est
14 actuellement faite, justement, sur les situations
15 d'abus physiques, c'est une piste intéressante.

16 Actuellement, la vérification
17 complémentaire, il y a un travail qui se fait
18 spécifiquement pour ce qu'on appelle les méthodes
19 dites déraisonnables, qui ne sont pas des
20 situations qui apparaissent, à première vue, après
21 une brève évaluation, des situations graves. Et là,
22 on travaille avec les familles, on essaie de voir
23 vers où on pourrait les orienter vers des services.

24 Donc, ça, c'est une piste qui existe et qui
25 peut s'avérer intéressante pour éventuellement

1 résorber ou diminuer cette situation qui, c'est
2 sûr, est préoccupante dans le sens où faire l'objet
3 d'une évaluation en bonne et due forme, c'est quand
4 même quelque chose qui peut être un choc pour les
5 familles, qui peut être lourd et qui occupe
6 beaucoup d'intervenants aussi, qui génère beaucoup
7 de coûts, quand même. Donc, je pense qu'il faut
8 renforcer ces initiatives qui sont, par exemple,
9 présentes à la DPJ francophone. Je ne sais pas
10 ailleurs, mais cette initiative-là...

11 D'ailleurs, il y a un projet de recherche
12 qui vient de démarrer autour de cette initiative-là
13 pour aller documenter auprès des familles, l'effet
14 de cette intervention-là, qu'est-ce que ça a donné?
15 Vers où on les a orientés? Comment ça s'est passé?
16 Et caetera. Donc, voilà.

17 Q. **[39]** Mais vous confirmez, de façon spectaculaire,
18 que si Espace Parental était généralisé.

19 R. Oui.

20 Mme SARAH DUFOUR :

21 R. Oui.

22 Q. **[40]** Si ce genre...

23 Mme CHANTAL LAVERGNE :

24 R. Oui.

25 Mme SARAH DUFOUR :

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[41]** Si ce genre...
- 3 R. Oui, ça aiderait.
- 4 Q. **[42]** On ne serait plus à cette question...
- 5 R. Ah! Oui.
- 6 Q. **[43]** ... de maltraitance physique? Vous dites que
7 ce n'est pas pour négligence...
- 8 Mme SARAH DUFOUR :
- 9 R. Non, non.
- 10 Q. **[44]** ... c'est une maltraitance physique.
- 11 Mme CHANTAL LAVERGNE :
- 12 R. Oui, oui.
- 13 Q. **[45]** Où les parents s'aperçoivent...
- 14 Mme SARAH DUFOUR :
- 15 R. Oui.
- 16 Q. **[46]** ... peut-être que... mon Dieu...
- 17 R. Oui...
- 18 Mme CHANTAL LAVERGNE :
- 19 R. Et...
- 20 Q. **[47]** ... on va faire quelque chose. Oui, on n'a pas
21 réalisé. Alors, vous êtes en train de confirmer...
- 22 Mme SARAH DUFOUR :
- 23 R. Puis, oui, aussi, tout à fait...
- 24 Q. **[48]** ... que ça prendrait, en amont, beaucoup
25 plus...

1 Mme CHANTAL LAVERGNE :

2 R. Et ça permettrait de donner... Pour les familles
3 nouvellement arrivées, on leur dit : « Bon, bien,
4 ici, ce n'est pas toléré, la punition corporelle. »
5 Mais qu'est-ce qu'on offre?

6 Mme SARAH DUFOUR :

7 R. Bien, oui, il faut offrir des alternatives.

8 Mme CHANTAL LAVERGNE :

9 R. Comme alternatives, dont donner...

10 Q. **[49]** Puis ça coûterait pas mal moins cher...

11 R. ... accès aux alternatives... Et ça coûterait...

12 Q. **[50]** ... de donner l'argent...

13 R. Bien sûr.

14 Q. **[51]** ... aux organismes communautaires...

15 R. Bien sûr.

16 Q. **[52]** ... plutôt que de tomber dans la grosse
17 machine.

18 R. Bien sûr. Et c'est beaucoup moins menaçant aussi.

19 Q. **[53]** O.K.

20 Mme SARAH DUFOUR :

21 R. Ça coûte moins cher, c'est moins menaçant. Puis, au
22 bout de l'histoire, c'est des enfants, aussi, qui
23 ont moins de séquelles.

24 Donc, travailler tôt, en fait, c'est ça,
25 c'est tout l'avantage de la prévention. J'ai cru

1 comprendre que ma collègue en a parlé cette
2 semaine, mais travailler tôt.

3 Puis aussi, on diminue la méfiance parce
4 que quand on cristallise une méfiance dans une
5 institution, les difficultés peuvent dégénérer.
6 Donc, si on ouvre, on normalise, on dédramatise, on
7 enlève les mythes autour des différentes lignes
8 d'aide puis des différentes sortes de ressources
9 qui peuvent nous appuyer, bien, on attend moins
10 avant d'ouvrir sur nos difficultés.

11 Si la personne qui reçoit les confidences
12 est sensible, au plan culturel, puis qu'elle décote
13 bien, puis qu'elle offre la bonne porte, bien, on
14 vient d'éviter qu'une situation potentiellement à
15 risque de gradation, puis qui pourrait finir par un
16 signalement retenu et même une application des
17 mesures, on va la capter bien plus tôt avant que la
18 situation dégénère.

19 Q. **[54]** Merci beaucoup.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci. Il y aurait beaucoup de choses à dire, mais
22 je vais commencer d'abord par vous remercier parce
23 que vous arrivez aussi avec des chiffres assez
24 clairs.

25 Je vais me permettre une perception à

1 travers ces chiffres-là, à partir de ces chiffres-
2 là, pardon. La Loi sur la protection de la
3 jeunesse, pour certaines communautés, dont les
4 enfants noirs, c'est devenu une Loi
5 d'instrumentalisation raciste de cette Loi de la
6 protection de la jeunesse.

7 Pourquoi je dis ça? C'est que plusieurs
8 chercheurs sont venus nous expliquer les
9 traumatismes pour les parents et pour les enfants.
10 Et quand on voit ce taux-là, parce que plusieurs
11 savaient, plusieurs s'en doutait qu'il y avait une
12 surreprésentation des enfants noirs, mais vous
13 avez... et je vous remercie aussi pour le volet
14 éducatif, c'est clair, les chiffres.

15 Donc, j'imagine le nombre d'enfants, en
16 centaines ou en milliers qui ont vécu ce
17 traumatisme-là, et de parents qui ont vécu ce
18 traumatisme-là. Et je fais le lien en vous disant
19 aussi merci. Et ça, on ne dira jamais assez merci
20 aux organismes communautaires. D'ailleurs, une de
21 nos recommandations avant les Fêtes touchait, entre
22 autres, les organismes familles, de façon
23 particulière, mais l'ensemble des organismes
24 communautaires parce que c'est moins menaçant,
25 parce qu'il y a moins de traumatismes pour les

1 enfants et les parents.

2 Il y a un problème, et je fais appel à tous
3 parce que dans plusieurs autres situations, on nous
4 a expliqué que depuis la création des CISSS et des
5 CIUSSS, il y avait des partenariats intéressants
6 avec des groupes communautaires, mais parce que la
7 personne a été déplacée, le partenariat n'est plus
8 là, et caetera.

9 Entre autres, la Maison d'Haïti est venue
10 nous dire : « Il y avait un partenariat intéressant
11 qui concernait particulièrement la DPJ puis là,
12 bon, on espère que le partenariat va revenir pour
13 servir ces enfants-là et ces familles. » Je
14 reprends mon souffle pour vous poser une question.
15 Mais ça m'arrive rarement, mais je pense que vous
16 avez un volet éducatif... je vous dis merci.

17 Q. [55] Donc, quand vous parlez de la trajectoire de
18 services, au tout début de votre présentation, vous
19 dites, par rapport au Québec, mais encore plus à
20 Montréal, que cette situation-là fait davantage
21 l'objet de judiciarisation. Comment on explique
22 cette judi... Parce que là, encore, j'imagine le
23 traumatisme des parents et des enfants s'il y a
24 encore plus de famille noire, encore plus d'enfants
25 noirs qui sont judiciarisées. Ça s'explique

1 comment?

2 Mme CHANTAL LAVERGNE :

3 R. Hum, hum. Euh... il faudrait... Ce sont des pistes
4 d'interprétation. Il faudrait vraiment une
5 recherche, une collecte de données systématiques
6 pour mieux saisir la dynamique, mais...

7 Bon, la judiciarisation, ça veut dire quand
8 même qu'on ne s'entend pas sur la définition du
9 problème, sur la définition des solutions. Donc,
10 c'est clair que ça invite, un résultat comme ça, à
11 mettre des efforts sur un travail axé sur
12 l'engagement...

13 Mme SARAH DUFOUR :

14 L'approche collaborative.

15 Mme CHANTAL LAVERGNE :

16 ... l'approche collaborative et peut-être même de
17 la médiation. Ça, les intervenants l'ont souvent
18 mentionné, un travail de... Quelqu'un qui est plus
19 spécialisé dans la médiation pourrait, peut-être,
20 contribuer à résorber cette... cette...

21 Mais, bon, comme je l'ai dit, tout à
22 l'heure, c'est possible aussi que, pour ces
23 familles-là, ça vient confirmer la crainte qu'ils
24 ont, le sentiment d'être plus... Et donc, là, il y
25 a de la colère avec ça ou il y a de...

1 Mme SARAH DUFOUR :

2 R. Une résistance...

3

4 Mme CHANTAL LAVERGNE :

5 R. Une résistance.

6 Mme SARAH DUFOUR :

7 R. ... qui n'est pas encore possible.

8 Mme CHANTAL LAVERGNE :

9 R. ... qui doit être travaillée.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K., je comprends. Merci, on poursuit avec André
12 Lebon.

13 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

14 Q. **[56]** Bonjour. Merci d'être là. Écoutez, je vais
15 revenir sur les causes possibles de
16 surreprésentation parce que vous avez mentionné
17 trois dimensions là... dont... Et moi, j'aurais
18 juré que les facteurs de risques étaient le
19 déterminant le plus... le plus... le plus gros,
20 celui qui avait le plus d'impact. Vous avez
21 déboulonné un peu ma certitude en disant que non,
22 ce n'était pas lui. Est-ce que vous avez des
23 mesures... Quand vous analysez vos situations, est-
24 ce qu'il y a une pondération qui est mise à
25 chacun... quantitative? Mais je vais revenir sur le

1 qualitatif tout de suite après, mais est-ce qu'il y
2 en a une? D'abord?

3

4 Mme SARAH DUFOUR :

5 R. Là, vous parlez de la défavorisation. C'est ça dont
6 vous me parlez?

7 Q. [57] Bien, des facteurs de risques.

8 Mme CHANTAL LAVERGNE :

9 R. C'est ça, oui.

10 Mme SARAH DUFOUR :

11 R. Bien, la question de la défavorisation, je peux la
12 préciser parce que c'est vrai que c'est... ouf...
13 c'est un résultat...

14 Mme CHANTAL LAVERGNE :

15 R. C'est un résultat surprenant.

16 Mme SARAH DUFOUR :

17 R. ... qui surprend. Premier fait, complètement établi
18 dans des écrits scientifiques. Évidemment, la
19 défavorisation sociale et matérielle est fortement
20 liée aux signalements d'enfants puis aussi à la
21 maltraitance avérée.

22 Puis ça, ça concerne tous les enfants.

23 Donc, t'sais, je ne veux pas qu'on sorte d'ici en
24 disant que la pauvreté n'a pas de lien. C'est sûr
25 que ça a un lien. Mais, donc, évidemment,

1 travailler à réduire la défavorisation, ça va aider
2 tous les enfants, puis dont des enfants issus de la
3 diversité.

4 Mais si on s'intéresse, puis c'est un peu
5 l'objet de notre échange, précisément à comment
6 réduire les signalements d'enfants issus de la
7 diversité culturelle...

8 L'étude que Chantal a évoquée, c'est que
9 là, on avait, dans le fond, des caractéristiques de
10 secteurs de recensement à Montréal, il y en cinq
11 cent quelques, puis là, on regardait, c'est-tu des
12 études statistiques? Qu'est-ce qui aide à prédire
13 des taux de signalements d'enfants retenus, en
14 protection? Puis on a divisé par groupe.

15 Bien, pour l'ensemble des enfants puis les
16 enfants non issus des minorités, bien c'est la
17 défavorisation qui était un très bon prédicateur,
18 on expliquait une bonne partie des signalements,
19 mais ça nous aidait très peu à comprendre pour les
20 signalements d'enfants noirs.

21 Donc, c'est vraiment de dire qu'il y a
22 d'autres facteurs à l'oeuvre, dont, notamment,
23 l'idée de vivre sur un territoire où mon propre
24 groupe est minoritaire. Ça fait que ça, c'est très
25 interpellant. Moi aussi, ça m'a beaucoup secouée

1 là.

2 Puis je veux dire... ça, on leur fait
3 confiance. Donc, ça interpelle. Qu'est-ce que ça
4 veut dire? Peut-être qu'il y a des services plus
5 adaptés, au plan culturel, dans ces territoires qui
6 fait qu'on travaillerait un petit peu la
7 (inaudible) dont on parle.

8 Donc, finalement, moins de cas signalés. Ça
9 pourrait être une explication. Peut-être qu'il y
10 a...

11 Mme CHANTAL LAVERGNE :

12 R. Expertise.

13 Mme SARAH DUFOUR :

14 R. ... on se comprend mieux. T'sais, quand on parle
15 d'incompréhension culturelle entre les personnes
16 qui s'inquiètent puis les familles. Bien, peut-être
17 qu'on a plus d'expérience avec le groupe qui est
18 moins minoritaire dans le territoire.

19 Donc, les intervenants sont plus à l'aise,
20 il y a moins de situations d'incompréhension, donc
21 moins de signalements. Peut-être que ça parle d'une
22 méfiance plus grande à l'égard des services de
23 signalements. On ne peut pas vous l'expliquer,
24 c'est des pistes, je n'ai pas de certitude, mais ce
25 que ça dit, c'est qu'il y a d'autres choses qui se

1 passent.

2 Si on veut bien comprendre ce qui prédit un
3 signalement d'un enfant noir? Oui, la
4 défavorisation sociale, ça compte, mais il y a
5 vraiment d'autres choses qui se passent.

6 Q. **[58]** Bien, vous avez un peu introduit ma réflexion
7 parce que vous répondez : « Il n'y a pas de
8 pondération », là, mais quand vous arrivez puis
9 vous appelez élégamment « les défis dans la
10 pratique » là...

11 Mme CHANTAL LAVERGNE :

12 R. Oui... Ah! Ah!

13 Q. **[59]** C'est très élégant. On va vous féliciter pour
14 votre « politically correct ».

15 R. Ah! Merci, on l'a travaillé.

16 Q. **[60]** Mais... euh... c'est parce que... ce que ça...
17 Puis, l'intervenante d'hier qui est venue nous
18 parler des immigrés. T'sais, on parle des milieux
19 communautaires, mais aussi les enfants, c'est
20 souvent à l'école que le...

21 Mme SARAH DUFOUR :

22 R. Oui... oui.

23 Q. **[61]** Et vous l'avez dit...

24 R. Oui.

25 Q. **[62]** ... les principaux signalants...

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[63]** ... sont les écoles.
- 3 R. Oui.
- 4 Q. **[64]** Et l'incompréhension commence là, là.
- 5 R. Hum, hum.
- 6 Q. **[65]** Il y a des gestes...
- 7 R. Hum, hum.
- 8 Q. **[66]** ... liés aux traumatismes qu'on interprète mal et
9 qui nous emmènent à signaler. Puis, vous, vous nous
10 dites : « Une fois signalé, finalement, quand on
11 approfondit, on revient un petit peu à la case
12 départ parce que qu'on dit finalement...
- 13 R. Non.
- 14 Q. **[67]** ... ce n'est pas que c'est...
- 15 R. Il y a des besoins, mais il faudrait aller
16 ailleurs.
- 17 Q. **[68]** Ce n'est pas sans besoin d'aide, mais ce n'est
18 pas forcément un besoin de protection.
- 19 R. Hum, hum.
- 20 Q. **[69]** Hein? On s'entend?
- 21 Mme CHANTAL LAVERGNE :
- 22 R. Oui, c'est ça.
- 23 Mme SARAH DUFOUR :
- 24 R. Je vous donne dix sur dix (10/10).
- 25 Mme CHANTAL LAVERGNE :

1 R. Si vous étiez mon étudiant. Ah! Ah!

2 Q. [70] Je vous remercie. Je... je vais mettre ça dans
3 mon CV. Non. Où je veux en venir, c'est que votre
4 illustration là, si on la prend sur une
5 trajectoire, elle se confirme. Ce qu'on vient de
6 voir là, c'est vos sept sur dix (10) là...

7 R. Oui. Oui.

8 Q. [71] ... qui sont en interventions terminales. Ça
9 vient dire : Il y a un besoin, définitivement...

10 Mme SARAH DUFOUR :

11 R. Hum, hum.

12 Q. [72] ... mais ce n'est pas forcément un besoin de
13 protection.

14 Mme CHANTAL LAVERGNE :

15 R. C'est ça. Oui.

16 Q. [73] Et il y a comme une méprise. Hein? Il y a
17 comme une méprise sociale...

18 Mme SARAH DUFOUR :

19 R. Hum, hum.

20 Q. [74] ... autour de l'interprétation qu'on doit
21 donner. Ça fait que oui, ça parle d'investir
22 davantage en milieux communautaires. Oui, ça parle
23 d'investir davantage à l'école parce que si ce
24 travail-là d'accompagnement... parce que c'est ça
25 le mot, ce n'est pas « d'évaluation »...

1 Mme CHANTAL LAVERGNE :

2 R. Non...

3 Q. [75] ... mais « d'accompagnement ».

4 R. ... d'accompagnement.

5 Q. [76] T'sais, vous avez dit : « Peut-être aider à
6 éduquer ou à comprendre, ou à positionner...

7 R. Hum, hum.

8 Q. [77] ... que dans ce nouveau...

9 Mme SARAH DUFOUR :

10 Hum, hum.

11 Q. [78] ... contexte-là...

12 R. Hum, hum.

13 Q. [79] ... il y a des choses qui se font et qui ne se
14 font pas. Elles se font différemment, mais peu
15 importe.

16 Et moi, j'ai beaucoup travaillé dans le
17 milieu autochtone. Par contre, la perception des
18 autochtones, et peut-être des minorités, est que la
19 DPJ est un... c'est un facteur non seulement
20 traumatisant, mais ils ont peur de la DPJ.

21 Mme CHANTAL LAVERGNE :

22 R. Hum, hum. Hum, hum.

23 Q. [80] Alors, donc, cet intérêt qu'on a tous à faire
24 la bonne chose au bon moment est décuplé, tant qu'à
25 moi.

1 R. Oui.

2 Q. **[81]** Alors, commentaires là-dessus? Puis bravo pour
3 le défi dans les pratiques.

4 R. D'ailleurs, on a évoqué Espace Parents, mais c'est
5 le (inaudible) qui a investi dans, en fait, le
6 financement d'intervenants liaison entre les
7 familles...

8 Mme SARAH DUFOUR :

9 R. Oui.

10 Mme CHANTAL LAVERGNE :

11 R. ... des minorités... les familles issues de
12 l'immigration et l'école.

13 Mme SARAH DUFOUR :

14 R. École, communauté, famille.

15 Mme CHANTAL LAVERGNE :

16 R. Donc, il y a vraiment des agents qui sont engagés
17 par les commissions scolaires dont le rôle... En
18 gros, là, il faudrait... c'est vraiment d'agir, de
19 faire une liaison, d'assurer une médiation quand
20 c'est nécessaire, entre les familles et l'école
21 pour arriver, justement, à mieux comprendre...
22 emmener les familles à mieux comprendre les
23 attentes, ce que leur dit l'école.

24 Et, en même temps ce que peut vouloir dire
25 l'école, et en même temps, de sensibiliser aussi le

1 personnel scolaire sur le discours des parents,
2 leurs défis, les contextes dans lesquels ils se
3 retrouvent. Donc, il y a vraiment une volonté de
4 dialogue.

5 Mme SARAH DUFOUR :

6 R. Oui. Je voudrais juste...

7 Mme CHANTAL LAVERGNE :

8 R. Donc, qui peut montrer... qui peut être, aussi,
9 un... Qui est, au fond, une piste, un ajout...

10 Q. **[82]** Hum, hum.

11 R. ... à ce besoin de mieux accompagner.

12 Mme SARAH DUFOUR :

13 R. Je vais me permettre... Comme on parle beaucoup de
14 prévention là, on a parlé beaucoup de la porte
15 d'entrée du communautaire puis d'accompagner tôt,
16 c'est très vrai. Mais je veux, aussi, souligner
17 qu'on n'a pas besoin de développer toute une
18 artillerie d'autres services en parallèle...

19 Mme CHANTAL LAVERGNE :

20 R. Hum, hum.

21 Mme SARAH DUFOUR :

22 R. ... pour répondre à la diversité culturelle...

23 Q. **[83]** Hum, hum.

24 R. ... comme on ferait pour les papas. Je m'inquiète
25 beaucoup, aussi, de la réponse des services aux

1 papas. Je veux dire, l'idée c'est de bien faire ce
2 qu'on fait maintenant, pour le vrai, puis
3 d'adapter...

4 Mme CHANTAL LAVERGNE :

5 R. Hum, hum.

6 Mme SARAH DUFOUR :

7 R. ... dans tous les services. J'ai lu avec beaucoup
8 d'intérêt les recommandations que vous avez faites
9 avant Noël, mais, t'sais, SIPPE, Triple P, tous les
10 programmes de première ligne...

11 Mme CHANTAL LAVERGNE :

12 R. Hum, hum.

13 Mme SARAH DUFOUR :

14 R. ... puis d'amont, puis de prévention...

15 Mme CHANTAL LAVERGNE :

16 R. Hum, hum.

17 Mme SARAH DUFOUR :

18 R. ... qui valent pour tous les enfants.

19 Mme CHANTAL LAVERGNE :

20 R. Hum, hum.

21 Mme SARAH DUFOUR :

22 R. Il faut juste s'assurer que ça fait sens aussi pour
23 ces parents.

24 Mme CHANTAL LAVERGNE :

25 R. Hum, hum.

1 Mme SARAH DUFOUR :

2 R. Donc, je veux juste ajouter. Ce n'est pas un
3 système parallèle...

4 Mme CHANTAL LAVERGNE :

5 R. Non.

6 Mme SARAH DUFOUR :

7 R. ... de prévention là. C'est de bien faire, mieux
8 faire, adapter puis peut-être créer un petit peu de
9 l'amont à mont, disons là.

10 Q. **[84]** Hum.

11 R. T'sais, un point zéro avant les autres services.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. On va poursuivre avec Danielle Tremblay.

14 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

15 Q. **[85]** Alors, bonjour à vous deux. Merci beaucoup de
16 votre présence. Je vais reprendre une de vos
17 paroles, Madame Dufour : « Vivre sur un territoire
18 où mon propre groupe est minoritaire, c'est un
19 facteur explicatif de la surreprésentation. »

20 Mme SARAH DUFOUR :

21 R. Hum, hum.

22 Q. **[86]** Je suis une fille qui provient des régions...

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[87]** ... et des régions éloignées. Donc, la réalité
25 ethnoculturelle rejoint de plus en plus les

1 régions, y compris les régions très éloignées. Puis
2 ce phénomène-là est susceptible d'augmenter. Quand
3 on parle qu'une des réponses à la pénurie de main-
4 d'oeuvre est un accueil d'un plus grand nombre
5 d'immigrants, bon, ce phénomène-là est susceptible
6 d'augmenter.

7 En régions, les familles de minorités
8 ethnoculturelles... euh... bien, on est vraiment là
9 dans ce que vous nous disiez là : « Mon propre
10 groupe est très peu représenté...

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[88]** ... ce sont des familles qui vivent énormément
13 d'isolement. »

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[89]** Qui se retrouvent à l'intérieur d'une majorité
16 très homogène et pour qui les ressources
17 communautaires sont très peu présentes ou très peu
18 adaptées. Il y a des ressources communautaires,
19 bien sûr...

20 R. Il y en a...

21 Q. **[90]** ... mais peu adaptées. Donc, bien, d'une part,
22 comment des chercheurs comme vous, prenez en compte
23 cette étendue-là de l'immigration sur l'ensemble du
24 territoire québécois? Et puisque j'ai droit à une
25 seule question, je vais... Dans le fond, je fais

1 deux sous-questions...

2 R. 1.1 et 1.2?

3 Q. [91] C'est ça. Comment on peut faire face à cette
4 réalité-là, en région? Puis qu'est-ce que la
5 recherche peut nous emmener comme piste porteuse?

6 R. Bien, en fait, dans nos résultats, c'est sûr que...
7 Bon, on est Montréal, c'est des établissements
8 montréalais, on a beaucoup documenté la réalité
9 montréalaise. C'est clair que c'est une réalité qui
10 concerne maintenant l'ensemble du Québec, puis ça
11 n'ira pas en diminuant.

12 Donc, dans les chiffres, bien, Chantal et
13 ses collègues ont fait l'effort d'une analyse des
14 données de l'EIQ, qui dresse un échantillonnage à
15 la grandeur du territoire.

16 Donc, les données pan-québécoises sur
17 l'ampleur du phénomène, c'est celles dont on
18 dispose pour l'instant, il faudrait le
19 « monitorer ». Au niveau de l'accueil, je ne suis
20 pas la meilleure personne pour vous en parler, les
21 acteurs du communautaire seraient mieux placés,
22 mais je peux certainement vous dire, de par mon
23 expérience avec nos partenaires, par exemple... je
24 reviens à TCRI là, qui sont les personnes que je
25 connais le plus. Elles sont extrêmement

1 présentes...

2 Mme CHANTAL LAVERGNE :

3 R. Je dirais plus, même, en région.

4 Mme SARAH DUFOUR :

5 R. Et je vous dirais qu'Espace Parents, quand on l'a
6 mis à l'essai, c'est en région qu'il a été mis à
7 l'essai. Et, peut-être, de manière tendancielle,
8 mais là, c'est vraiment une opinion très... c'est
9 des perceptions là... je ne suis pas la personne
10 pour mieux vous répondre, mais c'est plus petit ça
11 fait que des fois, c'est plus rapide.

12 Mme CHANTAL LAVERGNE :

13 R. On se connaît plus... le réseau est plus...

14 Mme SARAH DUFOUR :

15 R. J'essaie de dire que...

16 Mme CHANTAL LAVERGNE :

17 R. Le réseau est plus...

18 Mme SARAH DUFOUR :

19 R. Oui. Ce que je veux vous dire, dans le fond...

20 Mme CHANTAL LAVERGNE :

21 R. Il est plus tissé serré.

22 Mme SARAH DUFOUR :

23 R. Puis j'avais participé... Je sais que Claire
24 Chamberland vous a visités. Dans AIDES, quand on
25 déployait en région, ce n'était pas pareil parce

1 que... Puis ça fait beaucoup pensé, quand je vois
2 la réponse, comme aux personnes immigrantes, c'est
3 plus petit. Donc, finalement la personne de la
4 protection, on la connaît.

5 Mme CHANTAL LAVERGNE :

6 R. Hum.

7 Mme SARAH DUFOUR :

8 R. La personne du communautaire, on la connaît. Les
9 gens de l'école... Donc, des réseaux plus petits...

10 Mme CHANTAL LAVERGNE :

11 R. Hum.

12 Mme SARAH DUFOUR :

13 R. ... tricotés serrés. T'sais, le capital social là,
14 en interventions, ça compte beaucoup. Ça fait que
15 je dirais certainement... Moi, je ne serais pas
16 prête à dire qu'ils sont moins adaptés, moins
17 accueillis, tout ça là.

18 Q. **[92]** Je vais quand même me permettre. Est-ce qu'il
19 y aurait, dans ce cas-là, un enjeu de rejoindre les
20 familles immigrantes? Parce qu'en région, ce qu'on
21 vit beaucoup, c'est que les gens viennent
22 s'installer.

23 Mme CHANTAL LAVERGNE :

24 R. Oui.

25 Q. **[93]** Souvent, c'est la voie d'accueil.

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[94]** Mais ils repartent vers les grands centres.
- 3 R. Oui.
- 4 Mme SARAH DUFOUR :
- 5 R. Hum, hum. Hum, hum.
- 6 Q. **[95]** Parce qu'ils vivent énormément d'isolement là.
- 7 Mme CHANTAL LAVERGNE :
- 8 R. Bien sûr...
- 9 Mme SARAH DUFOUR :
- 10 R. Bien, c'est sûr... Bien sûr...
- 11 Q. **[96]** Qu'il y a un enjeu...
- 12 R. Bien sûr.
- 13 Q. **[97]** ... d'accompagnement...
- 14 R. Oui.
- 15 Q. **[98]** ... d'accueil...
- 16 R. D'accueil.
- 17 Q. **[99]** ... et de déploiement de...
- 18 R. De prendre racine...
- 19 Q. **[100]** Oui.
- 20 R. ... aussi, dans notre nouveau milieu. Hein?
- 21 Q. **[101]** Déploiement de soutien à...
- 22 R. Oui.
- 23 Q. **[102]** ... à l'intégration, puis ça, c'est clair.
- 24 Merci beaucoup.
- 25 LA PRÉSIDENTE :

1 Merci. On poursuit avec Jean-Marc Potvin.

2 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

3 Q. **[103]** Alors, à Montréal, tout est toujours plus
4 compliqué. Hein? C'est ce qu'on dit. Je voulais
5 revenir sur la question de la judiciarisation puis
6 sur la question de la confiance.

7 Mme CHANTAL LAVERGNE :

8 R. Oui.

9 Q. **[104]** Et de la méfiance.

10 R. Hum, hum.

11 Q. **[105]** Je pense que la question a été soulevée puis
12 à la question posée par madame Laurent, vous avez
13 répondu : « Bien, on a plus de difficultés à
14 s'entendre, à reconnaître les affaires de la même
15 manière. »

16 R. Que ça peut être ça aussi.

17 Q. **[106]** Ça peut être ça. Ce n'est pas très documenté
18 par la recherche, actuellement. Mais par
19 expérience, on sait qu'il y a de grandes, grandes
20 méfiances. En fait, qu'il y a des grandes peurs
21 dans...

22 Mme SARAH DUFOUR :

23 R. Hum, hum.

24 Mme CHANTAL LAVERGNE :

25 R. Oui.

- 1 Q. **[107]** ... dans les communautés... dans certaines
2 communautés, à l'égard de la protection de la
3 jeunesse.
- 4 R. Absolument.
- 5 Q. **[108]** Et que ça rend très, très difficile...
- 6 R. Oui.
- 7 Q. **[109]** ... l'établissement d'une alliance...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. **[110]** ... puis d'une relation de confiance.
- 10 R. Hum.
- 11 Q. **[111]** Il y a du travail qui s'est fait avec les
12 communautés aussi. J'aimerais ça vous entendre
13 davantage parler de ça, de ce travail-là qu'on peut
14 faire avec les communautés pour diminuer cette
15 méfiance-là.
- 16 Mme SARAH DUFOUR :
- 17 R. Hum, hum..
- 18 Mme CHANTAL LAVERGNE :
- 19 R. Oui.
- 20 Q. **[112]** Il y a en amont de la protection, mais une
21 fois rendu en protection...
- 22 R. Oui.
- 23 Q. **[113]** Notamment, il y a eu des projets de personnes
24 accompagnatrices...
- 25 R. Oui.

1 Mme SARAH DUFOUR :

2 R. Oui.

3 Q. **[114]** ... issues des communautés...

4 Mme CHANTAL LAVERGNE :

5 R. C'est vrai, vous avez raison.

6 Q. **[115]** ... qui peuvent permettre, à un moment donné,
7 de faciliter...

8 R. Oui.

9 Q. **[116]** ... cette relation-là parce que quand les
10 gens, les intervenants et les familles, ne se font
11 pas confiance, ça emmène des affaires qui n'ont pas
12 de bon sens.

13 R. Oui, tout à fait.

14 Q. **[117]** Ça fait un très, très grand défi dans
15 l'intervention. Comment aller plus loin? Soit au
16 plan de la recherche? Ou soit au plan des
17 initiatives pour changer les choses?

18 R. Absolument. Bien, vous l'avez noté, vous l'avez
19 relevé, ces accompagnatrices...

20 On n'a pas fait de recherches comme telles,
21 sur l'effet de ça, mais c'est certainement une
22 façon, une piste intéressante pour rassurer les
23 gens parce que...

24 Puis, rassurer... puis, peut-être jouer
25 aussi le rôle de médiation, c'est-à-dire aider les

1 parents à comprendre le sens du discours de
2 l'intervenant. Et l'inverse est aussi vrai.

3 Donc, ça, c'est vraiment... C'est une piste
4 intéressante. C'est aussi de continuer à soutenir
5 les intervenants dans leurs appropriations des
6 approches centrées sur l'engagement des familles,
7 la collaboration.

8 On en a... Il y a eu beaucoup de
9 réflexions, quand même, en protection parce que
10 c'est un enjeu majeur, la collaboration. Et durant
11 plusieurs années, on a vraiment mobilisé les
12 intervenants par rapport à ces approches-là.

13 Donc, il faut continuer parce que c'est
14 vraiment important puis c'est un défi. Et il y a,
15 quand même, des choses intéressantes. On ne peut
16 travailler sur l'impact de ces approches-là, puis
17 sur les résultats d'interventions, en protection,
18 telles qu'elles ont été développées. Mais oui,
19 certainement, il y a des choses...

20 Mme SARAH DUFOUR :

21 R. Puis ça pourrait être...

22 Mme CHANTAL LAVERGNE :

23 R. As-tu pensé à d'autres choses?

24 Mme SARAH DUFOUR :

25 R. Bien, pas réellement... Bien, à part l'amont qu'on

1 a beaucoup parlé, mais cette question de
2 l'interprète...

3

4 Mme CHANTAL LAVERGNE :

5 R. Oui! Ah! Oui! C'est ça que je voulais... je voulais
6 dire aussi. Attends, je voulais juste aussi
7 rappeler que durant la dernière année, il y a eu
8 quand même un effort important de fait à l'interne,
9 ici, à la DPJ francophone pour aller rencontrer
10 aussi les organismes communautaires qui sont
11 spécialisés dans l'accueil et l'accompagnement, qui
12 travaillent directement avec les familles des
13 minorités, et donc pour faire connaître la DPJ, le
14 rôle, le mandat, puis répondre à leurs questions.
15 Démystifier, au fond. Ça, c'est vraiment important
16 parce que ces organismes-là sont en lien direct
17 avec les familles.

18 Donc, l'information qu'ils relaient aux
19 familles, bien, c'est vital pour leur
20 dire : « Écoutez, là il y a... Voilà... Voilà... »
21 Tous les enfants ne sont pas placés. Dénouer des
22 mythes... ne sont pas placés s'il y a une
23 intervention. S'il y a une intervention, il va y
24 avoir une évaluation approfondie. « Il n'y a rien
25 de garanti que vous allez faire l'objet d'une

1 intervention. »

2 Bref, il y a des messages qui peuvent être
3 transmis, aussi, pour dire... En fait, ils sont là
4 pour les enfants. On se préoccupe des enfants et ce
5 qu'on veut, c'est de travailler ensemble pour...
6 avec vous, avec les parents.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Il restait une question de la part d'André Lebon.

9 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

10 Q. **[118]** Je veux revenir sur votre trajectoire
11 différentielle là, si on revient à la « slide »,
12 parce qu'on n'a pas parlé de l'application des
13 mesures, et je voudrais que vous m'expliquiez
14 quelle est votre interprétation de la différence
15 entre la surreprésentation des noirs et la sous-
16 représentation des autres à l'application des
17 mesures? C'est quoi votre explication?

18 Mme SARAH DUFOUR :

19 R. Bien, la sous-représentation...

20 Mme CHANTAL LAVERGNE :

21 R. Oui, mais pas à l'application.

22 Mme SARAH DUFOUR :

23 R. Comment?

24 Mme CHANTAL LAVERGNE :

25 R. La sous-représentation est en... elle est en...

1 Mme SARAH DUFOUR :

2 R. Oui, mais là, il parle de la sous-représentation...

3

4 Mme CHANTAL LAVERGNE :

5 R. Oui, O.K.

6 Mme SARAH DUFOUR :

7 R. ... pour autres...

8 Mme CHANTAL LAVERGNE :

9 R. C'est ça. O.K.

10 Mme SARAH DUFOUR :

11 R. Ah... oui, oui, oui, mais en fait, la question...

12 Q. **[119]** Des autres communautés... hein?

13 R. Oui, mais la sous... qu'on voit, d'ailleurs, la
14 tendance. Comme l'établissement de la
15 surreprésentation est à toutes les étapes, puis la
16 sous-représentation est aussi à toutes les étapes,
17 t'sais, donc...

18 Q. **[120]** Ah! Oui? Même pour les autres communautés
19 culturelles?

20 R. Bien... euh... la disproportion pour les autres
21 groupes est beaucoup moins grande.

22 Q. **[121]** D'accord.

23 R. Donc... bon, bref, il y a comme une tendance là,
24 mais on la voit...

25 Q. **[122]** Oui, mais vous l'expliquez comment?

1 R. Bien, c'est ça. La sous-représentation, en fait,
2 c'est un peu, encore, une boîte noire parce que
3 c'est très peu étudié.

4 Bon, premièrement là, les chiffres, c'est
5 une porte d'entrée. C'est un groupe, un peu par
6 défaut, parce qu'heureusement, ça reste des petits
7 volumes. Donc, au plan statistique, on n'a pas pu,
8 t'sais, isoler plus précisément d'autres groupes que
9 le groupe des noirs.

10 Donc, c'est très hétérogène, il faut se
11 garder de, t'sais, d'attribuer des conclusions à
12 l'ensemble des groupes. Donc, la nature des données,
13 c'est quand même très disparate ce qu'il y a là-
14 dedans.

15 La sous-représentation, moi, je ne peux pas
16 vous l'expliquer là, elle est très peu étudiée aussi
17 au plan scientifique. Pour l'instant, les pistes
18 autour de la sous-représentation, c'est soit... mais
19 là, ça parle moins d'ici là, mais ça pourrait
20 être...

21 En fait, ça ne répond pas à votre question
22 pour l'application des mesures, mais le phénomène de
23 la sous-représentation...

24 Q. **[123]** Oui?

25 R. ... de manière générale, peut parler d'enfants en

1 protection, mais qui ne sont pas signalés, par
2 exemple. Donc, qui seraient soit non repérés par les
3 personnes qui font des signalements ou pas signalés
4 parce qu'on se méfie.

5 Ou ça peut parler, aussi, peut-être, de
6 pratiques alternatives qui rendent moins
7 nécessaires, par exemple, des pratiques de soutien
8 très serrées où il y aurait des placements informels
9 chez des proches, mais sans que ça passe par les
10 services, par exemple.

11 Donc, le sens de la sous-représentation est
12 quand même pas si clair, mais c'est comme les deux
13 pistes qui se dégagent dans les écrits.

14 Q. **[124]** À étudier.

15 Mme CHANTAL LAVERGNE :

16 R. Oui.

17 Mme SARAH DUFOUR :

18 R. Mais je suis consciente que ça ne répond pas à votre
19 question, ici.

20 Q. **[125]** C'est ça, mais à étudier.

21 Mme CHANTAL LAVERGNE :

22 R. Oui.

23 Mme SARAH DUFOUR :

24 R. Exactement. Ça reste à clarifier.

25 Mme CHANTAL LAVERGNE :

1 R. Défi d'études, qu'on a.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Il nous reste quelques minutes, alors il y a une
4 question de Lise Lavallée.

5 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

6 Q. **[126]** Merci. C'est avec moi que vous allez terminer,
7 probablement. Euh... les familles... ce que vous
8 avez dit, sont signalées par les cas à la DPJ. Mais
9 selon vous, où sont les services de première ligne
10 des CLSC? Est-ce qu'ils sont adaptés aux besoins?

11 Mme SARAH DUFOUR :

12 R. Bien, ça reste à...

13 Mme CHANTAL LAVERGNE :

14 R. Oui.

15 Mme SARAH DUFOUR :

16 R. Ce n'est pas... On ne peut pas dire qu'ils ne sont
17 pas adaptés...

18 Q. **[127]** Il y a quand même un souci...

19 R. ... mais il reste...

20 Q. **[128]** ... il y a quand même un souci...

21 R. Oui.

22 Q. **[129]** ... et ça fait partie...

23 R. Oui...

24 Q. **[130]** ... de la Loi...

25 R. Oui.

1 Q. **[131]** ... la Loi des « SSSS »...

2 R. Oui.

3 Q. **[132]** ... de prendre en compte les besoins en lien
4 avec...

5 R. C'est ça.

6 Q. **[133]** ... différents aspects dont...

7 R. Oui.

8 Q. **[134]** ... justement la culture, l'aspect migratoire,
9 et caetera. Donc, de façon générale, on incite, on
10 invite les intervenants à le faire.

11 R. Oui.

12 Q. **[135]** Et tant que faire se peut, aussi, les
13 programmations à être les plus adaptées. Mais c'est
14 clair que...

15 R. Mais c'est que ça reste... ça reste à travailler.

16 Q. **[136]** Dans une des pratiques prometteuses, me
17 semble-t-il, est de... Surtout dans les milieux où
18 il y a une forte concentration, c'est de s'assurer
19 que les programmations cliniques intègrent, d'une
20 manière ou d'une autre, cet aspect interculturel.

21 Des fois, c'est, tu n'as pas besoin... Parce
22 qu'au fond, souvent, les programmations s'adressent
23 à la population, en général, mais on ne l'a pas
24 vérifié : Est-ce que c'est adapté? Est-ce que c'est
25 efficace, aussi, avec les populations issues de

1 l'immigration?

2 Donc, il y a, peut-être, au moins une
3 révision à faire des programmations pour s'assurer
4 que cette dimension-là, elle est présente. Et ça
5 peut être tout simplement au niveau de la structure
6 de surface. Est-ce qu'on sait que cette
7 intervention-là peut être bénéfique parce qu'il y a
8 plusieurs éléments qui nous l'indiquent?

9 Mais est-ce que, par exemple, dans les
10 exemples à apporter, dans les images qu'on utilise
11 avec les familles, est-ce que ça reflète la
12 diversité? Alors, donc, il y a...

13 R. Hum. Puis c'est de se sentir accueilli, aussi. C'est
14 accès et adaptation.

15 Q. **[137]** Oui.

16 R. Puis je fais encore l'analogie avec les papas parce
17 que j'ai beaucoup travaillé sur cette question,
18 mais, t'sais, le CLSC, il est ouvert à tout le
19 monde, mais longtemps les papas ne se sont pas
20 reconnus là. Bien, c'est la même chose pour la
21 diversité culturelle.

22 Donc, se sentir accueilli, bienvenu puis
23 qu'on tient en compte nos particularités, c'est
24 adapter puis rendre accessibles nos services de
25 première ligne. Je ne dirais pas que ce n'est pas

1 fait, mais il faut continuer nos efforts puis, peut-
2 être, les accentuer.

3 Q. **[138]** Merci beaucoup.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci. Merci, Mesdames. L'heure et demie (1 h 30)...

6 Mme CHANTAL LAVERGNE :

7 R. C'est fini?

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... est vite passée. Oui, est vite passée.

10 R. Elle est vite passée.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Vous voyez à quel point ça a suscité discussions et
13 débats. Merci infiniment. C'est rare que je dis
14 merci pour des chiffres, mais merci pour les
15 chiffres parce qu'on est au-delà des perceptions. On
16 entend...

17 R. Hum, hum.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 On dit : Oui... il y a, peut-être... peut-être...

20 Vous avancez des chiffres là. Alors, on va réfléchir
21 à partir des chiffres, et surtout de vos
22 recommandations. Merci infiniment pour votre passage
23 à la Commission.

24 Mme SARAH DUFOUR :

25 R. Merci de l'invitation.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Un dix (10) minutes de pause pour l'installation du
3 prochain témoin. Merci encore, Mesdames.

4 Mme SARAH DUFOUR :

5 R. Merci, Madame.

6 Mme CHANTAL LAVERGNE :

7 R. Merci beaucoup.

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci. Alors nous poursuivons en recevant madame
13 Marie-Andrée Poirier. Vous êtes professeure
14 titulaire à l'École de travail social de
15 l'Université de Montréal et directrice scientifique
16 de l'Équipe de recherche sur le placement et
17 l'adoption en protection de la jeunesse. Bienvenue.
18 Madame Geneviève Pagé, qui est chercheure au Centre
19 de recherche universitaire sur les jeunes et
20 familles CIUSSS de la Capitale-Nationale.

21 Mme GENEVIÈVE PAGÉ :

22 C'est Doris.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Pourquoi je voyais... Ah! O.K.

25 Mme GENEVIÈVE PAGÉ :

1 C'est juste que c'est le nom puis l'association qui
2 est inversé dans vos...

3

4

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Ah! C'est inversé. Bon. Alors je vais tout de même
7 présenter madame Châteauneuf, si vous permettez, qui
8 est professeure agrégée au département de travail
9 social Université du Québec en Outaouais. Est-ce
10 que, ça, c'est bon?

11 Mme DORIS CHÂTEAUNEUF :

12 Non.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Non. C'est madame Pagé qui est vient de l'Outaouais.

15 Mme GENEVIÈVE PAGÉ :

16 Voilà!

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bienvenue. Madame Châteauneuf, vous êtes d'où vous?

19 Mme DORIS CHÂTEAUNEUF :

20 Au Centre de recherche universitaire sur les jeunes
21 et les familles, familles du CIUSSS de la Capitale-
22 Nationale.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Capitale-Nationale et Montréal. Donc, on a trois
25 régions qui viennent nous parler aujourd'hui. Merci

1 beaucoup. Alors, on va aborder les enjeux relatifs
2 aux placements des enfants en milieu substitut, le
3 rôle des familles d'accueil, le maintien aussi des
4 liens parents-enfants, aux visites supervisées ainsi
5 qu'aux besoins des enfants qui vivent un placement
6 ou une adoption. Alors, on a quatre-vingt-dix (90)
7 minutes ensemble. Tel que suggéré, on vous demande
8 de vous restreindre à vingt (20) minutes de
9 présentation, parce que c'est sûr qu'il y aura
10 beaucoup de questions et d'échanges avec les
11 commissaires. Ça permet ce temps-là. Alors, avant de
12 vous laisser la parole, je vais demander au greffier
13 de vous assermenter s'il vous plaît.

14

15 UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
16 ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

17 **MARIE-ANDRÉE POIRIER,**

18 (Sous serment)

19

20 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS
21 ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

22 **GENEVIÈVE PAGÉ,**

23 (Sous serment)

24

25 CENTRE DE RECHERCHE UNIVERSITAIRE SUR LES JEUNES ET

1 LES FAMILLES CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE

2 **DORIS CHÂTEAUNEUF,**

3 (Sous serment)

4

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Voilà mesdames, la parole est à vous.

7 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

8 Merci beaucoup. Bonjour et merci de votre invitation
9 à venir partager avec vous nos réflexions sur
10 l'accueil familial. Comme madame Laurent vient de le
11 souligner, nous sommes tous trois membres de
12 l'Équipe de recherche sur le placement et l'adoption
13 en protection de la jeunesse. Cette équipe est la
14 seule au Québec à proposer une programmation
15 complètement dédiée à l'avancement des connaissances
16 et des pratiques en lien avec le placement et
17 l'adoption.

18 Vous avez déjà entendu depuis le début de
19 votre Commission d'autres membres de notre équipe,
20 madame Élie, monsieur Esposito et monsieur Trocmé
21 sur différents enjeux. Pour notre part, nous avons
22 fait le choix d'attirer votre attention sur
23 l'importance de préparer, d'accompagner et de
24 soutenir les familles d'accueil pour mieux répondre
25 aux besoins des enfants.

1 Avant de débiter, je vais me permettre de
2 remercier de leur précieuse collaboration à la
3 rédaction et la préparation de cette présentation,
4 madame Sonia Élie, madame Marie-Pier Joly et madame
5 Karine Tremblay, toutes deux étudiantes au doctorat.

6 La majorité des systèmes de Protection de la
7 jeunesse s'appuient sur un principe fondamental.
8 Tous les efforts doivent permettre aux enfants de
9 demeurer dans leur milieu familial. En ce sens, nous
10 reconnaissons l'importance des premières
11 recommandations que vous avez déjà formulées sur
12 l'importance des services de première ligne et sur
13 la prévention de la négligence et de la
14 maltraitance. Toutefois, ces choix importants ne
15 doivent pas se faire au détriment d'un réel
16 engagement à mieux répondre aux besoins d'un nombre
17 important d'enfants qui vivront un placement en
18 milieu substitut à un moment ou l'autre de leur
19 trajectoire de services en Protection de la
20 jeunesse.

21 Le placement en famille d'accueil est une
22 composante essentielle de notre système de
23 Protection de la jeunesse. C'est le milieu de vie
24 substitut le plus souvent utilisé lorsqu'un enfant
25 doit être retiré de son milieu familial.

1 L'expérience de placement peut se faire dans des
2 contextes très variés. Certains enfants vivront des
3 situations de placement de courte durée, lors d'une
4 période de crise par exemple. D'autres enfants
5 vivront des placements un peu plus longs, lorsque
6 les changements importants attendus de la part de
7 leurs parents sont importants avant qu'ils
8 réintègrent le milieu familial. Finalement, pour
9 certains enfants, le placement va s'inscrire dans un
10 projet permanent qui mènera parfois au placement
11 jusqu'à la majorité et dans certains cas jusqu'à
12 leur adoption.

13 Le réseau québécois de familles d'accueil
14 regroupe trois types de familles d'accueil : les
15 familles d'accueil régulières qui accueillent des
16 enfants en difficulté, des enfants qui leur sont
17 confiés par un établissement public avec le mandat
18 de répondre à leurs besoins dans un contexte
19 familial; les familles d'accueil de proximité qui
20 sont des personnes à qui un enfant en particulier
21 leur est confié en raison d'une relation
22 significative préexistante au placement. Il peut
23 s'agir d'un membre de la famille élargie ou de
24 quelqu'un de non apparenté comme un ami, un voisin.
25 On observe depuis deux mille sept (2007) au Québec

1 une augmentation du recours à l'entourage de
2 l'enfant comme milieu substitut. Le nombre d'enfants
3 placés dans ce type de ressource est environ d'un
4 enfant sur trois en ce moment au Québec. Et
5 finalement les familles d'accueil banque mixte qui
6 accueillent de très jeunes enfants jugés à haut
7 risque d'abandon par des parents d'accueil qui
8 s'engagent à les adopter si l'enfant devient
9 admissible à l'adoption.

10 Au cours des dernières années, les
11 conditions d'exercice des trois types de familles
12 d'accueil ont connu des changements importants. Au
13 Québec comme ailleurs dans le monde, l'accueil a
14 connu un mouvement de professionnalisation de plus
15 en plus important. Concrètement pour nous, c'est
16 l'adoption en deux mille neuf (2009) de la LRR (la
17 Loi de la représentation des ressources de type
18 familial) qui confère maintenant aux parents
19 d'accueil du Québec un statut de travailleur.

20 Ils ont maintenant des conditions d'exercice
21 qui sont négociées dans le cadre d'une convention
22 collective et ils bénéficient d'avantages sociaux et
23 du même filet de sécurité sociale que les autres
24 travailleurs autonomes du Québec. Ce sont des gains
25 importants pour les familles d'accueil. Toutefois,

1 il faut reconnaître qu'au-delà de ces gains, la LRR
2 vient modifier de façon importante la façon
3 d'encadrer et de soutenir les familles d'accueil.
4 Elle vient modifier grandement le mandat des
5 intervenants qui les accompagnent.

6 Avant la LRR, un intervenant ressource était
7 attitré précisément à la famille d'accueil. Son rôle
8 était d'offrir du soutien. Il avait le mandat
9 d'aborder avec le parent d'accueil toute difficulté
10 liée de près ou de loin au placement. Avec la LRR,
11 cet intervenant est remplacé dans la majorité des
12 régions du Québec par un intervenant qualité, c'est-
13 à-dire un intervenant dont le rôle est de mettre en
14 application les mesures de contrôle de qualité et de
15 service prodiguées par la famille d'accueil.

16 Ces différents changements ont modifié de
17 façon importante la nature des rapports entre les
18 professionnels de la Protection de la jeunesse et
19 les parents d'accueil. Leurs relations seraient
20 dorénavant beaucoup moins centrées sur la
21 collaboration et le soutien aux familles d'accueil.
22 Les parents d'accueil ont le mandat, bien qu'ils ne
23 soient ni le parent biologique ni le parent légal,
24 d'offrir aux enfants les plus vulnérables de notre
25 société un environnement familial pour qu'ils

1 puissent poursuivre leur développement. Considérant
2 la nature particulière de leur mandat, il n'est pas
3 surprenant de constater qu'ils sont confrontés à de
4 multiples défis. Mes collègues vont maintenant vous
5 présenter certains de ces défis.

6 Mme DORIS CHÂTEAUNEUF :

7 Donc, le premier constat que nous souhaitons mettre
8 en lumière et le fait que, malgré une diversité des
9 types de familles d'accueil, une diversité également
10 des enjeux que ces familles rencontrent, il est
11 impossible au Québec à l'heure actuelle de dresser
12 un portrait fiable des trajectoires des enfants en
13 fonction du type de familles d'accueil dans lequel
14 ils évoluent.

15 Les données cliniques et administratives des
16 établissements ne distinguent pas de façon
17 systématique les trois types de milieu d'accueil. En
18 ce qui concerne les familles d'accueil de proximité,
19 depuis leur reconnaissance en deux mille quinze
20 (2015) comme ressources d'hébergement, elles sont
21 généralement identifiées dans les données
22 administratives, ce qui permet de les inclure dans
23 l'examen, les études des trajectoires de placements,
24 mais seulement depuis deux mille seize (2016).

25 En ce qui concerne les familles d'accueil

1 banque mixte, on sait qu'elles sont considérées par
2 les établissements comme des familles d'accueil
3 régulières. Donc, plusieurs régions du Québec ne les
4 distinguent pas dans leur système de gestion des
5 données. De façon générale, les lacunes dans
6 l'identification des types de familles d'accueil,
7 combinées aussi aux disparités régionales dans la
8 saisie des données, viennent compliquer de façon
9 quand même assez importante la connaissance des
10 trajectoires de placements à l'échelle provinciale.

11 Ce qu'il faut voir aussi, c'est que ce sont
12 des lacunes et des disparités qui ont un impact sur
13 l'adaptation des services offerts aux enfants et aux
14 familles puisqu'il est difficile à l'heure actuelle
15 de bien documenter les besoins et les enjeux
16 spécifiques à chacun des types de familles
17 d'accueil.

18 Le deuxième constat concerne la formation et
19 la préparation des familles d'accueil. On constate
20 que les familles d'accueil demeurent somme toute
21 très peu formées en regard des enjeux cliniques,
22 mais aussi en regard des problématiques des enfants
23 qu'elles accueillent. Avec l'entrée en vigueur de la
24 LRR, les services sociaux ont été dégagés en partie
25 de leurs obligations de former les familles

1 d'accueil. Et la formation est dorénavant prise en
2 charge de façon conjointe par les associations de
3 familles d'accueil et les établissements.

4 Peut-être juste une mise en contexte. Je ne
5 sais pas si c'est des informations probablement qui
6 ont déjà été discutées. Mais des comités régionaux
7 appelés les comités locaux de formation continue et
8 de perfectionnement ont été mis en place dans chaque
9 région du Québec pour coordonner et dispenser les
10 formations en familles d'accueil. Ces comités-là
11 sont généralement composés de représentants
12 d'associations de familles d'accueil et aussi de
13 représentants d'établissements. Mais les budgets de
14 formation comme tels demeurent gérés par les
15 associations.

16 Pour l'instant, on sait que l'offre de
17 formations en familles d'accueil n'est pas uniforme
18 sur le plan provincial. On sait aussi qu'au Québec,
19 outre la formation RCR, il n'y a aucune formation
20 qui est... aucune autre formation n'est obligatoire
21 pour les parents d'accueil.

22 Dans le cadre de certaines recherches que
23 nous avons menées, des parents d'accueil ont parlé
24 du manque de formations mais aussi du manque... de
25 façon générale, du manque de connaissances et de

1 soutien en lien, par exemple, avec les problèmes de
2 santé mentale des enfants, en lien avec le trouble
3 d'attachement, avec le contexte, le fonctionnement
4 de la Protection de la jeunesse ou encore avec la
5 manière de se préparer au contact avec les parents
6 d'origine.

7 Cependant, on sait aussi, du moins pour les
8 régions de Québec et Montréal, qu'il y a différentes
9 formations sur des enjeux cliniques liés à ces
10 thèmes qui sont disponibles, mais ce sont des
11 formations qui demeurent très peu utilisées et
12 suivies par les familles d'accueil. Cette
13 contradiction, en tout cas une certaine incohérence
14 qui mériterait certainement d'être davantage
15 investiguée pour mieux comprendre les faibles taux
16 de participation. Donc, bref, on ne possède pas à
17 l'heure actuelle de portrait exhaustif par région de
18 l'offre de formations aux parents d'accueil. Et on
19 n'a aucune étude non plus au Québec qui s'est
20 spécifiquement penchée sur les besoins de formations
21 des parents d'accueil ou encore sur les retombées de
22 ces formations-là.

23 Le troisième constat est d'un tout autre
24 ordre et concerne plus spécifiquement le rôle et le
25 sentiment identitaire des familles d'accueil. Il

1 faut rappeler que les familles d'accueil occupent un
2 rôle particulier. Elles doivent être à la fois une
3 famille, un parent, mais aussi un professionnel,
4 donc offrir un cadre de vie familial et chaleureux
5 tout en détenant des compétences professionnelles
6 spécifiques. Donc, il y a là une recherche
7 d'équilibre parfois difficile entre, d'une part,
8 l'adhésion à des principes et à des valeurs de
9 nature familiale et, d'autre part, les attentes sur
10 le plan professionnel qui viennent aussi avec le
11 fait de vivre sous la loupe d'instances publiques.

12 Tout d'abord si on regarde au niveau des
13 familles d'accueil régulières, c'est des familles
14 qui ont pas le mandat de s'occuper d'un enfant en
15 réseau familial ou encore d'accueillir un enfant en
16 vue de l'adopter. Donc, c'est des familles qui, de
17 prime abord, vont davantage être appréhendées comme
18 des ressources professionnelles. Par contre,
19 plusieurs d'entre elles continuent de s'identifier
20 d'abord et avant tout comme des milieux familiaux.
21 Ce qui fait que le mouvement de professionnalisation
22 combiné aussi aux exigences administratives qui leur
23 sont assignées vont susciter une certaine
24 ambivalence chez plusieurs d'entre eux.

25 Pour les familles d'accueil de proximité,

1 cette ambiguïté-là se vit de façon un peu
2 différente. En fait, pour ces familles, le rôle de
3 dispensateur mais aussi de prestataire de services
4 professionnels fait difficilement sens. Elles se
5 considèrent avant tout comme un membre de la famille
6 de l'enfant et s'identifient assez peu au statut de
7 parents d'accueil. Et on a les parents de familles
8 d'accueil banque mixte qui, elles aussi,
9 s'identifient très peu à la dimension
10 professionnelle de rôle puisque leur désir premier
11 est d'adopter un enfant et de devenir son parent. Ce
12 qui cadre assez mal avec le fait d'être un
13 travailleur autonome qui reçoit un salaire.

14 Mme GENEVIÈVE PAGÉ :

15 Notre quatrième constat maintenant concerne les
16 défis qui sont engendrés par les contacts entre les
17 parents d'origine et l'enfant. Donc, les parents
18 d'accueil vont nommer des défis qui sont d'ordre
19 pratique, comme aller reconduire l'enfant aux
20 visites avec son parent selon un horaire qui est
21 établi par les intervenants. Ça exige parfois toute
22 une gymnastique pour, entre les deux parents
23 d'accueil, surtout quand il y a plusieurs enfants
24 dans la famille.

25 Les contacts fréquents peuvent perturber la

1 routine familiale, mais aussi la routine de
2 l'enfant, surtout quand il est très jeune. Par
3 exemple quand les contacts sont organisés pendant
4 les périodes de sieste. Une part importante des
5 défis qui sont soulignés par les parents d'accueil
6 sont liés à l'accompagnement de l'enfant dans la
7 gestion de ses émotions et de ses réactions avant et
8 après la visite avec son parent. Il y a des enfants
9 qui peuvent avoir des réactions émotionnelles
10 négatives très intenses qui peuvent durer des fois
11 plus de vingt-quatre (24) heures. Donc, c'est sûr
12 que, dans ces cas-là, pour les parents d'accueil,
13 c'est difficile, ils sont dépourvus de moyens puis
14 ils ne savent pas comment faire face à de telles
15 crises dans toutes les situations.

16 En même temps, il faut dire qu'il y a quand
17 même des enfants qui vivent bien les contacts, qui
18 sont capables de passer des moments agréables avec
19 leurs parents et puis ça ne va pas nécessairement
20 affecter leurs placements. La gestion des contacts
21 va être particulièrement difficile pour les parents
22 d'accueil de proximité étant donné qu'ils
23 connaissent bien les parents d'origine. Donc, des
24 fois on va leur demander d'interdire ou de
25 superviser des contacts entre le parent et l'enfant.

1 Puis, ça, ça peut générer ou encore exacerber des
2 conflits qui sont intrafamiliaux.

3 Dans le cas des parents banque mixte, même
4 si on pourrait penser le contraire, nos recherches
5 montrent quand même qu'ils sont pour la plupart très
6 ouverts par rapport aux parents d'origine au début
7 des placements. Mais ils peuvent faire face à des
8 intervenants qui vont les décourager d'être trop
9 ouverts. Ou encore ils vont vivre des expériences
10 difficiles parce que les contacts vont avoir été mal
11 préparés ou encore mal accompagnés. Puis, ça, ça va
12 les pousser à réduire leur ouverture pour se
13 protéger.

14 Notre cinquième constat maintenant concerne
15 les défis de collaboration avec l'organisation et
16 avec les intervenants de la DPJ. On vous a parlé un
17 tout un petit peu en introduction de la Loi sur la
18 représentativité des ressources qui a changé la
19 nature des rapports entre les parents d'accueil et
20 les intervenants. Donc, dans plusieurs de nos
21 études, il y a quand même plusieurs parents
22 d'accueil qui disent qu'ils se sentent... qui
23 sentent qu'ils ne peuvent pas compter en fait sur
24 les intervenants nécessairement et vont se sentir
25 davantage surveillés que soutenus.

1 Il y a plus d'une recherche qui a été
2 réalisée au Québec qui va montrer que des parents de
3 familles d'accueil régulières, mais aussi des
4 parents de familles d'accueil banque mixte, sont
5 réticents à demander de l'aide quand ils vivent des
6 difficultés, réticents à demander cette aide-là
7 particulièrement aux intervenants de la Protection
8 de la jeunesse parce qu'ils ont peur de se faire
9 retirer l'enfant ou encore ils ont peur qu'on ne
10 leur confie pas d'autres enfants.

11 Les parents d'accueil vont dénoncer aussi le
12 manque de transparence, la captation d'informations
13 au sujet de l'enfant. Donc, c'est sûr que quand il
14 manque de l'information, par exemple, sur le vécu de
15 l'enfant, son historique familial, le déroulement
16 aussi des contacts ou encore sur sa trajectoire de
17 placements, bien, les parents d'accueil ont
18 l'impression qu'ils ne seront pas capables de
19 répondre adéquatement aux besoins de l'enfant parce
20 qu'ils n'ont pas toute l'information.

21 Dans nos recherches, la plupart des parents
22 d'accueil, de façon générale, peu importe le type de
23 familles d'accueil, vont nous dire que... en fait ce
24 qu'ils insistent particulièrement pour eux, ce qui
25 est important, c'est que leur parole soit écoutée,

1 que leur expertise aussi comme principal donneur de
2 soins de l'enfant soit considérée à juste titre.
3 Donc, ils veulent pouvoir être informés. Ils veulent
4 aussi être consultés dans le cadre des décisions qui
5 concernent l'enfant qui est placé chez eux. En
6 somme, ils veulent être considérés quand même d'égal
7 à égal avec les intervenants.

8 Finalement, les parents d'accueil nous ont
9 aussi beaucoup parlé du roulement des intervenants
10 qui est un obstacle majeur pour l'élaboration d'un
11 lien de confiance avec l'établissement. Parce que
12 tout est toujours à recommencer. Ils vont voir des
13 répercussions aussi sur le placement, c'est-à-dire
14 parfois sur la qualité du suivi ou encore la
15 clarification du projet de vie de l'enfant.

16 Finalement, dans notre sixième et dernier
17 constat, qui porte sur l'importance d'avoir accès à
18 des programmes d'intervention puis des services
19 spécialisés qui sont cohérents avec les besoins
20 spécifiques des enfants placés. Donc, vous avez
21 entendu des témoignages ici de plusieurs jeunes qui
22 sont passés par le système de Protection de
23 l'enfance. Puis je pense que ça vous a montré à quel
24 point les besoins des enfants placés peuvent être
25 complexes et multiples. Ça représente donc aussi une

1 lourde tâche pour les parents d'accueil qui les
2 accompagnent.

3 Donc, dans un premier temps, il faut bien
4 évaluer. C'est-à-dire qu'il faut regarder de manière
5 rigoureuse et périodique c'est quoi les besoins
6 spécifiques de chaque enfant placé. Au Québec, il y
7 a l'approche SOCEN (s'occuper des enfants) qui
8 existe, qui est inspirée par le cadre britannique
9 mais qui a aussi été implantée dans toutes les
10 régions au Québec. Mais malgré que ce soit une
11 approche qui présente des retombées positives, il
12 reste qu'il y a des enjeux de pérennité substantiels
13 à l'heure actuelle dans plusieurs régions, faisant
14 en sorte que ce programme-là est mis en péril.

15 Dans un deuxième temps, les enfants placés
16 et leurs parents d'accueil ont besoin d'avoir accès
17 à des programmes d'intervention spécialisés. Donc,
18 vous avez entendu parler ici aussi encore une fois
19 de certains projets pilotes, comme l'approche ARC
20 qui travaille... qui touche le trauma,
21 l'attachement, la résilience. Mais le problème
22 encore une fois avec ces projets-là, c'est qu'ils
23 sont rarement soutenus à long terme. Donc, ils
24 finissent par disparaître. Il y a l'accès à des
25 services spécialisés aussi en psychologie, en

1 orthophonie, en pédopsychiatrie, par exemple, qui
2 est aussi très problématique pour les parents
3 d'accueil à l'heure actuelle au Québec.

4 Finalement en ce qui concerne les familles
5 banque mixte, c'est important de comprendre que
6 leurs besoins d'accompagnement de services et de
7 soutien ne s'arrêtent pas le jour où ils arrêtent
8 d'être familles d'accueil et où ils adoptent
9 l'enfant. Dans le fond, l'état des connaissances
10 scientifiques nous montre à quel point les jeunes
11 adoptés continuent d'être confrontés tout au long de
12 leur vie à des défis qui sont liés autant à
13 l'adversité qu'ils ont pu vivre avant l'adoption,
14 mais aussi au fait d'être adoptés. Donc, c'est
15 important... Au Québec comme ailleurs, en fait on
16 est préoccupé aussi par les adolescents qui
17 reviennent dans les services de Protection après
18 leur adoption, qui sont placés à nouveau. C'est
19 important de comprendre la souffrance qui est vécue
20 par ces familles-là puis de voir aussi comment on
21 peut... comment on aurait pu et comment on pourrait
22 mieux les soutenir.

23 Puis finalement, vous savez aussi, le Québec
24 actuellement est pauvre en termes de services post-
25 adoption. En fait, il n'y a à peu près pas d'offres

1 de services comparativement aux autres juridictions
2 dans le monde. À part quelques professionnels qui
3 vont offrir des services au privé, qui sont peu
4 nombreux et qui sont même difficiles à trouver
5 parfois, on a seulement deux CIUSSS à Montréal qui
6 offrent des ateliers de groupe et des suivis
7 individuels pour les postulants et les parents
8 adoptifs. Donc, c'est clair que c'est insuffisant
9 pour l'ensemble du Québec.

10 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

11 À la lumière de ce que nous venons de vous
12 présenter, il nous apparaît essentiel de mettre en
13 place rapidement des mesures qui puissent répondre
14 aux défis rencontrés par les familles d'accueil et
15 les enfants qui leur sont confiés.

16 Dans un premier temps, nous croyons que les
17 tensions qui peuvent être associées à une plus
18 grande professionnalisation du rôle de parents
19 d'accueil ainsi qu'aux changements majeurs concrets
20 qui ont été engendrés par l'adoption de la LRR
21 exigent de développer en collaboration avec les
22 parties concernées une offre de formation
23 obligatoire aux parents d'accueil et, ça, uniforme à
24 l'échelle du Québec. Il faut revoir le rôle des
25 intervenants qualité. Il faut réintégrer dans le

1 respect du contexte de la LRR des modalités de
2 soutien clinique nécessaires au regard des
3 difficultés que les parents d'accueil et que les
4 jeunes rencontrent.

5 Dans un deuxième temps, nous ne pouvons
6 ignorer l'importance de reconnaître la grande
7 vulnérabilité des enfants confiés aux parents
8 d'accueil. Les parents d'accueil à eux seuls ne
9 peuvent pas répondre à l'ensemble de ces besoins. Un
10 manque de soutien aux familles d'accueil est souvent
11 associé à des difficultés qui mènent aux
12 déplacements de l'enfant.

13 En ce sens, nous recommandons de réitérer
14 l'importance du recours à l'approche SOCEN; de
15 revoir les programmes et les services pour les
16 parents d'accueil et les enfants placés; et de
17 développer partout au Québec une offre de services
18 post-adoption qui va répondre aux besoins des
19 parents et des enfants tout au long de leur vie.

20 Finalement, comme nous l'avons souligné, le
21 contexte d'accueil familial et de l'adoption ont
22 connu des changements majeurs au cours des dernières
23 années, entre autres l'adoption de la LRR et la Loi
24 113. Nous considérons essentiel de documenter de
25 façon rigoureuse ce nouveau contexte afin de mettre

1 en place des pratiques efficaces, les actions qui
2 doivent s'appuyer sur des connaissances à jour. En
3 tant que chercheurs, on ne pouvait passer sous
4 silence des recommandations qui visent à connaître
5 davantage le contexte : donc évaluer les effets de
6 la LRR de façon systématique et rigoureuse;
7 d'évaluer les effets de la Loi 113 particulièrement
8 en ce qui a trait aux enfants adoptés via le
9 programme banque mixte.

10 Et de façon plus générale, nous appuyons ce
11 que d'autres chercheurs ont souligné à plusieurs
12 reprises devant vous, c'est-à-dire l'importance de
13 se doter d'outils de recherche et de procédures
14 d'identification dans les dossiers des usagers qui
15 vont permettre de distinguer les types de familles
16 d'accueil, mais aussi de suivre la trace des
17 trajectoires des enfants lorsqu'ils changent de
18 région. Merci de votre attention.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci pour votre présentation. On va débiter la
21 période d'échanges avec Jean-Simon Gosselin.

22 M. JEAN-SIMON GOSSELIN, commissaire :

23 Q. **[139]** Bonjour. Quand j'ai lu votre document, j'ai
24 reconnu, j'ai travaillé longtemps dans le réseau
25 comme avocat, là, j'ai reconnu à peu près tout ce

1 que j'ai vu. Alors, c'est très pertinent. Et vous
2 nommez vraiment très bien les enjeux. Et, ça, je
3 vous en félicite. Je veux peut-être prendre une
4 seconde pour dire qu'actuellement, là, au moment où
5 on se parle, il y a des milliers d'enfants au Québec
6 en familles d'accueil. Comme vous dites, soixante
7 pour cent (60 %) des enfants vont transiter,
8 soixante pour cent (60 %) des enfants suivis par les
9 directions de la Protection de la jeunesse. Alors,
10 je pense qu'il faut dire merci à ces familles-là.
11 C'est incroyable ce qu'ils font parce qu'eux, ce
12 n'est pas quelques heures par semaine, c'est du
13 temps plein, comme un vrai parent. Alors, ça, il
14 faut le souligner.

15 J'ai travaillé dans le réseau quand la Loi
16 sur la représentation est entrée en force. Et je
17 dois dire que je comprends, à la lecture, puis c'est
18 ça ma première question, c'est un courant assez
19 mondial dans les pays développés cette
20 professionnalisation des familles d'accueil. Pouvez-
21 vous nous donner un petit peu d'explications? Parce
22 que je dois dire que, j'ai travaillé avec des
23 intervenants, des familles d'accueil, et ça a
24 presque surpris les gens dans ces années-là cette
25 professionnalisation, cette syndicalisation. Pouvez-

1 vous nous contextualiser ça assez rapidement, parce que
2 j'ai d'autres questions, par rapport aux milieux
3 peut-être européens ou américains, nous donner
4 quelques informations pour qu'on comprenne ça vient
5 d'où et pourquoi?

6 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

7 R. Je pense qu'en partie, bon, on ne peut pas comparer
8 les services de professionnalisation de l'accueil
9 familial dans les différents pays. Il y a des études
10 récentes qui ont prouvé que les enjeux de
11 professionnalisation peuvent être très différents
12 d'une région à l'autre. Je suis même portée à penser
13 qu'au Québec, est-ce qu'on a vraiment
14 professionnalisé ou on a syndiqué les parents
15 d'accueil? Il faudrait réfléchir et il faudrait
16 faire des nuances à mon avis. Essentiellement, c'est
17 à la base un enjeu de recrutement.

18 Le bassin de familles d'accueil au Québec
19 comme ailleurs dans le monde vit des difficultés
20 importantes. C'est de plus en plus difficile de
21 recruter des parents d'accueil. Les systèmes
22 familiaux évoluent. Les contextes familiaux
23 évoluent. Les gens travaillent de plus en plus à
24 l'extérieur, des parents monoparentaux, des familles
25 recomposées. Ce qui pose des défis.

1 Donc, je pense que le premier enjeu de
2 professionnalisation était vraiment de reconnaître
3 que c'est un métier... J'ai même de la difficulté à
4 utiliser le mot « métier », parce que c'est
5 vraiment, si c'est un métier, c'en est un très
6 particulier, vous l'avez dit. Donc, je pense que,
7 dans un premier temps, c'était de s'assurer
8 d'améliorer le recrutement en donnant un statut
9 davantage professionnel à ces gens-là. On voulait
10 attirer d'autres types de postulants pour devenir
11 familles d'accueil. Je pense qu'il y avait aussi
12 l'enjeu que les enfants confiés aux familles
13 d'accueil, bien qu'on n'ait pas de données au Québec
14 très exhaustives à ce sujet-là, ont des difficultés
15 de plus en plus grandes.

16 Ils se présentent en placement avec des
17 profils de difficultés au niveau relationnel, au
18 niveau de l'attachement, au niveau du trauma
19 complexe, madame Delphine Colin-Vézina vous en a
20 abondamment parlé, qui sont importants. Donc, on
21 doit mieux préparer ces gens-là. Et je pense aussi
22 qu'il y avait, à l'époque de la LRR, la
23 reconnaissance que c'est un métier de femmes. C'est
24 un métier qui se fait dans l'intimité et qui est
25 très peu reconnu. Alors, il y avait un enjeu de

1 reconnaissance de ces femmes qui accordent beaucoup
2 d'importance à prendre soin de nos enfants, on doit
3 se le rappeler, et des enfants en grandes
4 difficultés. Donc, c'était dans ce courant-là, je
5 crois, que le mouvement vers une plus grande
6 professionnalisation a été mis en place.

7 Par contre, si on compare avec un modèle
8 comme la France, par exemple, qu'on connaît bien, en
9 France, entre autres, les parents d'accueil sont
10 formés dans les mêmes écoles professionnelles que
11 les éducateurs spécialisés. Ils font partie des
12 équipes de soins. Ils ont des bureaux dans les
13 organismes d'aide sociale à l'enfance. Donc, on voit
14 que le niveau de professionnalisation est un petit
15 peu plus avancé.

16 En même temps, les défis qu'ils rencontrent
17 sont sensiblement les mêmes que nous. C'est-à-dire
18 comment développer un soutien, comment faire des
19 formations qui répondent davantage à leurs besoins
20 et surtout comment travailler cette dualité entre,
21 j'exerce ce rôle extrêmement exigeant dans la sphère
22 privée de ma famille et de ma maison, comment
23 départager ce qui appartient... on dit à ces parents
24 d'accueil-là, vous devez aimer ces enfants-là comme
25 s'ils étaient les vôtres sans jamais oublier qu'ils

1 ne sont pas vos enfants. Alors, c'est une dualité
2 importante. On leur demande un engagement.

3 Hein, vous avez rencontré des spécialistes
4 de l'attachement qui vont vous dire que l'engagement
5 de ces parents d'accueil-là face aux enfants est une
6 variable essentielle. Ils doivent être engagés.
7 Donc, ça devient des enjeux complexes au niveau de
8 la professionnalisation qui demandent, et ça les
9 travaux nous le disent partout dans le monde, entre
10 autres les travaux De Féfrineier en France, d'offrir
11 des espaces de parole aux parents d'accueil, des
12 espaces de développement de collaboration avec les
13 intervenants en dehors des exigences d'évaluation.

14 Il faut être capable de distinguer cette
15 idée de l'évaluation de la qualité du service
16 offert. Entendez-nous bien! Il est essentiel
17 d'évaluer la qualité des services qu'on offre aux
18 enfants. Il est essentiel d'évaluer ce que les
19 parents d'accueil offrent aux enfants. Mais on doit
20 aussi offrir en parallèle, par contre, un soutien à
21 la hauteur des besoins qu'ils rencontrent. Je ne
22 sais pas si ça répond à votre question.

23 Q. [140] Ça répond à ma question. J'en ai une autre
24 maintenant. Souvent quand on parle d'hébergements,
25 on parle de judiciarisation de la situation. Il y a

1 des mesures volontaires pour les hébergements, peut-
2 être de courte durée. Mais généralement quand on
3 parle d'hébergements qui s'étendent un peu dans le
4 temps, on parle de judiciarisation. Vous n'en faites
5 pas état dans vos documents. Puis peut-être qu'il
6 n'y a pas d'informations. Mais est-ce que vous avez,
7 dans vos recherches, des informations sur comment
8 les familles d'accueil vivent ce processus-là,
9 comment ils sont... Vous parlez de leur
10 participation au niveau des intervenants. Mais je
11 voudrais l'élargir surtout le focaliser sur
12 lorsqu'il y a la judiciarisation, lorsque ça va au
13 tribunal l'histoire de cet enfant-là. On sait qu'il
14 y a eu des changements aux lois, ils peuvent être
15 présents. Mais avez-vous des informations? Vos
16 recherches indiquent-elles des choses là-dessus
17 intéressantes pour nous, là, sur la participation,
18 sur la parole des familles d'accueil?

19 Mme DORIS CHÂTEAUNEUF :

20 R. Bien, je sais que, dans le cadre de l'évaluation de
21 la Loi, on avait quand même... il y avait une
22 partie... on avait mené des entretiens avec
23 quarante-cinq (45) familles d'accueil, dont trente
24 (30) familles d'accueil régulières, quinze (15)
25 familles d'accueil de proximité. Et on leur

1 demandait leur implication dans le projet de vie,
2 jusqu'à quel point les parents d'accueil se
3 sentaient impliqués dans le processus de...

4 Q. [141] Monsieur Turcotte nous a parlé de ça.

5 R. Oui, c'est ça, je sais que monsieur Turcotte en a
6 parlé.

7 Q. [142] Donc, vous n'avez pas de recherches
8 spécifiques...

9 R. Non.

10 Q. [143] ... indépendantes de celle-là?

11 R. Non. C'est ça. C'était surtout sur comment eux
12 percevaient leur implication. C'était vraiment
13 variable. Mais je sais, c'est ça, monsieur Turcotte
14 en a parlé de cette étude-là. Sinon sur le processus
15 judiciaire comme tel, je ne sais pas si... Moi, je
16 n'ai pas...

17 Mme GENEVIÈVE PAGÉ :

18 R. Outre ce que vous mentionnez, c'est-à-dire que le
19 fait de pouvoir être partie prenante, le fait de
20 pouvoir être entendu, je sais que, là, il y a des
21 choses qui ont été modifiées justement au niveau de
22 la Loi pour permettre ça maintenant. Mais je pense
23 qu'il reste encore quand même un chemin à faire
24 parce qu'ils ne sont pas d'emblée en fait reconnus
25 comme partie prenante. Ils doivent faire la démarche

1 et tout ça. Donc, ça, c'est sûr que c'est des enjeux
2 pour eux dans la reconnaissance de leur rôle par
3 rapport à l'enfant.

4 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

5 R. On n'a pas de données de recherches systématiques.

6 On sait toutefois que, quand on va vers un placement
7 majorité, lorsqu'il y a une décision de placement
8 majorité, parfois les parents d'accueil peuvent être
9 invités à aller témoigner de leur engagement à
10 prendre la garde de cet enfant-là jusqu'à l'atteinte
11 de sa majorité. On sait aussi dans des travaux
12 parallèles, entre autres vous en avez parlé, Madame
13 Laurent, en introduction sur les visites
14 supervisées, que c'est un aspect sur lequel les
15 parents d'accueil ont l'impression de ne pas être
16 suffisamment consultés, c'est-à-dire toutes les
17 fréquences et les modalités des contacts entre les
18 parents et les enfants placés.

19 Q. **[144]** Il nous reste quelques minutes ensemble. La
20 formation, vous en faites une recommandation,
21 j'aimerais vous entendre parler un peu, l'Ontario,
22 la province de l'Ontario a quelque chose de plus
23 articulé, ça se présenterait comment un programme de
24 formation minimale, pour même les familles d'accueil
25 soient plus à l'aise dans leur rôle, vous voyez

1 quoi, vous avez nommé quelques enjeux mais
2 concrètement, ça serait quoi un programme de
3 formation minimal pour les familles d'accueil, en
4 s'inspirant peut-être un peu de ce qui se fait dans
5 une province qui n'est pas bien loin de chez nous?

6 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

7 R. D'abord, juste mentionner que, bon, j'en ai parlé là
8 dans les consult que la formation est assez
9 minimale. C'est sûr que c'est un aspect qui peut
10 être bonifié. Est-ce que, jusqu'à quel point puis
11 quelle formule ça peut prendre, est-ce que c'est un
12 nombre d'heures obligatoires de formation, est-ce
13 qu'on devrait obliger un certain nombre d'heures
14 avant d'avoir le droit d'être famille d'accueil? Une
15 possibilité aussi qui a été... qui a été évoquée
16 avec les gens de terrain, c'est que la formation
17 puisse se donner dans la période pré-accueil. Dans
18 le fond, il y a tout... puis durant le processus
19 d'évaluation, les parents qui, un moment, les
20 parents d'accueil donnent... postulent pour être
21 famille d'accueil, il y a un certain nombre de mois
22 qui est latent, si on veut, bien ça serait peut-être
23 une période propice pour les former, leur... par
24 rapport à différents éléments. En ce moment, les
25 formations plus administratives qui sont... qui sont

1 données mais les... puis qui sont suivies plus par
2 les parents d'accueil mais les formations sur les
3 enjeux cliniques, sur les problématiques des
4 enfants, comme je disais tantôt, il y en a quand
5 même dans les régions, Québec et Montréal, c'est
6 moins pour les autres régions mais ces des
7 formations qui sont peu suivies, est-ce qu'il n'y
8 aurait pas moyen peut-être de les donner avant ou
9 sous un autre format, essayer d'être créatif un peu
10 plus sur... le format peut prendre ces formations-là
11 mais c'est sûr qu'il y aurait... il y aurait une
12 amélioration à faire à ce niveau-là, le programme
13 PRIDE comme tel, Geneviève le connaît peut-être plus
14 que...

15 Mme GENEVIÈVE PAGÉ :

16 R. En fait, vous faites référence au programme PRIDE
17 qui est implanté en Ontario depuis plus de vingt
18 (20) ans, qui est un programme développée par la
19 Child Welfare League of America, qui offre un
20 programme de formation pré-accueil du premier
21 enfant, une série de séances de trois heures que
22 tous les parents, les postulants parents d'accueil
23 doivent suivre avant leur accréditation, qui suit
24 par la suite un programme de formation d'une durée
25 variable de un à deux ans lors de la première année

1 ou deux de l'accueil des enfants et qui est suivie
2 aussi par la suite par une offre de formation
3 adaptée aux besoins spécifiques des enfants et des
4 parents. En fait, être parents d'accueil, c'est un
5 métier, si on se permet, qui s'apprend, c'est un
6 métier qui est extrêmement complexe et qui doit être
7 soutenu. Alors, ces offres de formation-là, à mon
8 avis, leur grande richesse et ce vers quoi on
9 devrait peut-être s'inspirer au Québec, c'est qu'on
10 combine à la fois le soutien, l'information, la
11 formation et le soutien pour permettre aux parents
12 d'accueil de réfléchir à leurs difficultés dans un
13 climat de confiance et de sécurité et non pas dans
14 un climat de contrôle de qualité.

15 Q. [145] Merci.

16 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

17 R. J'ajouterais peut-être juste que, je pense que c'est
18 important de traiter aussi de certaines thématiques
19 propres à chacun des types de familles d'accueil
20 parce que les familles d'accueil de proximité, par
21 exemple, vivent pas les mêmes enjeux que les
22 familles d'accueil régulières et les familles banque
23 mixte non plus. Donc, c'est important qu'il y ait
24 des choses qui peuvent être en commun, évidemment,
25 mais qu'il y ait aussi des choses qui soient

1 spécifiques et réservées pour chacun de types de
2 familles d'accueil.

3 Q. **[146]** Et qui devrait prendre le leadership de ça en
4 secondes (30 s) parce que j'excède mon temps?

5 Mme MARIE-ANDRÉ POIRIER :

6 R. Question embêtante pour des chercheurs. Je pense que
7 dans le contexte actuel au Québec, il serait
8 utopique de penser que cet... ce leadership-là
9 devrait être assumé par une seule personne. Je pense
10 que la LRR nous invite à avoir une responsabilité
11 partagée entre les associations représentatives de
12 familles d'accueil et les établissements mais je
13 pense aussi qu'il y a un leadership ministériel
14 important qui devrait être joué pour s'assurer que
15 les régions mettent en place les propositions qui
16 sont faites.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci. On va poursuivre avec Lise Lavallée.

19 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

20 Q. **[147]** Je vais continuer sur la lancée de mon
21 collègue Jean-Simon. On a entendu parler des
22 critères de reconnaissance des familles d'accueil
23 puis je me questionne un peu sur ça. C'est qu'on
24 va... on va exiger qu'une famille d'accueil ait des
25 chambres d'une certaine grandeur avec des fenêtres

1 d'une certaine grandeur et tout ça, alors qu'il
2 m'apparaît que les besoins de l'enfant se situent
3 possiblement ailleurs, donc il y a des... on a des
4 exigences placées aux drôles d'endroits. Donc, alors
5 que la formation puis vous en avez parlé, la
6 formation devrait être une exigence première avant
7 d'être autorisé à avoir un enfant chez soi parce que
8 c'est des enfants qui ont beaucoup de problématiques
9 mais là, on a des exigences qui m'apparaissent
10 questionnables parce que dans les familles dites
11 normales, on va coucher deux enfants dans la même
12 chambre et les chambres sont petites puis ça
13 fonctionne très bien. Donc, j'aimerais ça avoir
14 votre opinion là-dessus sur : est-ce qu'on devrait
15 revoir tout ça là?

16 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

17 R. En fait, on a.. je vais répondre à votre question
18 en... peut-être vu qu'on n'a pas de données de
19 recherche exhaustives sur le nombre de postulants
20 qui sont refusés sous ces considérations-là, je sais
21 que ça a été émis par certaines des personnes qui
22 sont venues vous rencontrer, est-ce qu'on refuse un
23 nombre significatif de postulants pour des motifs
24 comme ceux-là? Je ne le sais pas. Est-ce qu'on doit
25 s'assurer que les milieux d'accueil qui accueillent

1 nos enfants sont sécuritaires? Oui, qu'ils vivent
2 dans des conditions de salubrité, d'hygiène et de
3 sécurité du *Code du bâtiment*, hein, tout le monde va
4 s'entendre que oui. Est-ce que ces règles doivent
5 être appliquées avec discernement? Je crois que oui.
6 Il ne faut pas oublier que le cadre de références
7 sur les milieux d'accueil familiaux est un cadre de
8 références qui s'applique à tous les milieux
9 d'accueil que ce soit aux adultes, aux personnes
10 âgées et à la jeunesse. Le cadre de référence sur
11 l'accueil familial au Québec n'est pas propre à la
12 jeunesse. Il a été développé par le ministère pour
13 s'assurer... pour toucher tous les RTF, ressource de
14 type familial, peu importe la clientèle. Alors, il y
15 a des considérations d'espace, probablement fort
16 différent pour les personnes âgées en fauteuil
17 roulant que de l'enfant de trois ans victime d'abus
18 sexuel. Alors, je pense qu'il faut revoir ces
19 normes-là en fonction des besoins de la clientèle
20 jeunesse. La grandeur de la chambre, le fait qu'il y
21 ait une fenêtre, ces enjeux-là, il y en a qui, comme
22 je viens de dire, qui sont liés à des enjeux de
23 sécurité, les autres sont liés à des enjeux, vous
24 avez dit, c'est un milieu familial comme les autres,
25 oui et non, c'est-à-dire qu'ils accueillent des

1 enfants qui arrivent avec un bagage particulier et
2 il peut y avoir des enjeux de cohabitation, garçon,
3 fille, de cohabitation en fonction de l'âge qui
4 peuvent être différents.

5 Ce que je permettrais de dire c'est que ces
6 règles-là devraient peut-être être appliquées avec
7 discernement et de laisser peut-être une marge de
8 manoeuvre peut-être un petit peu plus grande aux
9 intervenants qui évaluent ces milieux-là. Vous
10 savez, entre autres, que ces règles-là ne
11 s'appliquent pas aux familles d'accueil de
12 proximité, ils ont automatiquement une dérogation,
13 ils n'ont pas à respecter ces règles-là à cause de
14 privilégier un lien privilégié, en fait, entre
15 l'enfant et on ne veut pas couper la possibilité
16 d'une grand-mère d'accueillir son petit-fils pour
17 des raisons comme celles-là. Est-ce que ce même
18 genre de dérogation ou de réflexion ne pourrait pas
19 s'appliquer dans certaines familles d'accueil
20 régulières? Je crois que oui tout en étant conscient
21 des enjeux importants d'offrir à ces enfants-là des
22 milieux de vie le plus adéquats possible. Tout est
23 une question de jugement, j'ai l'impression.

24 Q. **[148]** Effectivement, c'est du gros bon sens. Et je
25 reviendrais sur la question de la formation parce

1 que ce qu'on a entendu, c'est qu'à partir du moment
2 où les familles d'accueil se sont
3 professionnalisées, avant les formations étaient
4 données... étaient données par les institutions, les
5 organisations et à partir de ce jour-là, c'était
6 terminé, donc c'était la responsabilité des
7 associations. Comment... qu'est-ce qu'il faudrait
8 faire pour s'assurer, parce que lorsqu'on est un
9 professionnel, on a des formations continues puis
10 souvent bien, on peut perdre notre droit de pratique
11 lorsqu'on ne suit pas nos formations continues mais
12 comment... qu'est-ce qu'on devrait faire, qu'est-ce
13 qu'on devrait mettre en place pour s'assurer que les
14 formations soient obligatoires, qu'il y ait des
15 formations continues parce que tout évolue, que ça
16 devienne une règle pour garder sa certification
17 comme famille d'accueil parce que ce n'est pas...
18 c'est une clientèle qui est fragilisée dont on
19 s'occupe puis pour moi, c'est... il me semble que
20 c'est une priorité qu'on devrait avoir puis
21 effectivement, qui devrait avoir cette charge-là ou
22 à tout le moins, est-ce que, si on s'assure que les
23 intervenantes en garderie, on s'assure qu'elles
24 aient la formation adéquate, est-ce que,
25 effectivement, il devrait y avoir les mêmes critères

1 pour les familles qui gardent ces enfants-là dire :
2 mais on va s'assurer qu'il y ait une... qu'ils aient
3 une formation minimale puis qu'ils soient obligés
4 aussi de suivre des formations continues?

5 Mme DORIS CHÂTEAUNEUF :

6 R. Le format actuel quand même de combiner des
7 représentants d'établissements avec des
8 représentants d'associations est quand même bien
9 pensé. C'est peut-être au niveau de la mécanique ou
10 est-ce qu'une supervision du ministère pourrait
11 aider ou de façon à travailler en collaboration
12 puis... puis on avait le même questionnement aussi :
13 est-ce qu'il faut vraiment exiger un nombre d'heures
14 de formation? Ce n'est pas à nous à trancher
15 nécessairement sur cette question-là mais au moins
16 évoquer la possibilité, est-ce que... est-ce que
17 c'est vers ça qu'on veut aller?

18 L'autre réflexion aussi qu'on avait par
19 rapport à la formation, c'est que la formation,
20 c'est un élément dans l'ensemble d'un processus de
21 soutien et d'accompagnement. Il ne faut pas juste
22 voir la formation de façon seule sans... tu sais, il
23 y a la question du soutien, du support, de
24 l'accompagnement qui fait défaut aussi. Est-ce que
25 la formation, puis je l'ai mentionné tantôt, est-ce

1 qu'on peut penser à un format peut-être plus
2 flexible, parce que là, en ce moment, il y a des
3 formations qui sont mises sur pied, elles ne sont
4 pas beaucoup utilisées par les familles d'accueil,
5 est-ce que, il faudrait investiguer cette question-
6 là, savoir pourquoi les familles d'accueil n'y vont
7 pas, pourtant c'est des problématiques qu'ils
8 rencontrent assez souvent dans leur milieu familial,
9 donc il y a d'autres aspects, est-ce que c'est la
10 question du gardiennage des enfants, du déplacement?
11 Est-ce que... l'autre possibilité qui est soulevée
12 aussi c'est : est-ce que les intervenants sont au
13 courant des formations qui sont en place, qui sont
14 données par leurs établissements en association avec
15 les associations? Si les intervenants sont mieux
16 informés, bien peut... puis s'il y a un meilleur
17 accompagnement de la famille d'accueil, bien ça
18 devient plus facile de faire le lien entre tout ce
19 monde-là, finalement, tu sais, il y a une question
20 de collaboration entre chacun des parties là, entre
21 l'association, les parents d'accueil, les
22 représentants d'établissement mais c'est la question
23 de l'obligation est quand même assez...

24 Mme MARIE-ANDRÉ POIRIER :

25 R. La mécanique est actuellement un petit peu lourde,

1 hein, c'est-à-dire que le Ministère dépose
2 annuellement un plan de formation national en
3 collaboration avec les différentes associations
4 représentatives de familles d'accueil, il faut
5 savoir qu'il y en a trois au Québec, alors ils
6 négocient avec la FFARIQ, ils négocient avec
7 l'ADREQ, ils négocient avec la CSN puis pour les
8 trois associations représentatives au niveau
9 provincial. Après ce plan de formation descend dans
10 les régions et chaque établissement du réseau, les
11 seize (16) établissements doivent à leur tour
12 développer une offre de formation régionale qui
13 s'adresse à leurs parents d'accueil. Ces délais-là,
14 nos répondants sur le terrain, nos contacts sur le
15 terrain nous disent que ça prend parfois dans une
16 année, quatre, cinq, six mois avant que ce soit
17 déposé. Alors, les établissements se retrouvent à
18 avoir six mois pour offrir leur offre de formation
19 parce qu'au premier (1er) avril de l'année suivante,
20 une autre offre de formation qui va tomber. Alors,
21 il y a une dynamique, en tout cas, il y a une
22 mécanique qui m'apparaît un peu complexe. La
23 formation dans vos établissements, vous l'avez
24 probablement déjà entendu depuis le début de la
25 Commission est un enjeu majeur, pas seulement pour

1 les parents d'accueil mais aussi pour les
2 intervenants, ces gens-là sont surchargés, ont des
3 quantités de dossiers impressionnantes, de se
4 dégager six heures dans un mois, dans deux mois,
5 dans trois mois pour aller suivre la formation, ce
6 sont des défis importants, imaginez pour des parents
7 d'accueil qui ne travaillent pas sept heures par
8 jour mais vingt-quatre (24) heures par jour, sept
9 jours par semaine. Alors il y a... il y a vraiment
10 un défi, est-ce que des gens comme les fondateurs de
11 PRIDE, les gens qui ont développé PRIDE ont
12 réfléchi? Il y a une partie de la formation qui se
13 fait en ligne, il y a des parties de formation qui
14 se font à distance, je pense qu'il faut voir ça
15 comme une offre plus globale de formation en
16 considérant vraiment les défis puis les
17 particularités de l'accueil familial.

18 Q. **[149]** Ma dernière petite question. C'est que quand
19 vous avez dit, lorsqu'on adopté la LRR, le but de
20 professionnaliser, c'était d'attirer peut-être plus
21 de familles d'accueil, est-ce que vous êtes capable
22 de dire que ça a eu cet effet-là parce que quand on
23 a créé les réseaux de garderie, c'était dans le but
24 de faire en sorte que les femmes retournent
25 travailler et ils ont été capable de le calculer

1 mais dans ce que vous nous avez dit, est-ce que vous
2 êtes capable de nous dire qu'effectivement, ça a eu
3 cet effet-là d'attirer plus de familles d'accueil?

4 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

5 R. Non. Ça sera ma seule réponse claire, précise de la
6 journée, on ne le sait pas mais on sait qu'il y a un
7 besoin criant de familles d'accueil donc si j'avais
8 un bassin suffisamment grand de familles d'accueil,
9 j'aurais pu vous répondre oui, ça demeure un défi
10 important. La réforme de la LRR est arrivée en deux
11 mille douze (2012) avec une application graduelle en
12 deux mille douze (2012) et deux mille quinze (2015)
13 dans un contexte de modifications de notre système
14 assez important, alors d'isoler ce seul changement,
15 à mon avis, de tout ce qui s'est passé dans le
16 réseau mais le recrutement des familles d'accueil
17 demeure au Québec en ce moment un défi particulier
18 qui n'est pas propre qu'au Québec, je dois quand
19 même avouer qui est propre à la majorité des pays
20 industriels.

21 Q. **[150]** Merci beaucoup.

22 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

23 Merci.

24 LA PRÉSIDENTE

25 On poursuit avec Danielle Tremblay.

1 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

2 Q. [151] Alors, bonjours à vous trois, merci de votre
3 présence et de venir souligner l'importance de la
4 fonction accueil pour les enfants du Québec. Je vous
5 amènerais, vous avez bien fait la démonstration et
6 d'autres sont venus la faire avec vous, comme vous,
7 des besoins complexes, multiples des enfants qui
8 nécessitent une ressource d'accueil soit de façon
9 temporaire, soit de façon permanente, en même temps,
10 on a entendu beaucoup que les enfants vivent encore
11 énormément d'instabilité, que les pairages sont
12 difficiles entre les caractéristiques, les forces
13 d'un milieu d'accueil et les besoins particuliers
14 d'un enfant en raison de taux d'occupation, en tout
15 cas, il y a toute une mécanique particulière, on
16 constate aussi que l'accent est beaucoup mis sur la
17 sécurité des jeunes et on évacue souvent tout le
18 développement des jeunes et là, je vous amène sur
19 l'approche SOCEN, vous en avez parlé, Madame Pagé,
20 qui vise le développement optimal des enfants. Ce
21 qu'on a constaté dans les travaux de notre
22 Commission, c'est que parfois ces approches-là qui
23 étaient implantées partout au Québec, bon, il y
24 avait un leadership provincial, et caetera, un
25 leadership provincial qui non seulement s'assurait

1 de l'implantation mais était gardien de
2 l'application de l'approche selon les meilleures
3 pratiques, selon ce qu'elle était reconnue efficace
4 et on voit qu'il y a des programmes, bon, nous, on a
5 nommé le SIPPE, mais, bon, SOCEN, je ne sais pas si
6 vous avez quelque chose à nous dire par rapport à ça
7 qui ont été davantage dilués, qui ont... on ne sait
8 plus trop combien d'enfants sont rejoints,
9 l'établissement va nous dire : « Oui, nous, on offre
10 SOCEN » mais combien d'enfants sont rejoints,
11 combien d'enfants qui pourraient être rejoints le
12 sont mais c'est quoi les proportions, donc vous avez
13 nommé, Madame Pagé, un enjeu de pérennité, des
14 disparités régionales, qu'est-ce que vous avez à
15 nous dire par rapport à l'évolution d'un programme
16 qui était bien implanté au Québec?

17 Mme MARIE-ANDRÉ POIRIER :

18 R. En fait, dans votre question, il y avait trois
19 éléments, l'élément de l'instabilité, l'élément du
20 pairage et l'approche SOCEN. Je vais me permettre de
21 parler de l'approche SOCEN, je vais laisser la
22 parole ensuite à ma collègue qui va vous parler du
23 pairage. C'est une approche que je connais quand
24 même assez bien, j'ai été la chercheuse responsable
25 de son implantation et de son évaluation depuis

1 intervenants qui l'appliquent. C'est une approche
2 qui demande du temps, qui demande d'écouter la
3 parole des enfants. Vous avez entendu des anciens
4 jeunes placés ici et pour moi, c'est important des
5 les entendre, mais qu'en est-il des enfants qui sont
6 actuellement placés? La parole des enfants n'est pas
7 entendue en ce moment au Québec. On les entend à
8 l'âge adulte mais avant... alors SOCEN permet, à mon
9 avis, d'utiliser, d'écouter ces paroles-là. Est-ce
10 que SOCEN est encore implanté dans les différentes
11 régions du Québec en ce moment, à l'heure où on se
12 parle? À géométrie très variable.

13 Je vais me permettre une petite anecdote. Je
14 travaille avec madame Marie-Claude Simard qui est
15 chercheure au Centre de recherche universitaire à la
16 Capitale nationale depuis le début de ce projet-là.
17 Elle me soulignait avoir reçu la semaine dernière un
18 appel d'une intervenante d'une région que je ne
19 nommerai pas, qui lui disait : « Madame Simard, j'ai
20 entendu parler d'une approche extrêmement
21 intéressante qui s'appelle SOCEN, puis-je en
22 entendre parler davantage? » Et Marie-Claude de lui
23 répondre : « Cette approche est implantée dans votre
24 établissement depuis plus de dix (10) ans. » Pour
25 moi, c'est une anecdote qui témoigne extrêmement

1 bien le contexte actuel. La réforme a amené le
2 départ de gestionnaires, de gens engagés qui
3 croyaient à notre mission et qui croyaient à la
4 mission SOCEN, qui la portaient à bout de bras
5 depuis plusieurs années, ils sont partis, remplacés
6 par des gens plein de bonne volonté mais qui,
7 souvent, n'étaient pas au courant de ces dernières
8 approches-là. On les connaît les conditions
9 gagnantes de pérennisation de ces approches-là, je
10 ne m'étendrai pas sur le sujet, une ligne de
11 direction très claire, un soutien des intervenants,
12 une offre de formation continue, un programme de
13 communications clair et des gens dédiés à ces
14 approches-là. À l'époque, nous avions dans chaque
15 établissement des personnes dédiées à l'approche
16 SOCEN, qui la portaient, qui la soutenaient. À ma
17 connaissance, deux régions au Québec les ont
18 maintenues. Par manque de personnel, par pression,
19 ces gens-là sont retournés à leur « caseload » et à
20 leur situation familiale et je pense que je vais
21 déplorer, comme beaucoup de mes collègues ici, pour
22 nous la perte de l'ACJQ a été une perte majeure. Ça
23 a été pour nous, dans ce type d'approche-là, je
24 parle de SOCEN parce que je le connais bien mais ça
25 pourrait être le même dans d'autres projets

1 provinciaux, une entité où on soutenait les régions
2 qui voulaient implanter. Dans les bonnes années,
3 SOCEN deux mille (2000), je veux dire, on est allés
4 graduellement mais deux mille treize (2013), deux
5 mille quatorze (2014), deux mille quinze (2015), on
6 avait plus de cinq cents (500) enfants qui étaient
7 suivis par l'approche SOCEN à travers le Québec.
8 Depuis un an ou deux, on tombe dans la barre, en bas
9 de la barre du cent (100) enfants, ce qui est
10 extrême­ment questionnant compte tenu du nombre
11 d'enfants placés en familles d'accueil. Est-ce qu'il
12 faut revoir, par contre, SOCEN? À la lumière des
13 conditions actuelles de l'exercice, je pense que
14 oui, il faut réfléchir, il faut s'asseoir avec les
15 associations représentatives dans le contexte de la
16 LRR pour réfléchir à : est-ce qu'on peut assouplir,
17 est-ce qu'il y a quelque chose qui peut être plus,
18 mieux arrimé avec le cadre de référence actuel et la
19 grille de catégorisation, sans entrer dans les
20 détails, qui est des outils ministériels utilisés
21 pour évaluer les besoins des enfants et les
22 exigences des familles d'accueil? Je crois qu'il
23 faut, je veux dire, il ne faut pas être sclérosé
24 dans ces approches-là, il faut s'adapter aux
25 nouvelles réalités, il faut les réfléchir mais est-

1 ce que les enfants du Québec ont moins de besoin
2 qu'il y a cinq ans, qu'on évalue leurs besoins,
3 qu'on réfléchisse comme un parent, c'est un parent
4 collectif SOCEN, c'est que la responsabilité de ces
5 enfants-là n'appartient pas uniquement aux parents
6 d'accueil, elle appartient aux intervenants, elle
7 appartient aux parents biologiques, on ne va pas les
8 oublier, hein, ils sont... dans la majorité de nos
9 dossiers, ils sont encore présents auprès de leurs
10 enfants et elle nous appartient aussi à nous comme
11 chercheurs, comme gestionnaires ou comme des gens
12 qui regardent cette situation-là. Donc, on ne peut
13 que déplorer mais en même temps, après il faut agir.

14 Q. **[152]** Oui, mais lorsqu'on entend, on voit, je vois
15 la réaction et qu'en est-il du pairage et des
16 conditions actuelles?

17 Mme DORIS CHÂTEAUNEUF :

18 R. Bien, ça tombe bien parce qu'on a terminé un projet
19 de recherche l'année dernière qui était sur le
20 processus décisionnel entourant le choix du milieu
21 d'accueil. Il y a deux... deux dimensions qui ont
22 été abordées dans ce projet-là, c'est le choix du
23 type de milieu d'accueil, soit famille d'accueil
24 régulière, famille d'accueil proximité ou famille
25 d'accueil banque mixte, donc on s'intéressait au

1 processus décisionnel des intervenants, comment ils
2 arrivaient à prendre la décision, comment ils
3 prenaient la décision, selon quels facteurs puis
4 selon quel mécanisme de consultation aussi pour
5 arriver au choix de la famille d'accueil. Donc, à
6 travers tout ça, il y avait aussi le choix de la
7 famille comme telle. C'est sûr qu'il y a un élément
8 qui est ressortait dans, on a mené trente-neuf (39)
9 entretiens avec des intervenant de trois régions du
10 Québec, trois régions respectives, Québec, Montréal,
11 Outaouais et c'est sûr qu'il y avait une volonté qui
12 était transversale chez les intervenants de
13 considérer comme facteur premier, le bien-être de
14 l'enfant, l'intérêt de l'enfant, les besoins de
15 l'enfant, donc on essaie le plus possible de trouver
16 une famille d'accueil qui correspond au profil de
17 cet enfant-là, une famille pour laquelle on pense
18 que l'enfant va pouvoir s'y établir dans le cas d'un
19 placement à plus long terme, ou en tout cas, que si
20 même c'est un placement à plus court terme, que ça
21 réponde aux besoins de l'enfant. Donc, cette
22 préoccupation-là est là. Est-ce qu'on arrive
23 vraiment à répondre à ce... à être optimal dans le
24 pairage? Je dirais que non parce que chacun des
25 intervenants interviewés a souligné le manque de

1 ressources, la pénurie de ressources qui fait en
2 sorte que le placement se fait peut-être pas
3 toujours comme les intervenants voudraient ou n'est
4 pas toujours aussi optimal que les intervenants le
5 souhaiteraient au départ. C'est comme s'il y avait
6 un volet théorique, oui, en théorie, on prend tel,
7 tel, tel élément en considération, que ce soit, on
8 parle des besoins de l'enfant mais aussi son niveau
9 de développement, est-ce que la famille d'accueil
10 est prête à recevoir ce profil d'enfant-là?

11 L'objectif suprême étant de répondre aux besoins de
12 l'enfant mais la réalité est tout autre, c'est
13 difficile parfois de trouver la bonne famille, ce
14 qui fait en sorte qu'un enfant, des fois, va être
15 placé dans une famille temporairement avant qu'on
16 puisse trouver la famille qui répond le mieux à ses
17 besoins, donc ça crée un déplacement mais des fois
18 quand tu fais l'analyse des pour et des contres, tu
19 dis : bien, on est mieux faire un déplacement pour
20 l'amener dans une meilleure famille... que de le
21 mettre dans une famille pour laquelle on ne pense
22 que... que ça va être optimal.

23 Un autre élément aussi qui était... qui est
24 ressorti, c'est les distances géographiques. Donc,
25 il y a des enfants qui vont être placés très loin de

1 leur... de leur milieu familial d'origine, donc ils
2 vont avoir à vivre beaucoup de déplacements pour les
3 contacts, ce qui met en péril aussi le lien avec les
4 parents biologiques quand la distance géographique
5 est plus élevée.

6 Mme GENEVIÈVE PAGÉ :

7 R. Puis je pense que dans la réalité, en fait, avec ce
8 projet-là, ce qu'on s'est rendu compte aussi, c'est
9 que c'est très difficile pour les intervenants de
10 balancer un peu tous les éléments qu'ils ont dans
11 une situation en particulier, parce que des fois,
12 ils vont vouloir prioriser le lien, ils vont vouloir
13 prioriser justement les besoins de l'enfant mais ça
14 va vouloir dire comme Doris vient de le dire, de
15 déplacer très loin, là, à ce moment-là, ça met en
16 péril les contacts avec les parents d'origine. Donc,
17 c'est vraiment pas évident parce que je pense que
18 c'est rare ou une même situation, on a tous les
19 éléments et là, on peut vraiment aller chercher le
20 placement optimal.

21 Q. **[153]** Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci. On va poursuivre avec Gilles Fortin.

24 M. GILLES FORTIN, commissaire :

25 Q. **[154]** Je pense que, comme je l'ai senti de la part

1 de tous mes collègues, je suis profondément déprimé,
2 pas parce que... par la qualité de ce que vous nous
3 dites, pas par la qualité de vos connaissances mais
4 par la qualité, ce n'est pas correct de dire la
5 qualité des familles d'accueil, comprenez-moi. Ce
6 que je comprends, au fond, c'est qu'avec la LRR, on
7 a institutionnalisé les familles d'accueil, on a
8 pour... sous prétexte d'en avoir plus, on a mis de
9 l'argent au détriment de la qualité des familles
10 d'accueil, c'est-à-dire qu'on les a dépouillées de
11 toute l'aide, de l'assistance dont ces familles
12 d'accueil-là auraient besoin pour s'occuper
13 adéquatement d'enfants en difficulté. Ma question
14 serait : est-ce qu'il y a des études sur les besoins
15 particuliers des enfants placés en familles
16 d'accueil? Vous dites soixante pour cent (60 %) des
17 enfants pris en charge par la DPJ passent en
18 familles d'accueil à un moment donné, est-ce qu'on
19 connaît les besoins de ces enfants-là, est-ce qu'il
20 y a déjà une étude qui a été faite sur qu'est-ce qui
21 fait qu'on les place, est-ce que c'est parce que la
22 famille n'est plus capable de s'en occuper puis si
23 la famille n'est plus capable de s'en occuper, est-
24 ce que c'est juste pour des raisons, je dirais,
25 comme matérielles, bon, maman est malade puis elle

1 est toute seule avec les enfants puis elle n'a pas
2 de famille élargie puis il faut bien que quelqu'un
3 s'en occupe pendant qu'elle est à l'hôpital ou est-
4 ce que c'est parce que le milieu où ils vivent est
5 toxique pour eux et de quelle façon, parce qu'au
6 fond, la famille d'accueil, c'est pour répondre à un
7 besoin des enfants, je pense qu'il faut partir des
8 besoins des enfants?

9 VOIX NON IDENTIFIÉE :

10 On se regarde toutes...

11 VOIX NON IDENTIFIÉE :

12 Une grosse question.

13 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

14 R. Oui, une très grande question. Je pense que, il faut
15 quand même reconnaître que la LRR a permis des gains
16 importants, ça, je pense qu'il faut le rappeler,
17 hein, ça a permis une reconnaissance d'un métier
18 presque uniquement féminin, de reconnaître
19 l'engagement de ces femmes-là à offrir des services
20 aux enfants. Est-ce que ça a eu des déri... est-ce
21 qu'il y a eu des applications qui ont fait qu'on est
22 dans un système, entre autres, le contrôle de
23 qualité, de reddition de comptes qui va peut-être un
24 peu trop loin, je pense que je suis en partie
25 d'accord avec vous. Qui sont les enfants placés au

1 Québec? C'est en fait votre question, hein...

2 Q. **[155]** Bien oui.

3 R. ... qui sont les enfants que ces familles d'accueil-
4 là reçoivent au quotidien? Bien, je pense que le
5 portrait qu'on peut dépeindre de ces enfants-là est
6 très, très variable d'une situation à l'autre. La
7 situation que vous identifiez, elle existe, c'est-à-
8 dire un enfant pour qui on a besoin d'un placement
9 temporaire, le temps d'installer autour de cette
10 famille-là un réseau de sécurité sociale pour que
11 l'enfant puisse retourner à court terme dans sa
12 famille existe. Ce sont souvent les interventions,
13 j'allais dire peut-être les... les plus faciles, si
14 ça peut être facile dans ce contexte-là où on met en
15 place une offre de service auprès des parents, les
16 parents sont engagés, reconnaissent les difficultés
17 qu'ils vivent, vont s'impliquer dans l'intervention,
18 les intervenants vont collaborer et l'enfant va
19 pouvoir retourner chez lui à un moment ou l'autre de
20 sa trajectoire de placement.

21 On sait au Québec, comme ailleurs dans le
22 monde, que le premier choix n'est pas de placer un
23 enfant. Donc, lorsqu'on prend la décision de retirer
24 un enfant de son milieu familial, c'est que les
25 intervenants ont évalué que la situation nécessitait

1 le retrait de l'enfant. Tous les enfants placés au
2 Québec, je vous surprendrai pas, sont victimes de
3 négligence et de maltraitance, hein, moi, je parle
4 souvent de double vulnérabilité, ils arrivent en
5 placement avec dans leur sac à dos, c'est l'image
6 que madame Collin-Vézina utilise souvent de trauma,
7 d'expériences relationnelles extrêmement difficiles
8 avec leurs parents et ils arrivent aussi avec leur
9 histoire de placement parce que c'est souvent pas
10 leur première mesure de placement. Donc, c'est des
11 enfants, à ce moment-là, très vulnérables.

12 Les études, je pense qu'il faut... il faut
13 faire attention entre les motifs qui justifient le
14 placement et les besoins des enfants, pour moi,
15 c'est des choses peut-être un petit peu différentes.
16 On sait, au Québec, que les motifs qui justifient le
17 placement, bon, sont la négligence et la
18 maltraitance, sont les difficultés importantes de
19 ces parents, ce sont des parents qui, à ce moment
20 précis de leur trajectoire parentale, ne peuvent
21 assumer leurs rôles parentaux en raison d'une
22 grande... de difficultés sur le plan social,
23 difficultés de toxicomanie, problèmes de santé
24 mentale, problèmes de déficience intellectuelle,
25 donc les parents ont des problèmes personnels qui

1 rendent difficiles, à ce moment-là, de leur
2 trajectoire l'exercice de leur parentalité, souvent
3 dans des contextes de vulnérabilité, monsieur
4 Esposito est venu vous en parler, de très grande
5 pauvreté, d'isolement social, qui fait que c'est des
6 parents qui ont peut-être plus de difficultés à
7 utiliser les ressources autour d'eux. Il ne faut pas
8 oublier qu'il y a une partie de ces enfants-là qui
9 vivent, comme vous l'avez nommé, dans des
10 environnements familiaux toxiques, avec des parents
11 qui, compte tenu de ces grandes difficultés-là,
12 n'arrivent pas à mettre les besoins de leur enfant
13 en avant, en priorité. Vous savez, nous, on
14 interroge dans différents projets des parents, les
15 parents d'origine, qui avec beaucoup de générosité
16 nous racontent leur histoire. Ce sont des parents
17 qui ont des parcours de vie extrêmement difficiles,
18 qui arrivent dans la maternité ou dans la paternité
19 avec des défis très importants. Dans une recherche
20 qu'on a faite récemment Geneviève et moi, une mère
21 nous disait : « À cette époque, je n'étais pas
22 capable de m'occuper de deux personnes, même pas
23 d'une seule, même pas de moi-même. » Alors, il faut
24 reconnaître que les difficultés sont importantes,
25 les enfants arrivent en placement avec un bagage

1 important de difficultés, de sous-stimulation
2 parfois de trauma dû à des violences, de problèmes
3 relationnels dus à des difficultés d'attachement
4 avec des parents qui pouvaient être momentanément
5 dépassés, donc ils arrivent avec des besoins
6 importants, des retards scolaires, bien entendu, on
7 le sait, des troubles de comportement, des troubles
8 relationnels, c'est un peu le portrait dépendamment,
9 ceci étant dit, de l'âge des enfants qui peut être
10 variable.

11 Q. **[156]** Justement, à la lumière de tout ce que vous
12 nous dites est-ce que la priorité ne devrait pas
13 être de faire en sorte que le milieu d'accueil soit
14 équipé pour les recevoir dans leur vulnérabilité?
15 Est-ce que ça ne devrait pas avoir préséance sur la
16 qualité, le nombre de pieds carrés, la présence d'un
17 détecteur de fumée, puis la capacité de réanimer un
18 enfant? On n'a jamais pensé, dans les cours
19 prénataux, à former les parents à la réanimation, je
20 ne sais pas pourquoi ou l'exige quand on les confie
21 en famille d'accueil.

22 R. Et pas aux familles d'accueil de proximité, juste
23 aux familles d'accueil régulières.

24 Q. **[157]** Et là-dessus, juste une petite remarque. Je
25 voudrais juste que... bien me faire comprendre, là.

1 Je ne mets pas en doute le dévouement des parents
2 d'accueil qu'ils ont face aux enfants dont ils
3 s'occupent, mais je trouve absolument inacceptable
4 qu'on les laisse tout seul aux prises avec ça, sous
5 prétexte qu'on les paye mieux.

6 R. Vous résumez bien, je pense. Il y a un enjeu de
7 formation, il y a un enjeu de soutien. Il y a aussi
8 l'enjeu... par contre, je crois qu'il faut faire
9 attention, on veut que ces milieux-là restent des
10 milieux familiaux. Ce ne sont pas des milieux
11 institutionnels, ce ne sont pas des centres de
12 réadaptation, donc il y a un équilibre entre offrir
13 à ces enfants-là des environnements de vie qui se
14 rapprochent le plus possible d'un environnement
15 familial, mais qui en même temps reconnaissent les
16 difficultés des enfants. Vous savez, les parents
17 d'accueil ce qu'ils nous disent le plus... les plus
18 grands défis pour eux c'est de répondre à la
19 désorganisation des enfants, de répondre à un enfant
20 qui va s'automotiver, qui va répondre, des enfants
21 que vous connaissez bien, des enfants qui vont
22 refuser d'entrer en relation. Ce sont des enfants
23 qui sont... qu'on doit aimer, mais qui sont parfois
24 difficiles à aimer. Qui ne se laissent pas approcher
25 si facilement. Alors il y a des enjeux, on le voit

1 chez les familles d'accueils régulières, Geneviève
2 pourrait vous parler des défis parfois encore plus
3 grands des familles d'accueil banque mixte, qui
4 accueillent ces enfants-là. Donc, il faut, oui, vous
5 avez raison, mieux les former, mieux les
6 accompagner, mais surtout ne jamais oublier que ce
7 n'est pas leur seule responsabilité.

8 Q. **[158]** Mais il reste qu'au fond ce que vous nous
9 dites c'est qu'ils ont un rôle de « thérapeute » en
10 quelque sorte, entre guillemets, auprès des enfants
11 dans leur vulnérabilité et on devrait, comme on
12 déploie le manque de formation des professionnels,
13 formation spécifique à la problématique de la
14 maltraitance de la part des professionnels, des
15 travailleurs sociaux, éducateurs, et caetera, est-ce
16 que justement on ne devrait pas avoir cette même
17 préoccupation, des familles d'accueil spécifiquement
18 formées et c'est là-dessus qu'on devrait mettre
19 l'accent? Là, j'ai l'impression qu'on retourne à une
20 certaine forme d'institutionnalisation, où on a des
21 crèches et puis, bon, on assure la sécurité physique
22 des enfants, nourris, chauffés, lavés, mais le reste
23 on...

24 Mme DORIS CHÂTEAUNEUF :

25 R. Je dirais qu'il faut aller même au-delà de la

1 formation, c'est d'avoir un soutien et un
2 accompagnement...

3 Q. **[159]** Oui.

4 R. ... en tout temps.

5 Q. **[160]** Mais dans mon esprit ça fait partie de ça, là.

6 R. Oui, c'est ça.

7 Mme GENEVIÈVE PAGÉ :

8 R. Mais je pense... en fait, je suis d'accord avec vous
9 qu'il faut donner des outils davantage aux parents
10 d'accueil pour être capable effectivement, jusqu'à
11 un certain point, d'avoir un certain rôle
12 thérapeutique, oui, avec les enfants, mais il ne
13 faudrait pas justement que ce soit au détriment de
14 leur retirer donc du soutien de la part de vrais
15 thérapeutes et de gens qui sont formés pour les
16 aider quand ça dépasse leurs compétences.

17 Q. **[161]** Pas du tout, mais il faut quand même se mettre
18 peut-être dans la... dans la tête de l'enfant, qui
19 se retrouve dans un milieu familial substitut où
20 finalement il y a un certain équilibre et il est
21 bien. Lui, là, il ne sait pas qui l'a mis au monde
22 puis il ne sait pas qu'il est bien là, et c'est de
23 ça qu'il a besoin, c'est ça qui va le reconstruire,
24 si je peux dire.

25

1 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

2 R. Là, vous parlez du recours à des familles d'accueil
3 thérapeutiques, à vocation thérapeutique, qui
4 existaient jadis, mon âge avancé me permet de dire
5 ça, dans le réseau. Ça n'existe plus au Québec. Ce
6 type de famille d'accueil n'existe plus.

7 Q. **[162]** Mais ils ont des détecteurs de fumée.

8 R. Mais en fait je pense que les parents d'accueil
9 répondent... je pense en tout cas que les parents
10 d'accueil sont des gens extrêmement engagés.

11 Q. **[163]** Oui.

12 R. Qui répondent au meilleur de leurs connaissances et
13 de leurs capacités aux besoins des enfants. Que dans
14 certaines situations les besoins des enfants sont
15 peut-être... demandent des parents un tout petit peu
16 mieux équipés ou plus équipés que la moyenne des
17 parents. Par contre, je ne voudrais pas que les
18 milieux d'accueil québécois deviennent des petits
19 foyers de groupe ou des petites unités de
20 réadaptation, où la vie de famille est mise de côté.
21 Vous savez, si un enfant vit en famille d'accueil
22 jusqu'à ses dix-huit (18) ans, il doit vivre dans
23 une famille jusqu'à ses dix-huit (18) ans, il doit
24 être intégré dans une vie de famille et que les
25 parents ont des rôles. Vous le savez, on est

1 parents, oui, parfois on a un rôle thérapeutique,
2 oui, parfois on a des rôles de contrôle, mais on a
3 aussi des rôles d'affection et d'amour.

4 Q. **[164]** Je peux me permettre juste une petite chose.
5 Est-ce qu'on s'est déjà préoccupé de savoir pourquoi
6 les enfants sont déplacés si souvent? Est-ce que la
7 fréquence des déplacements ne reflète pas peut-être
8 le dépassement des familles d'accueil par les
9 problématiques des enfants? Dépassement qui est
10 probablement beaucoup en lien avec le fait que la
11 famille d'accueil n'a pas le support dont elle
12 aurait besoin pour faire face à cette... à ces
13 problématiques-là.

14 R. Vous avez abordé ces questions probablement avec
15 monsieur Esposito et madame Élie, sur les facteurs
16 qui sont associés aux déplacements. Il y a plusieurs
17 facteurs, on ne peut pas les résumer.

18 Q. **[165]** Oui.

19 R. Est-ce que certains de ces facteurs-là sont dus aux
20 difficultés des parents d'accueil? Bien entendu.
21 Certains sont non contrôlables, des parents
22 d'accueil vieillissants, des parents d'accueil qui
23 tombent malade, des parents d'accueil qui doivent
24 arrêter leur mission et leur mandat. C'est des
25 enjeux sur lesquels on n'a pas de contrôle. Les taux

1 de déplacement sont souvent aussi associés à des
2 tentatives de réunification échouées, il ne faut pas
3 l'oublier.

4 Q. **[166]** Oui.

5 R. Qu'il faut toujours continuer de faire par contre,
6 hein, je pense qu'il faut toujours essayer de
7 réunifier les enfants dans leur famille. Peut-être
8 mieux les accompagner quand on le fait. Et il y a
9 aussi des situations où c'est vrai que c'est les
10 difficultés des familles. Et ce qui nous préoccupe
11 en ce moment c'est le fait que les familles
12 d'accueil nous disent ne pas se sentir soutenues et
13 parfois taire leurs difficultés, par peur de ne pas
14 être entendu et que là les situations vont se
15 dégrader rapidement. Et là, la solution sera de
16 déplacer l'enfant. Quant à la base, ce n'était pas
17 le désir de la famille d'accueil. Ce qu'ils
18 voulaient c'est de l'aide et du soutien, donc on n'a
19 pas voulu demander d'aide par peur d'être jugé dans
20 cet espèce de contexte très axé sur le contrôle de
21 la qualité, peut-être un peu moins sur le soutien.

22 Et peut-être aussi, puis ça il faut le
23 réfléchir très globalement, nos... le fait de
24 vouloir maintenir les enfants dans leur milieu
25 naturel est fort louable, mais est-ce que dans

1 certains cas on ne retarde pas trop longtemps
2 l'inévitable? C'est-à-dire est-ce qu'on ne laisse
3 pas des situations se détériorer? Et lorsqu'on
4 décide de retirer l'enfant, il est peut-être... en
5 tout cas, il y a peut-être des choses qui auraient
6 pu être faites plus tôt. Ceci étant dit, je ne suis
7 pas en train de dire qu'il faut placer tous les
8 enfants du Québec, entendez-moi bien, mais je pense
9 que parfois on a de la difficulté peut-être à
10 prendre cette décision-là plus rapidement, ce qui
11 permettrait de mettre en place des mesures de
12 placement planifiées, préparées et peut-être moins
13 dans des contextes d'urgence, qui peut-être sont
14 associés à des déplacements.

15 Q. [167] Vous touchez à un point qui est tout un débat
16 qui nous préoccupe également.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui, c'est ce que j'allais ajouter, Gilles, merci.
19 Pour expliquer notre réaction à plusieurs, là. Ça
20 fait partie de nos discussions très profondes. Alors
21 maintenant on poursuit avec André Lebon.

22 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

23 Q. [168] Bien merci, vous êtes venues avec grande
24 objectivité, je vois vos efforts, démontrer... en
25 fait, dans le temps au collège on disait, en

1 mathématiques, cqfd, « ce qu'il fallait démontrer ».
2 Moi, je pense que vous êtes venues... parce qu'on a
3 entendu les gens, on a entendu des familles
4 d'accueil puis loin de nous l'idée de penser qu'ils
5 ne jouent pas un rôle exceptionnel. Au contraire,
6 les témoignages qu'on a eus de jeunes, là, quand ils
7 ont eu la chance d'avoir une famille qui a fait une
8 différence dans leur vie, c'est énorme. Donc, on
9 n'est pas en train de minimiser l'importance ou le
10 sens ou l'utilisation, mais ces gens sont venus nous
11 dire : depuis la LRR, mon lien de partenariat avec
12 l'établissement est devenu un lien de fournisseur à
13 client. Puis on me gère en fonction de critères,
14 moyennant des redevances, et caetera. Puis si j'ai
15 une place de libre on va me la remplir, et caetera.
16 Ça fait que, moi, on a beau dire, t'sais, vous
17 savez, il y a un contexte, mais à un moment donné
18 quand j'entends des outils comme SOCAN à vitesse
19 variable, quand j'entends le leadership c'est... a
20 fondu comme une peau de chagrin, écoutez, là. On
21 a... puis on se regarde tous, là, puis je pense
22 qu'on va mettre ça dans nos cibles prioritaires, là.
23 Il y a quelque chose à faire pour remettre du sens à
24 toute cette histoire-là. Parce que... et quand mon
25 collègue le plus pondéré s'énerve, je me dis :

1 écoute...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Posez-vous des questions.

4 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

5 ... regardez-moi bien aller, là. Osti, je ne me
6 possède plus! Alors je veux juste vous dire ça.
7 Alors pour moi, les réflexions que vous apportez,
8 elles sont pertinentes. Vous nous rappelez
9 l'importance. Mais ce qu'il faut rétablir, là, parce
10 que formation c'est un enjeu puis là on dit : il y
11 en avait des outils, là, c'est... c'est pas qu'on
12 est sans outils. Puis à la limite, il faut continuer
13 de réfléchir : serait-ce la meilleure façon, comment
14 la déployer? Mais la clé, là, c'est quand tu
15 m'amènes un enfant, ne m'abandonne pas. Les familles
16 d'accueil, ce qu'elles sont venues nous dire c'est :
17 devant cet enfant-là, j'avais un intervenant
18 ressource qui m'aidait à comprendre, qui m'aidait à
19 m'ajuster, il y avait un intervenant client aussi
20 qui s'occupait de l'enfant, mais je travaillais en
21 collaboration. Cette collaboration-là semble s'être
22 effritée, semble être complètement disparue et
23 c'était ça le message.

24 L'autre élément qu'ils nous ont dit : il y
25 avait une communauté de pratique. Notre

1 établissement nous réunissait, on avait des
2 événements communs, les familles d'accueil ensemble,
3 on allait à des pique-niques, on allait dans des
4 événements, ça créait une forme de solidarité.
5 Aujourd'hui, là, on est des PME. La solidarité,
6 oublie ça. Il faut que je remette mes DAS, là, mes
7 déductions à la source puis... On s'est même fait
8 dire : le gain qui apparaissait de
9 professionnalisation, même le gain financier n'est
10 pas si évident quand tu regardes toute la mécanique
11 qui vient avec. Ça fait qu'honnêtement, là, quand
12 vous dites : recommandation, équipe de chercheurs
13 évaluer les effets de la LRR, là, ça presse.

14 Mais en même temps, entre ça presse pour
15 mieux documenter et il y a-tu des gestes qu'on peut
16 faire dès maintenant, là, vous avez dit assez de
17 choses que si je regarde ma présidente puis je me
18 dis : il y a peut-être des recommandations qui ne
19 devraient même pas attendre novembre vingt vingt
20 (2020), là. Il y a comme des évidences à sa face
21 même. Puis ici, là, il n'y a pas d'ayatollah, mais
22 il y a un... il y a un ras-le-bol assez évident, là,
23 d'erreurs. Moi, quand on me dit, quand je vous
24 entends dire : « Vous savez, c'est exigeant », mais
25 exactement. On espère que c'est exigeant parce qu'on

1 offre des services à des enfants dont c'est un enjeu
2 majeur. Si on remet l'enfant au coeur de nos choses,
3 ça va être exigeant. Mais soutenons ces gens-là.
4 C'est pareil pour nos intervenants, là. On ne
5 méprise pas nos intervenants. On ne méprise pas nos
6 familles d'accueil, mais c'est exigeant. Ça veut
7 dire : donnez-nous des conditions pour faire ce
8 travail-là. Du temps, de l'espace, prendre notre
9 parole, nous soutenir quand on en a besoin.

10 Alors là, je pense que la cour est pleine,
11 on vous remercie parce que ce que vous avez dit...
12 parce qu'on peut revenir avant, là. Là, on est
13 toujours sur votre « slide » 6, 7, 8, mais vos
14 recommandations principales qui disent : il y a des
15 choses à remettre en force, là. Puis, t'sais, vous
16 avez parlé de l'approche SOCAN, mais si on
17 retourne... alors c'est un cri du coeur, mais je ne
18 suis pas aussi pondéré que mon ami Fortin, alors je
19 pense qu'on va devoir s'en occuper.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Non, mais moi je veux que tu respires, je ne veux
22 pas faire le RCR.

23 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

24 Y a-t-il des familles d'accueil dans la salle?

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors respire s'il vous plaît, mon cher Vice-
3 Président, respire s'il te plaît. Et je te le
4 demande avec beaucoup d'empathie et d'amour et
5 d'amitié et tout ce que tu veux. Alors à mon autre
6 vice-président, qui est calme comme docteur Fortin,
7 Michel Rivard, ce sera la dernière question.

8 M. MICHEL RIVARD, vice-président :

9 Q. [169] Merci. Alors ça ne paraît peut-être pas, mais
10 moi aussi je suis outré d'entendre tout ça. Moi
11 aussi à l'époque j'étais au centre jeunesse, puis
12 je... j'ai été le premier surpris de voir qu'il y
13 avait une syndicalisation des familles d'accueil.
14 Moi, je ne comprenais pas le sens de tout ça. Alors
15 je ne le comprends pas beaucoup plus, puis on voit
16 les effets, là, qui sont à peu près pas là. Puis
17 pour ajouter une couche à tout ce qui a été dit,
18 puis vous en parlez dans votre mémoire, un obstacle
19 majeur, le roulement des intervenants. Alors... puis
20 en plus vous dites dans votre mémoire que le
21 roulement des intervenants fait que ça retarde des
22 fois des projets d'adoption parce qu'il n'y a pas
23 d'intervenant qui est en mesure de venir témoigner
24 au Tribunal et de dire : bien là, il n'y a pas eu de
25 soin, d'entretien et d'éducation pendant au moins

1 une période de six mois. Alors si on change
2 d'intervenant aux trois mois, bien là ça va prendre
3 trois-quatre intervenants à un moment donné puis des
4 interruptions de service. Alors ça... puis c'est
5 décrit comme un obstacle majeur, là.

6 Puis ça, j'aimerais vous entendre là-dessus,
7 puis est-ce que ça... le roulement, est-ce qu'il est
8 plus important depuis cette chère réforme? C'est ça
9 mon autre question. Merci.

10 Mme GENEVIÈVE PAGÉ :

11 R. Ce serait effectivement intéressant de savoir si,
12 depuis la réforme, ce roulement-là est plus
13 important. Moi, je vous dirais qu'on en entend
14 parler depuis même avant la réforme. Parce que même
15 avant la réforme - la dernière qu'on a eue - il y en
16 a eu d'autres aussi avant. Donc, je pense que le
17 roulement c'est quand même un problème qui persiste,
18 malheureusement, depuis longtemps. Effectivement,
19 c'est ça, en fait on a... on n'a quand même pas
20 beaucoup parlé d'adoption justement dans le cadre de
21 nos échanges, mais je pense qu'il faut... il faut
22 vraiment aussi y penser. Monsieur Lebon, quand vous
23 dites l'importance donc de soutenir ces familles-là,
24 de ne pas les laisser tomber, il faut aussi penser
25 que les familles banque mixte, non seulement il faut

1 les soutenir pendant qu'elles sont famille
2 d'accueil, mais une fois qu'elles terminent leur
3 mandat l'enfant ne retourne pas dans son milieu
4 d'origine, l'enfant reste avec eux, donc ils ont
5 besoin de soutien encore plus longtemps, je pense,
6 que les familles d'accueil régulières, pour qui le
7 mandat se termine à un moment donné.

8 On a soulevé effectivement dans notre...
9 dans le document qu'on vous a déposé, que... c'est
10 des gens du terrain en fait qui nous ont mentionné
11 cette réalité-là, de dire que parce que des fois il
12 y a un roulement de personnel tellement important et
13 comme... comme vous l'avez mentionné, au niveau de
14 l'admissibilité à l'adoption dans le Code civil, on
15 doit démontrer que ça fait au moins six mois que les
16 parents n'assument plus les soins, l'éducation,
17 l'entretien. Donc, s'il n'y a pas un intervenant qui
18 peut faire le suivi, à ce moment-là c'est ça, c'est
19 ce qu'on nous a mentionné. Il y a des enfants pour
20 qui l'admissibilité à l'adoption va être retardée,
21 le temps qu'il y ait un intervenant qui est là
22 suffisamment longtemps pour apporter cette
23 démonstration-là, malheureusement. Donc, c'est les
24 enfants qui en souffrent en bout de ligne.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Il reste encore...

3 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

4 Je ne pense pas que le roulement de personnel est un
5 enjeu récent. Je pense, par contre, qu'il faut le
6 réfléchir à différents niveaux. Premièrement,
7 pourquoi les intervenants? Pourquoi le si grand
8 roulement? Est-ce que les intervenants quittent?
9 Est-ce qu'ils quittent parce que le travail qu'ils
10 font ne fait plus de sens? Est-ce qu'ils quittent
11 parce qu'ils ne croient plus à ce qu'ils sont en
12 train de faire, parce qu'on ne les soutient plus
13 suffisamment cliniquement? Parce qu'il n'y a plus de
14 coaching dans nos établissements à géométrie plus
15 que variable? Parce qu'on laisse des jeunes
16 intervenantes, moi, je les vois, elles quittent
17 l'université pour s'en aller vers le milieu, seules
18 à elle-même. Je pense qu'il faut se poser ces
19 questions-là dans un premier temps pour bien les
20 soutenir. Et il faut mettre en place des outils qui
21 permettent de continuer de travailler, malgré ces
22 déplacements-là qui, parfois, sont inévitables.

23 Une approche comme SOCAN ou d'autres
24 approches permettent, lorsque l'intervenant quitte,
25 que l'autre intervenant prenne connaissance d'un

1 dossier, ait suffisamment d'informations pour
2 pouvoir continuer l'intervention. Ça fait qu'il faut
3 jouer à la fois, selon moi, sur pourquoi les
4 intervenants quittent et il faut jouer aussi sur...
5 on n'arrêtera jamais le roulement total
6 d'intervenants dans le réseau. Il faut aussi
7 développer des mécanismes qui permettent que la
8 Terre n'arrête pas de tourner quand un intervenant
9 quitte. Ceci dit, quand il en quitte trois dans
10 l'année, peut-être que là on est dans quelque chose
11 qui est un peu plus complexe. Et pour les parents
12 d'accueil, les intervenants les plus stables dans
13 leur vie était leur intervenant ressource. Souvent
14 c'est des intervenants qui étaient là depuis très
15 longtemps. Les familles d'accueil nous disent
16 qu'elles les connaissaient depuis deux, trois,
17 quatre, cinq, six ans. Ils avaient vu grandir leurs
18 propres enfants, ils les avaient vus évoluer et ils
19 étaient plus à même de répondre à leurs besoins.

20 Une famille d'accueil qui a quatre enfants
21 placés a quatre intervenants à l'application des
22 mesures différents. Mettez un changement ou deux par
23 année, ça fait huit intervenants différents.
24 L'intervenant ressource restait le même presque tout
25 au long de la vie de la famille d'accueil, donc ça

1 joue aussi, à mon avis, sur les enjeux de roulement.

2 Q. [170] Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Sur les enjeux de roulement, probablement que tout
5 ce que vous avez nommé est probablement vrai, mais
6 comme on va partir dès la semaine prochaine les
7 forums avec les intervenants, bon on aura vraiment
8 les réponses des premières et premiers concernés.
9 Alors il nous reste encore du temps, contrairement à
10 ce que j'ai dit, alors on poursuit avec Jean-Marc
11 Potvin.

12 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

13 Q. [171] Alors bonjour. Merci beaucoup pour votre
14 témoignage. C'est vraiment toute une richesse qu'on
15 a devant nous d'expertises et d'expériences. On
16 pourrait discuter vraiment très, très longtemps. Je
17 veux vous amener sur le terrain de la stabilité des
18 enfants puis de la permanence. Les amendements de
19 deux mille six (2006) visaient à donner davantage de
20 stabilité, assurer une permanence plus rapide des
21 enfants. Il y a la LRR qui est intervenue là-dedans.
22 Quel lien on peut faire? Est-ce que la... bien la
23 loi, cette loi-là, la LRR, a nui au fait de donner
24 plus de stabilité aux enfants? Il y a d'un côté les
25 familles d'accueil de proximité, est-ce que ça

1 devient un passage obligé avant d'aller vers une
2 autre famille, si on constate l'échec de ça? Pour
3 les enfants qui ne retourneront pas, là. On comprend
4 que pour les enfants qui vont retourner dans leur
5 famille, qu'il faut tout mettre en oeuvre le plus
6 rapidement possible pour qu'ils retournent, mais
7 ceux, là, pour lesquels le pronostic n'est pas bon,
8 il y a les banques mixtes, c'est une chose, mais
9 tous les enfants ne vont pas vers banque mixte. Nos
10 trajectoires d'enfants, là, est-ce qu'on les a
11 améliorées? Est-ce que cette loi-là, pour les
12 ressources de type familial, détériore les choses?
13 Quand un enfant rentre dans une famille d'accueil,
14 pour lui, là, il ne s'en va pas chez les syndiqués,
15 là, il s'en va dans une famille. Puis s'il est
16 appelé à rester là parce que finalement il ne
17 retournera pas chez lui, est-ce qu'il peut rester là
18 ou est-ce qu'il doit être déplacé dans une autre
19 famille professionnelle? Au fond, cet équilibre-là
20 entre famille... une famille puis des
21 professionnels, pour un enfant, là, qui a six ans
22 puis qui va rester là jusqu'à dix-huit (18) ans, là,
23 il ne veut pas être confié à des professionnels, il
24 veut vivre dans une famille, là. Ça fait que ma
25 question est peut-être ambiguë, là, mais...

1 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

2 R. On aimerait bien pouvoir vous répondre sur les
3 effets de la LRR, mais on ne peut pas. Donnez-nous
4 le mandat de l'évaluer et je vais, avec plaisir,
5 venir vous répondre. Pour l'instant, on ne le sait
6 pas. On a des indications qu'il y a des éléments qui
7 sont complexes. Dans notre équipe de travail, de
8 recherche, vous savez qu'on travaille étroitement
9 avec les associations représentatives de familles
10 d'accueil, qui sont nos partenaires. Ils sont les
11 premiers à vouloir réfléchir avec nous aux enjeux
12 liés à ce changement de rôle. Donc, je pense qu'il
13 faut le réfléchir plus largement. Je me répète. Il y
14 a peut-être eu des gains positifs à cette plus
15 grande reconnaissance de leur rôle, on ne le sait
16 pas. Est-ce qu'il y a des enjeux importants? Oui,
17 pour l'instant on ne les connaît pas. Ce ne sont que
18 des hypothèses, mais on ne les a pas encore
19 validées.

20 Pour ce qui est de la stabilité des enfants
21 placés, Monsieur Potvin, vous avez vu nos rapports
22 d'évaluation de la Loi de la protection de la
23 jeunesse. Je pense qu'un fait important à souligner,
24 c'est lorsqu'on décide d'un projet de vie à majorité
25 pour un enfant, lorsqu'on statue que le projet de

1 vie d'un enfant sera de grandir jusqu'à ses dix-huit
2 (18) ans dans un milieu d'accueil, ceci n'en
3 garantit pas la stabilité. On observe des
4 déplacements d'enfants suite même à l'adoption d'un
5 projet de vie majo, et majoritairement vers la fin
6 de l'enfance et le début de l'adolescence. Et là, ça
7 revient à ce qu'on dit depuis le début : sont-ils
8 suffisamment formés? Sont-ils suffisamment soutenus?
9 Est-ce qu'on entend suffisamment la parole de ces
10 enfants placés pour aller chercher leurs besoins? Le
11 développement identitaire de jeunes placés, c'est
12 des enjeux importants qu'on ne connaît pas encore
13 tout à fait. C'est-à-dire comment je grandis dans un
14 milieu qui n'est pas le mien, comment je me
15 développe comme enfant, comme adolescent et toute la
16 place des contacts avec les parents d'origine, le
17 maintien des liens avec les parents, quels sont les
18 enjeux. C'est un geste infiniment clinique, le
19 placement. Ce n'est pas un geste administratif,
20 c'est un geste clinique. Il faut réfléchir à ces
21 enjeux-là dans une perspective clinique. Et oui, il
22 y a des déplacements dus à des enfants qui ne
23 fonctionnent plus dans leur famille d'accueil, des
24 difficultés trop grandes, comme monsieur Fortin l'a
25 mentionné, qui obligent certains déplacements et qui

1 contribuent à l'instabilité des enfants placés.

2 Mme GENEVIÈVE PAGÉ :

3 R. Sur la question aussi de stabilité et de permanence,
4 je pense que... en fait, le fait qu'on ne puisse pas
5 avoir de données provinciales, par exemple, sur les
6 familles d'accueil banque mixte parce qu'on n'est
7 pas capable d'aller les chercher dans les données
8 administratives fait en sorte qu'on ne peut pas
9 vraiment savoir non plus donc, par exemple, depuis
10 les changements à la loi de deux mille six (2006),
11 est-ce que... est-ce qu'on a plus d'adoptions? Est-
12 ce que les... est-ce qu'on utilise plus la banque
13 mixte? Je vais pouvoir probablement le faire avec
14 des données de Montréal que j'attends et que j'aurai
15 prochainement, mais sinon ce que je peux vous dire,
16 ce qu'on entend quand même sur le terrain c'est
17 qu'on a l'impression que depuis les modifications à
18 la Loi, les placements... en fait, ça prend plus de
19 temps avant, quand l'enfant est placé en banque
20 mixte, avant que l'adoption se finalise.

21 Est-ce que c'est parce que, justement, avec
22 les changements on a aussi amené l'idée qu'il faut
23 travailler davantage avec le milieu biologique? Qui
24 est une très bonne chose aussi, mais est-ce que
25 ça... est-ce que ça fait en sorte que ces projets-là

1 donc vont s'échelonner davantage dans le temps? Et
2 puis là, il peut y avoir d'autres enjeux pour les
3 familles banque mixte. Ou à ce moment-là est-ce
4 qu'il n'y aurait pas lieu d'un désinvestissement, ou
5 en tout cas d'un essoufflement de la part de ces
6 familles-là? Parce qu'elles ne savent pas justement,
7 dans le temps, est-ce que leur projet va se
8 concrétiser ou non.

9 L'autre aspect aussi que j'ai envie de dire,
10 c'est que les familles banque mixte, on y a recours
11 pour de très jeunes enfants. On va envisager un
12 projet d'adoption pour des enfants qui ont
13 généralement entre zéro et deux ans au moment où ils
14 arrivent, là. On peut des fois étirer jusqu'à cinq
15 ans, mais on dirait qu'après cinq ans on se dit :
16 non, l'adoption ce n'est plus une possibilité, ce
17 n'est plus un projet de permanence pour les enfants.
18 Pourquoi?

19 Q. **[172]** Alors qu'en Ontario, si je ne me trompe pas...

20 R. Voilà.

21 Q. **[173]** ... on fait adopter des enfants plus âgés.

22 R. On les fait adopter jusqu'à la fin de leur... de
23 leur adolescence. On va chercher des familles
24 adoptives pour des enfants qui sont aussi
25 adolescents. Donc, je pense que... j'ai pas de

1 réponse à savoir qu'est-ce qu'il est mieux de faire,
2 mais je pense quand même qu'il faut qu'on
3 réfléchisse aussi à ça dans le cadre des projets
4 permanents. Donc, est-ce qu'on peut réfléchir
5 autrement, en fait, les projets de permanence pour
6 les enfants? Puis évidemment aussi, ma collègue me
7 pointe la Loi... la Loi... la 113 sur toutes les
8 modifications donc qu'on a apportées aussi à
9 l'adoption. Donc, d'amener des modèles nouveaux, des
10 ententes de communication après l'adoption, une
11 adoption qui serait avec reconnaissance du lien de
12 filiation préexistant, le fait de donner plus
13 facilement accès aux origines. Je pense que tous ces
14 aspects-là aussi sont fort intéressants. C'est des
15 choses qui se font ailleurs et qu'on veut essayer
16 d'amener ici au Québec.

17 Le problème qu'on a actuellement, par
18 contre, c'est que c'est tout un droit nouveau, les
19 intervenants sont perdus là-dedans, ils ne savent
20 pas trop comment mettre les choses en place. Ça fait
21 que c'est comme si on a apporté des changements,
22 mais sans nécessairement, encore une fois, amener le
23 soutien nécessaire pour que ces changements-là
24 fassent du sens dans la vie aussi des familles puis
25 des personnes adoptées.

1 Q. **[174]** Alors ça prendrait un guide de pratique qui
2 serait produit par qui? On n'a pas expliqué ça.

3 R. Je pense qu'il y a une volonté ministérielle...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Juste une question, n'est-ce pas, Monsieur Potvin?

6 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

7 C'est un commentaire de...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Ah oui, d'accord. C'est bien, c'est un commentaire,
10 super.

11 Mme GENEVIÈVE PAGÉ :

12 R. C'est une volonté ministérielle, mais c'est sûr
13 qu'il y a des choses à mettre en place.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 On va lui... on va laisser une chance à Lesley de
16 poser une question et ce sera la dernière.

17 Mme LESLEY HILL, commissaire :

18 Q. **[175]** Merci. En fait, j'écoute tout ça puis je me
19 dis qu'il faudrait peut-être remettre l'humain au
20 centre de nos préoccupations. Donc, ma question va
21 porter sur la continuité relationnelle pour les
22 enfants parce que ce qu'on entend depuis le début
23 c'est que c'est... d'avoir un lien, une relation
24 durable avec un adulte qui nous aime comme enfant,
25 qui va faire en sorte qu'on développe notre propre

1 résilience, puis on risque fort probablement de s'en
2 sortir. C'est sûr que dans notre société on espère
3 que ça va être un parent ou quelqu'un près de
4 l'enfant dans son milieu familial, mais si c'est pas
5 cette personne-là, bien le deuxième choix un peu
6 naturel, évident dans la situation que nous
7 regardons aujourd'hui, c'est que ça va être la
8 famille d'accueil qui va être une figure permanente,
9 un milieu familial, vous l'avez dit. On a une
10 famille d'accueil, en fait quelques-uns qui sont
11 venus nous dire ici : moi, je ne peux pas élever ces
12 enfants-là comme j'élèverais mes propres enfants.
13 Donc elle a ses enfants, ses enfants d'accueil, mais
14 pour la dame c'est tous ses enfants. Mais elle peut
15 permettre à son propre ado de découcher, d'aller
16 chez son ami, mais l'enfant qui est en famille
17 d'accueil, si on a le malheur de ne pas attraper
18 l'intervenant social, ce qui risque d'arriver assez
19 régulièrement, bien on va priver cet enfant-là
20 d'avoir les mêmes permissions. Donc, c'était une
21 illustration de stigmatisation des familles
22 d'accueil, de par des processus administratifs qui
23 se veulent une garantie de qualité.

24 Donc, je vous amène ça puis vite j'amène
25 l'autre affaire, qui est la séparation de la fratrie

1 parce que... Mais c'est... c'est tout autour des
2 relations durables...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Essaie-toi pas.

5 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

6 R. J'aime bien Lesley, remettre l'humain au centre...

7 Mme LESLEY HILL, commissaire :

8 Q. **[176]** Allez-y.

9 R. ... et l'humain, aussi petit soit-il, je pense qu'il
10 faut se le rappeler.

11 Q. **[177]** Oui.

12 R. Vous avez parlé de l'engagement, de favoriser
13 l'engagement de ces parents d'accueil. Par contre,
14 quand vous dites : ils ont besoin d'un adulte qui
15 les aime, qui est là pour eux, je pense qu'ils ont
16 besoin de plusieurs adultes qui les aiment et qui
17 sont autour d'eux.

18 Q. **[178]** Mais au moins un.

19 R. Au moins un, mais cet adulte-là dans ces conditions-
20 là doit être soutenu par d'autres adultes qui vont
21 assurer ce rôle-là.

22 Q. **[179]** Tout à fait.

23 R. La stigmatisation des enfants placés, c'est une
24 question extrêmement importante. Et je m'y suis
25 intéressée un peu dans mes travaux, c'est-à-dire un

1 enfant qui est placé jusqu'à sa majorité, est-ce
2 qu'on doit lui faire sentir à tous les jours, à
3 chaque année de sa vie, qu'il est un enfant placé?
4 Moi, quand j'entends des gens nous dire « les
5 enfants de la DPJ », c'est là que, moi, je me mets
6 en colère. Ce ne sont pas les enfants de la DPJ. Ce
7 sont des enfants. Point à la ligne. Donc, ce sont...
8 est-ce qu'on laisse les enfants être des enfants? Et
9 là, c'est le doux équilibre, je trouve, entre le
10 fait de reconnaître qu'ils ont des vulnérabilités et
11 des besoins particuliers. Qu'il faut s'y adresser,
12 qu'il faut y répondre, mais que ce sont aussi des
13 enfants qui ont le droit de vivre dans des milieux
14 familiaux qui répondent à l'ensemble de leurs
15 besoins, comme si c'était le tien ou le mien. Alors
16 c'est un doux équilibre et je trouve que les parents
17 d'accueil sont confrontés toujours à ça. Dans le
18 sens qu'ils ont... et c'est... il faut respecter les
19 droits des enfants, il faut s'assurer que les
20 parents d'accueil répondent à leurs droits. Il ne
21 faut pas négliger... les parents biologiques, dans
22 la majorité des situations, sont encore présents
23 dans les situations de placement. Donc, c'est un
24 équilibre difficile à atteindre. On ne peut parler
25 des contacts ou des visites, mais c'est un équilibre

1 qui est parfois difficile à atteindre. Et je sais
2 que vos auditions ne sont pas terminées. J'espère de
3 tout coeur que vous allez rencontrer des
4 représentants du milieu juridique, parce qu'ils ont
5 un rôle et un pouvoir extrêmement important quand il
6 est question de maintien de lien parent-enfant, de
7 choix de milieu de vie substitut. Alors ça va être
8 important d'aller valider avec eux leur
9 compréhension des enjeux cliniques liés au
10 placement.

11 Q. **[180]** Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, c'est une belle conclusion. Je veux juste
14 vous dire que les familles d'accueil... peut-être
15 que mon opinion va changer en cours de route, mais
16 les familles d'accueil, les parents d'accueil
17 rencontrés jusqu'à maintenant, ma conclusion c'est
18 que : oui, ils sont devenus des travailleurs
19 autonomes, mais ils sont de moins en moins
20 autonomes. Et ça, c'est un problème pour les
21 enfants. Merci infiniment pour votre présentation.
22 Merci beaucoup. Nous reprenons nos travaux à treize
23 heures trente-cinq (13 h 35). Merci.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25 REPRISE DE L'AUDIENCE

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, bon après-midi tout le monde. On m'a dit que
3 j'avais la permission de le dire publiquement, on
4 reçoit monsieur Jacques Perreault, qui a été le
5 premier DPJ de la région de Montréal de mil neuf
6 cent soixante-dix-neuf (1979) à mil neuf cent
7 quatre-vingt-sept (1987). Et ce que je peux me
8 permettre de dire publiquement, je suis contente
9 qu'on ait une bibliothèque vivante avec nous.
10 Bienvenue, Monsieur Perreault.

11 M. JACQUES PERREAULT :

12 Merci, Madame.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Et madame Michelle Dionne, qui a été directrice de
15 la Protection de la jeunesse de Montréal de deux
16 mille huit (2008) à deux mille dix-huit (2018).
17 Merci, Madame Dionne, de votre présence. Et vous
18 allez dans votre témoignage traiter de l'évolution
19 des services dispensés dans le cadre de la Loi sur
20 la protection de la jeunesse, des écueils, des
21 limites dans ce système pour les enfants, leur
22 famille, les intervenants aussi. Et vous allez
23 essayer de mettre en lumière les enjeux, les défis
24 globaux des établissements et du Ministère pour nous
25 aider à dégager des pistes d'amélioration. Encore

1 une fois, bienvenue.

2 On a une heure (1 h) ensemble. On vous a
3 proposé quinze minutes (15 min) de présentation et
4 ensuite échanges avec les commissaires. Avant de
5 vous laisser la parole, je vais demander au greffier
6 de vous assermenter s'il vous plaît.

7

8 **MICHELLE DIONNE,**

9 **JACQUES PERREAULT,**

10 (Sous serment)

11

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Voilà, la parole est à vous.

14 M. JACQUES PERREAULT :

15 Madame la Présidente, Messieurs, les Vice-
16 présidents, Mesdames, Messieurs les Commissaires, on
17 veut d'abord, Michelle Dionne et moi, vous remercier
18 de nous donner l'occasion, pour ne pas dire le
19 privilège, de vous partager nos réflexions sur notre
20 système de protection. Comme vous le savez, Michelle
21 et moi avons vécu son évolution de l'intérieur à
22 différentes fonctions, dont celle de DPJ, mais à
23 différents moments aussi des quarante (40) dernières
24 années.

25 Si cette Commission a lieu, on le sait,

1 c'est parce que les douloureux événements survenus
2 au printemps deux mille dix-neuf (2019) ont soulevé
3 plusieurs questions tout aussi importantes que
4 légitimes quant au fondement et à l'efficacité de
5 notre système de protection. C'est pour aborder et
6 tenter d'éclairer ces questions que nous sommes
7 devant vous aujourd'hui.

8 Trois messages principaux à retenir de nos
9 propos. D'abord, que la Loi sur la protection de la
10 jeunesse est une bonne loi qui, au fil des ans, a
11 permis de protéger efficacement des milliers
12 d'enfants au Québec. Deuxièmement, que nous pouvons
13 compter sur d'importants acquis pour bâtir le futur.
14 Troisièmement, que les limites et les écueils qui
15 nuisent à l'efficacité de notre système de
16 protection concernent un ensemble de facteurs liés
17 tant à la prévention qu'à l'application de la Loi
18 sur la protection de la jeunesse.

19 D'entrée de jeu, si vous me le permettez, je
20 sais que vous avez eu... que vous connaissez
21 l'historique de la Loi. J'aimerais en une minute
22 peut-être vous rappeler quelle était la situation
23 des enfants au Québec avant qu'on se dote d'une
24 nouvelle loi en mil neuf cent soixante-dix-sept
25 (1977). Il y avait au Québec trente mille (30 000)

1 enfants placés, souvent loin de leur famille, c'est-
2 à-dire sans contacts familiaux et très souvent
3 placés jusqu'à la majorité. Il y avait au Québec
4 deux mille (2000) enfants qui étaient placés dans
5 des... deux mille (2000) enfants lourdement
6 handicapés physique ou intellectuel, qui étaient
7 placés dans des centres privés dont on ne
8 connaissait rien. Certains jeunes étaient aussi
9 parfois placés de façon temporaire dans des centres
10 de détention ou dans des prisons pour adultes,
11 appelons les choses par leur nom.

12 La porte d'entrée des Services de protection
13 était judiciaire et non sociale, pour traiter des
14 problèmes sociaux. Les services sociaux étaient
15 disponibles de neuf heures (9 h) à cinq heures (5 h)
16 cinq jours par semaine et pas pendant les vacances.
17 Et les charges de cas des intervenants se
18 chiffraient - et je vous le dis pour l'avoir vécu -
19 autour de soixante-dix (70) cas durant cette
20 période.

21 Il faut aussi avoir en tête, et je termine
22 cette partie là-dessus - que cette loi, elle ne
23 s'est pas faite en un jour. Elle a été
24 l'aboutissement d'un travail de longue haleine, qui
25 a mis à contribution de multiples personnes

1 d'horizons différents. Et rappelons-nous qu'elle a
2 été adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale du
3 Québec. Par la suite, la Loi de protection n'a
4 jamais cessé de s'ajuster aux nouvelles
5 connaissances et réalités de notre société, de telle
6 sorte qu'aujourd'hui elle permet de répondre
7 généralement bien aux impératifs de protection des
8 enfants.

9 À ce jour, nous pouvons compter sur
10 plusieurs... sur plusieurs acquis pour assurer la
11 suite des choses. Mentionnons-en quelques-uns. Un
12 appel concret à la responsabilité collective par la
13 notion de signalement et de signalement obligatoire
14 pour les professionnels. Des services de protection
15 vingt-quatre-sept (24/7), c'est-à-dire sept jours
16 par semaine, vingt-quatre heures (24 h) par jour.
17 Peu importe l'heure, il est toujours possible qu'un
18 intervenant se déplace pour rencontrer une famille
19 en situation de crise.

20 Des instances de consultation et de
21 discussion auxquelles participent activement les
22 parents et les enfants, des programmes
23 d'intervention, des cadres de référence, des guides
24 de pratique et des outils cliniques, une richesse
25 acquise grâce en grande partie au rôle de soutien

1 majeur, clinique, joué par l'Association des centres
2 jeunesses du Québec. Des protocoles d'entente
3 développés avec différents partenaires pour une
4 action... pour une action plus concertée,
5 l'acquisition d'une solide expertise dans l'ensemble
6 des problématiques. Une prise de conscience
7 collective que les abus dans notre société, ça
8 existe, c'est grave et c'est intolérable. Un bagage
9 de formation en cours d'emploi de qualité, qu'il
10 faudra toutefois continuer de mettre à jour et
11 d'enrichir. Et enfin, la recherche constante d'une
12 plus grande cohésion dans l'application de la Loi
13 sur la protection de la jeunesse dans toutes les
14 régions du Québec. Il s'agit là d'un acquis fragile,
15 à notre avis, sur lequel nous aurons l'occasion de
16 revenir plus tard.

17 Mme MICHELLE DIONNE :

18 Tous ceux qui oeuvrent dans le domaine de la
19 Protection de la jeunesse pourraient vous donner
20 plusieurs exemples de ce qui va bien, puis ils vous
21 diraient aussi que c'est important de le reconnaître
22 et de le dire. Alors voilà, c'est dit.

23 Les limites et les écueils maintenant. On a
24 choisi de vous les présenter sous l'angle des
25 impacts qu'ils ont sur les enfants, les parents, les

1 intervenants, les services sociaux et les DPJ du
2 Québec. Comme vous pourrez le constater, il y a
3 beaucoup à dire sur le sujet, mais vu le temps
4 imparti je vais vraiment y aller rondement.
5 Maintenant, on pourra toujours y revenir, si vous le
6 souhaitez, lors de la période de questions.

7 Alors les limites et les écueils pour les
8 enfants et les parents, bien sûr : les listes
9 d'attente, qui retardent la mise en place des
10 services. Et pour... quand on a besoin de services
11 spécialisés, ces délais-là sont encore plus
12 frappant, plus marquant. En Protection de la
13 jeunesse, la problématique des listes d'attente
14 perdure... perdure depuis plusieurs années, mais a
15 pris de l'ampleur au cours des dernières années et
16 malgré les investissements massifs qui ont été faits
17 au printemps, demeure un problème criant au moment
18 où on se parle.

19 La discontinuité des services. En Protection
20 de la jeunesse, je ne sais pas ce qui en est en
21 première ligne, on ne se prononce pas là-dessus,
22 mais en Protection de la jeunesse c'est une réalité
23 qui fait mal aux parents et aux enfants. Et c'est
24 une réalité qu'ils dénoncent aussi. Souvent dans les
25 rencontres de révision, ils vont dénoncer le

1 changement des intervenants. Pour eux, ça veut dire
2 beaucoup de monde dans leur vie, ça veut dire
3 répéter sans cesse leur histoire, ça veut dire aussi
4 réapprendre à faire confiance, puis des fois ça veut
5 dire plus d'intervenant du tout pendant un moment.

6 Les placements, les déplacements.
7 Malheureusement, malgré la volonté qui anime
8 l'ensemble des acteurs du réseau, bien il arrive que
9 le réseau, le système, place aussi les enfants dans
10 une trajectoire d'instabilité. Ça s'explique de
11 différentes façons, c'est un problème assez complexe
12 quand même, mais on peut très certainement se dire
13 que le manque de ressources, le manque de familles
14 d'accueil y contribue, de telle sorte que quand il
15 est question... quand on doit retirer un enfant de
16 son milieu, bien il est rarement possible de pouvoir
17 orienter l'enfant d'emblée dans la bonne ressource.
18 Souvent il va aller dans une ressource de
19 transition. Malheureusement, parfois trop longtemps
20 et on va devoir le déplacer un peu plus loin. La
21 même chose, l'engorgement dans les centres de
22 réadaptation peut amener des déplacements... les
23 enfants vont vivre des déplacements en raison de ça.

24 La difficulté de recevoir l'aide requise.
25 Tout à l'heure, on a fait allusion aux listes

1 d'attente, qui retardent la mise en place, mais
2 c'est pas tout. Il y a aussi de pouvoir recevoir de
3 l'aide de façon continue et avec toute l'intensité
4 requise.

5 Le manque de soutien aux jeunes de dix-huit
6 (18) ans. En fait, on peut je pense se dire qu'il y
7 a des efforts significatifs qui ont été faits pour
8 améliorer le passage à la vie autonome des jeunes,
9 mais il demeure que certains jeunes qui ont
10 « grandi », entre guillemets, entre centre jeunesse,
11 souvent rendu à dix-huit (18) ans ne veulent pas
12 avoir de service. Pour eux, la majorité c'est la
13 liberté. C'est souvent après avoir passé quelques
14 mois dans la rue qu'ils se rendent compte que
15 finalement c'est plus compliqué qu'ils pensaient et
16 qu'ils nous reviennent. À ce niveau-là, je pense
17 qu'on a des pas à faire. On a à consolider l'offre
18 de service, puis surtout s'il réfère à un
19 intervenant centre jeunesse, bien que cet
20 intervenant-là puisse l'accompagner le temps
21 nécessaire. Il faudrait regarder ça.

22 Enfin, la non accessibilité des modalités de
23 conciliation judiciaire qui ont été introduites dans
24 la Loi en deux mille sept (2007) pour le bénéfice
25 des enfants et des familles, bien aujourd'hui force

1 est de constater qu'elles sont très peu actualisées
2 dans l'ensemble des tribunaux du Québec.

3 Pour les intervenants, bien d'entrée de jeu
4 je pense qu'il faut parler de la nature du travail
5 en elle-même, qui pose en soi son lot de défi. Le
6 travail en Protection de la jeunesse c'est un
7 travail qui est très exigeant. C'est effectivement
8 difficile d'intervenir dans la vie des familles, de
9 s'imposer d'autorité à des gens qui ne veulent pas
10 nécessairement avoir de l'aide. Faire face à la
11 peur, à la méfiance, à la colère, parfois aussi
12 malheureusement à la violence, c'est difficile. Et
13 de composer avec des... une clientèle en très grande
14 difficulté, qui ont de lourdes problématiques, des
15 problématiques souvent aussi qui ont une certaine
16 chronicité, c'est difficile.

17 Au quotidien, c'est un travail qui est fait
18 d'imprévu, de situations de crise et d'urgence, qui
19 déborde souvent l'horaire de travail prévu. Et je
20 vous dirais qu'on n'arrête pas de travailler parce
21 qu'on revient chez nous. C'est des situations qui
22 peuvent nous envahir, qui font que les intervenants
23 sont constamment là-dedans, je vous dirais.

24 Alors évidemment, compte tenu de la nature
25 de ce travail-là, il est important qu'il y ait du

1 coaching, du support, de l'encadrement clinique à la
2 hauteur des besoins. C'est essentiel pour que les
3 intervenants puissent faire la part des choses d'une
4 situation à l'autre, de prendre du recul, de bien
5 juger des risques en présence aussi, puis pour
6 prendre soin d'eux. On le sait, ce travail-là c'est
7 un travail à risque d'épuisement professionnel.
8 Alors si on veut éviter ça, il faut pouvoir prendre
9 soin du monde.

10 La perte de temps à la Chambre de la
11 jeunesse est un autre écueil. C'est un problème
12 persistant, il me semble qu'on en parle depuis le
13 début de la Loi puis je dirais qu'il est aussi
14 important qu'il l'était au début de la Loi.

15 L'absence de mise à jour des standards de
16 pratique. En fait, ça aussi ça fait plusieurs années
17 qu'on réclame la révision des standards de pratique,
18 qui étaient bien au moment où ils ont été établis,
19 mais qui sont largement dépassés. Je sais qu'à ce
20 moment-ci il y a des travaux en cours et j'ai bon
21 espoir qu'il y ait une réponse satisfaisante qui
22 émerge à court terme.

23 Le sentiment de surcharge, la pression, les
24 stress qui en découlent, bien je pense que plusieurs
25 vous en ont parlé. Alors c'est une réalité très

1 concrète pour les intervenants, surtout quand il y a
2 des chaises vides. Alors là, les intervenants qui
3 sont présents doivent compenser, ce qui se rajoute à
4 leurs tâches.

5 Les manifestations de violence d'une certaine
6 clientèle, et j'insiste, d'une certaine clientèle,
7 c'est pas vrai que c'est toute la clientèle. Mais
8 c'est une problématique qui prend de l'ampleur et
9 qui constitue, à notre avis, une véritable menace à
10 la sécurité des intervenants. Et plus les médias
11 nourrissent la grogne et plus les manifestations de
12 violence s'observent. Et je pense qu'il faut être
13 très vigilant parce que si on ne veut pas qu'il
14 arrive un drame à court terme, à mon avis il faut
15 vraiment y penser, voir comment prévenir.

16 Le manque de reconnaissance, il y a un peu
17 un lien entre les deux. Pour nous, c'est un enjeu
18 important, c'est un enjeu important pour
19 l'attraction et la rétention du personnel. Tout le
20 monde dans la vie on cherche à faire un travail
21 utile, on cherche à faire un travail qui va être
22 reconnu et valorisé. Alors c'est sûr que quand on
23 fait un travail difficile comme celui-là puis qu'à
24 chaque fois qu'on en entend parler ce n'est que pour
25 dire des critiques négatives, bien c'est sûr qu'à un

1 moment donné ça peut devenir décourageant. D'autant
2 plus que quand on est de l'intérieur on sait que
3 dans une majorité de situations les interventions
4 qui sont faites portent fruit.

5 Pour les services sociaux, les limites et
6 les écueils. Bien la difficulté de trouver leur
7 place. En fait, je dirais surtout la difficulté
8 d'être à l'ordre du jour des préoccupations. Les
9 difficultés liées à l'attraction, au recrutement et
10 à la rétention du personnel. Je pense que ça a été
11 largement évoqué devant vous. Mais l'insuffisance de
12 main-d'oeuvre en Protection de la jeunesse est
13 vraiment un problème majeur qui a des conséquences
14 importantes sur la qualité des services offerts aux
15 enfants et aux familles. La problématique des
16 chaises vides en Protection de la jeunesse, bien ça
17 augmente très clairement les risques pour les
18 enfants de vivre de nouvelles situations de
19 maltraitance.

20 Le défi d'une collaboration patronale-
21 syndicale. Ce qu'on voulait évoquer surtout c'était
22 devant la gravité de la situation et l'urgence
23 d'agir, on croit nécessaire que les deux parties
24 unissent leurs forces pour pouvoir identifier puis
25 actualiser toutes les avenues possibles pour

1 stabiliser les équipes. Alors je pense qu'il faut
2 établir un rapport de coopération, dans le sens de
3 mieux prendre soin de nos enfants au Québec.

4 Pour les DPJ maintenant, un mandat, un rôle
5 et des responsabilités mal connues et mal compris,
6 de telle sorte que certaines personnes ne saisissent
7 pas la légitimité du DPJ de questionner des
8 pratiques, de questionner parfois l'absence de
9 réponse en termes de besoins et de services, puis
10 d'intervenir par rapport à des situations.

11 Par ailleurs, vu le manque de main-d'oeuvre
12 et ses conséquences dont on a parlé tout à l'heure,
13 le contexte actuel est un contexte qui rend
14 difficile la notion d'imputabilité.

15 M. JACQUES PERREAULT :

16 À la lumière de ce qui vient d'être dit, nous sommes
17 d'avis qu'en regard des préoccupations soulevées
18 plusieurs enjeux méritent une attention prioritaire.
19 Nous ne reviendrons certes pas sur tout ceux qui
20 vous ont été préalablement soumis ici, même si on en
21 endosse un bon nombre, qu'on pense au dépistage
22 précoce, à la formation universitaire, et caetera.
23 Nous ne reprendrons pas ces enjeux-là. Il nous
24 semble nécessaire à Michelle et moi de renchérir sur
25 quelques-uns d'entre eux.

1 D'abord, de freiner l'augmentation des
2 signalements. Je pense que vous connaissez le taux
3 d'augmentation entre l'an un et deux mille neuf
4 (2009). D'améliorer la continuité des services, de
5 prioriser l'attraction et le recrutement et la
6 rétention du personnel, qui a est un problème
7 majeur, avec un « M » majuscule, à ce moment-ci dans
8 notre réseau. D'appliquer une application uniforme
9 de la Loi dans toutes les régions, d'améliorer
10 l'interface socio-judiciaire et de reconnaître les
11 particularités de la fonction du DPJ.

12 Dans le document qu'on vous a déposé, nous
13 proposons plusieurs pistes d'action. Permettez-nous,
14 pour conclure notre présentation, de revenir sur
15 certaines d'entre elles et si vous le souhaitez,
16 nous pourrions y revenir aux autres qui ne sont pas
17 mentionnées dans notre présentation durant la
18 période de questions.

19 Mme MICHELLE DIONNE :

20 Alors je vais essayer d'utiliser la dernière minute
21 à peu près qu'il me reste pour faire un tour rapide
22 des pistes d'action. Bon. Comme plusieurs vous l'ont
23 dit, il faut renforcer la première ligne, notamment
24 en rehaussant les plans de poste et en qualifiant la
25 pratique. On pense qu'il faut aussi bonifier l'offre

1 des services en milieu scolaire pour les enfants en
2 difficulté. C'est essentiel, je pense qu'il faut
3 vraiment reconnaître à sa pleine valeur l'importance
4 du bien-être et de la réussite scolaire pour les
5 enfants. C'est vraiment un facteur d'intégration
6 sociale important.

7 Il faut diversifier et intensifier les
8 activités de recrutement dans le secteur jeunesse.
9 Les gens travaillent fort du côté RH, je pense que
10 ça n'a rien à voir avec les personnes, mais peut-
11 être qu'il manque de monde pour mettre l'épaule à la
12 roue à la hauteur qu'il faudrait pour vraiment faire
13 un blitz de recrutement. La situation est vraiment
14 critique et je pense que ce côté-là il y a un état
15 d'urgence, d'une certaine façon.

16 Il faut saisir toutes les opportunités
17 possibles pour stabiliser les équipes, on l'a dit.
18 Il faut innover, je pense qu'il faut sortir des
19 sentiers battus. Il faut, entre autres, essayer de
20 voir comment on va contrer l'exode des intervenants
21 qui sont actuellement en Protection de la jeunesse
22 et qui pourraient être tentés d'aller vers d'autres
23 secteurs d'activité au sein même des CISSS et des
24 CIUSSS. Et pour ça, bien on pense qu'il faut créer
25 des incitatifs pour demeurer en Protection de la

1 jeunesse.

2 Il faut assurer un leadership fort au plan
3 provincial en matière de protection de la jeunesse.
4 Il faut donner une voix aux enfants. C'est une piste
5 d'action qui nous a fait beaucoup, beaucoup,
6 beaucoup jaser, Jacques et moi. On pourra y revenir,
7 si vous le souhaitez, pendant la période de
8 questions. Soutenir la cohésion nécessaire au plan
9 provincial quant à l'application de la Loi. On a une
10 Loi, elle doit s'appliquer pareil partout au Québec,
11 avec la même qualité. Je pense que la Table des DPJ
12 est le véhicule privilégié. Maintenant, il faut leur
13 donner le temps nécessaire pour faire les
14 discussions de fond qui s'imposent, puis il faut
15 soutenir la table à la hauteur des besoins aussi.
16 Quand on parle de développement clinique, bien ça
17 prend du temps. Il faut des gens aussi pour écrire,
18 pour écrire les normes, les guides, pouvoir garder
19 mémoire de ça pour que ça serve aux DPJ qui viennent
20 par après. Sinon, ça se perd au fil du temps.

21 Enfin, assurer un développement des
22 connaissances est des compétences à la hauteur des
23 besoins. Dans toutes les régions du Québec et c'est
24 important, dans toutes les régions du Québec, c'est
25 une question de qualité d'intervention, puis il y a

1 un défi à ce que ce soit pareil partout aussi.

2 Dernière piste d'action. En collaboration
3 avec le ministère de la Justice, établir un plan
4 d'action stratégique visant à réduire les délais au
5 Tribunal de la jeunesse, puis à mettre en place les
6 différentes modalités de conciliation judiciaire qui
7 sont prévues dans la Loi.

8 Dans plusieurs régions du Québec - je pense
9 qu'il faut le dire - l'interface socio-judiciaire
10 est difficile et mutuellement insatisfaisant. Les
11 façons de faire n'ont pas beaucoup changé depuis les
12 années soixante-dix (70). La préséance est toujours
13 au débat contradictoire, avec tout ce que ça impose
14 de pression et de stress, d'abord aux enfants et au
15 parents, mais je dirais aussi aux intervenants et
16 aux témoins.

17 Il y a, à la base de cette réalité-là, je
18 pense, une culture à laquelle il faut s'adresser,
19 une culture qu'on doit changer. Et il est nécessaire
20 que le Ministère, de notre point de vue, le
21 ministère de la Justice exerce un leadership au plan
22 provincial pour apporter, partout au Québec, les
23 changements nécessaires. Actuellement, c'est des
24 initiatives locales, donc dans certains tribunaux ça
25 va un peu mieux, ils ont innové à tel niveau, à tel

1 niveau, mais c'est vraiment selon les initiatives
2 locales. Donc, on pense qu'il faut arriver à quelque
3 chose de davantage provincial. Merci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci beaucoup pour votre présentation. Je sais que
6 vous connaissez plusieurs personnes autour de la
7 table, on va commencer avec Jean-Marc Potvin.

8 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

9 Q. [181] Alors bonjour, merci beaucoup d'être là
10 d'abord, parce que c'est quand même bénévole, votre
11 implication, donc c'est sans doute que cette cause-
12 là vous tient à coeur depuis très, très longtemps.

13 Je vais commencer par le thème qui vous a
14 fait discuter beaucoup entre vous, le leadership
15 fort au Québec. Plusieurs nous ont parlé de la
16 disparition de CJQ, vous y avez fait référence en
17 début de témoignage aussi. La perte d'un certain
18 nombre d'acquis, des programmes comme SOCEN,
19 Qualification des jeunes, Préparation à la vie
20 autonome, toutes sortes de choses qui ont été mises
21 en place de façon cohérente au Québec, qui se sont
22 effritées à différents endroits. Donc, plusieurs ont
23 déploré ça. Vous ramenez cette idée-là d'un
24 leadership fort, quelle forme ça devrait prendre
25 dans... tenant compte de la réforme dans laquelle on

1 s'est installé aujourd'hui.

2 M. JACQUES PERREAULT :

3 R. Quand Michelle Dionne répond qu'on en a discuté
4 fort, je vous résumerais ça en disant qu'on est tous
5 les deux d'accord sur les objectifs d'avoir un
6 leadership fort au Québec. Et que nos nuances c'est
7 plutôt sur le moyen qui a été proposé jusqu'à
8 maintenant, à savoir un DPJ national. Tantôt...
9 tantôt on va vous parler de... j'imagine, des
10 structures actuelles. Et j'aurai l'occasion de vous
11 dire que j'ai développé, pour avoir vu passer toutes
12 les structures depuis les années soixante (60), j'ai
13 développé des allergies au développement de
14 structure.

15 Pour moi, le DPJ national... pour moi, c'est
16 nécessaire d'avoir un leadership fort au niveau
17 provincial. C'est nécessaire qu'il y ait un lien qui
18 se fasse entre les ministères... parce que la
19 Protection de la jeunesse, ce n'est pas que les
20 affaires sociales. C'est l'Éducation, c'est la
21 Sécurité publique. C'est la Famille, c'est la
22 Justice. Et je ne suis pas certain que c'est la
23 seule façon d'aborder ça. Est-ce qu'on ne pourrait
24 pas, par exemple, un autre moyen - on n'a pas poussé
25 les moyens plus loin - ne pourrait pas être d'avoir

1 un sous-ministre associé affecté uniquement à la
2 Protection de la jeunesse, mais être en position de
3 régler des problèmes régulièrement et de faire face
4 et de... de faire l'interface avec tous les autres
5 ministères concernés par... par la protection des
6 jeunes et les jeunes en difficulté en général.

7 Alors quand je dis qu'il y a un accord, il y
8 a un accord tout à fait fondamental sur l'objectif
9 de fond; sur les moyens, j'en avance un, d'autres en
10 ont avancé d'autres, puis il pourrait y en avoir
11 aussi d'autres moyens qui pourraient être envisagés.
12 Parce que créer un poste de DPJ... de DPJ national
13 c'est une solution intéressante, mais c'est aussi
14 créer autour de lui une nouvelle structure.

15 Mme MICHELLE DIONNE :

16 R. Oui, bien en fait, moi, j'ai toujours un peu parlé
17 de DPJ national, mais sans nécessairement réfléchir
18 la mécanique politique de tout ça. Ce que je voulais
19 surtout dire, c'est qu'il me semble que la
20 Protection de la jeunesse doit être une mission
21 d'État qui est portée haut et fort par le
22 gouvernement. On doit sentir que c'est une mission
23 d'État pas seulement en situation de crise. Et je
24 pense que là-dessus il y a des lacunes. C'est comme
25 s'il y a beaucoup d'acteurs qui en parlent, mais il

1 n'y a personne qui porte véritablement. Il n'y a
2 personne qui sonne l'alarme.

3 En fait, les DPJ, à l'époque où j'étais
4 encore DPJ, on a sonné l'alarme vraiment fort à
5 plusieurs reprises sur les chaises vides, sur le
6 manque de main-d'oeuvre, sur ce que ça crée, sur les
7 risques que ça comportait pour les enfants.
8 Avec je vous dirais véritablement de l'écoute du
9 côté du Ministère, mais - puis je ne sais pas où ça
10 achoppe, là - mais avec pas vraiment d'action
11 concrète finalement pour que les choses avancent.

12 Et puis bien là il y a cette Commission-là
13 et tant mieux, ça va sûrement permettre que les
14 choses avancent. Mais c'est quand même déplorable
15 qu'on doive être confronté à un drame comme celui
16 qui a eu lieu au printemps pour que les choses
17 avancent.

18 Alors moi, le DPJ national, bien je le vois
19 comme celui qui va sonner la cloche puis qui va
20 avoir de l'écoute. Est-ce qu'il y a d'autres
21 options? Possiblement. Et je pense qu'il faudrait
22 les mettre sur la table, les options, puis les
23 évaluer avec ce qu'elles ont de plus et de moins,
24 là, mais...

25 Q. [182] Vous avez sonné l'alarme aux autorités

1 ministérielles.

2 R. Oui.

3 Q. **[183]** Plusieurs nous ont interpellé aussi sur le
4 rôle social du DPJ. Est-ce que les DPJ auraient pu
5 sonner l'alarme sur la place publique, par exemple
6 sur les enjeux qui confrontent le Système de
7 protection de la jeunesse. Est-ce qu'il y a cette
8 liberté-là dans la gouvernance actuelle?

9 R. Bien je vais répondre à la question.

10 M. JACQUES PERREAULT :

11 R. On va répondre, on va... ça va arriver qu'on va être
12 en complément l'un de l'autre.

13 Mme MICHELLE DIONNE :

14 R. On a beaucoup à dire, là, nous. Mais sur la question
15 d'aller sur la place publique, t'sais, je pense que
16 quand on a fait les bilans on en a parlé du manque
17 de main-d'oeuvre, puis l'impact que ça avait. Je
18 pense qu'on a parlé aussi de l'augmentation des
19 signalements, puis on établissait un lien, sans être
20 capable de l'affirmer, mais on faisait l'hypothèse
21 qu'il y avait un effritement peut-être en première
22 ligne, qui créait... qui faisait en sorte que
23 finalement l'absence de réponse ou la difficulté de
24 rejoindre des familles plus vulnérables avaient
25 comme impact d'augmenter les signalements.

1 En même temps, on est dans un conte... on
2 était dans un contexte de restructuration, avec tout
3 ce que ça veut dire, là. Tout le monde est en train
4 d'atterrir dans ces nouvelles directions, de se
5 réorganiser. Et puis bien à un moment donné il faut
6 laisser le temps à la... je dirais à la
7 réorganisation de se faire. Je pense qu'on a alerté
8 dans nos établissements. Tous les DPJ alertaient
9 dans leur établissement, puis on a alerté le
10 ministère.

11 Et à chaque fois, au fond, on était entendu,
12 je dirais. Puis il y avait des pistes de solution
13 qui pointaient. Évidemment, un peu plus loin quand
14 tu vois que les pistes de solution qui s'annonçaient
15 ne s'actualisent pas, bien peut-être que oui, tôt ou
16 tard, il aurait fallu aller un peu plus loin.

17 D'un autre côté, moi, je le déplore parce
18 que je me dis... comment ça se fait qu'il faille,
19 par exemple, saisir les médias pour parler de ça. Il
20 me semble qu'on devrait être tous ensemble,
21 mobilisés autour de ça. Puis comme DPJ, bien ça nous
22 place dans quelque chose de particulier, parce que
23 c'est comme d'aller dénoncer tes collègues. C'est
24 comme d'aller dénoncer les gens avec qui tu
25 travailles. C'est pas ça qu'on cherche. On cherche

1 un rapport de collaboration et de coopération.

2 Maintenant, c'est sûr que comme DPJ, si
3 j'assume l'imputabilité... moi, je ne peux pas me
4 satisfaire de demi-réponses. À un moment donné il
5 faut qu'il se passe quelque chose. Alors oui, je
6 pense qu'ultimement... peut-être que ça aurait été
7 jusque-là, mais il fallait laisser le temps, je
8 pense, à... il fallait laisser le temps aux choses
9 d'aboutir, d'atterrir. Puis je ne sais pas ce qui
10 serait arrivé. Quand, moi, j'ai quitté, il y avait
11 comme un plan d'actions, RH, provincialement. Il y
12 avait eu... bon, un certain nombre de choses.

13 Évidemment, je maintiens, c'est gros, ça ne
14 bouge pas vite, ça fait que ça c'est préoccupant.

15 Q. **[184]** Peut-être une dernière petite question rapide.
16 Dans le contexte de la réforme, plusieurs nous ont
17 dit aussi que les services sociaux avaient été un
18 peu noyé dans un grand environnement santé, puis
19 qu'il n'y avait pas beaucoup de place dans les
20 nouvelles structures, pour parler de la jeunesse, de
21 l'enfance en difficulté. Normalement, il devrait y
22 avoir un potentiel dans la réforme, aussi
23 d'autoriser des personnes dans d'autres programmes
24 que... parce que là ça regroupe tous les programmes
25 santé et services sociaux. Qu'est-ce qu'on pourrait

1 dire sur ces questions-là?

2 M. JACQUES PERREAULT :

3 R. Moi, la première chose que je dirais c'est que ce
4 dilemme-là, santé versus services sociaux, si je
5 peux me permettre de les opposer trente secondes (30
6 s), il n'est pas né avec la réforme. Les services
7 sociaux ont toujours été le parent pauvre au niveau
8 du ministère de la Santé et des services sociaux et
9 des Affaires sociales avant.

10 La difficulté qu'on observe aujourd'hui,
11 parce qu'on est dans le même établissement, elle se
12 vit depuis toutes ces années. Est-ce que... est-ce
13 que... je ne sais pas où mettre la responsabilité :
14 au DPJ? Est-ce que c'est un dossier qui n'est pas
15 populaire politiquement parlant? Est-ce que c'est
16 les distributeurs de service qui n'ont pas pris
17 assez de place? Je ne le sais pas, mais je veux dire
18 que ce problème-là, il n'est pas né en deux mille
19 quinze (2015) avec la naissance des CISSS.

20 Deuxièmement, je vous dirais pour le vivre,
21 et vous le savez très bien que je suis actif encore
22 dans un CISSS dans la région de Lanaudière, il est
23 évident que les CISSS et les CIUSSS qui ont été
24 créés c'est des grosses structures. C'est des
25 structures de santé et de services sociaux. Et que

1 la santé, les urgences, les personnes âgées, à juste
2 titre, là, prennent beaucoup de place et que
3 l'enfance en besoin de protection, l'enfance tout
4 court ou j'ai envie de dire les services sociaux
5 tout court prennent moins de place.

6 Est-ce que, pour ce faire, il faut remettre
7 en question les structures? Moi, je pense que ce que
8 je vous dirais c'est que je les ai toutes vécues les
9 structures et que je n'ai jamais vu un structure
10 venir régler des problèmes, mais j'ai vu des gens à
11 l'intérieur des structures venir solutionner ces
12 problèmes-là. Et à ce moment-là, je vous dirais que
13 dans le passé, dans le temps des centres jeunesse ou
14 des centres de services sociaux - parce qu'on a eu
15 toutes sortes de rationnels dans le passé - on
16 avait... quand on avait des situations
17 problématiques, quand un jeune avait le malheur
18 d'avoir un problème de déficience intellectuelle, de
19 trouble de comportement puis peut-être déficience
20 physique un peu ou santé mentale, c'était une
21 bataille inter-établissements et j'emploie le mot
22 volontairement, ça prenait des comités conjoints là,
23 pour régler la situation de cet enfant-là.

24 Maintenant, les acteurs, ils sont tous à la
25 même table. Oui, c'est une grosse structure, mais

1 ils sont tous sur la même patinoire. Est-ce que le
2 potentiel que cette patinoire-là offre, est-ce que
3 le fait que tous les gens sont au même comité de
4 direction, au même comité de coordination clinique,
5 est-ce qu'il a été exploité jusqu'à maintenant au
6 maximum de ce qu'il peut l'être? Ma réponse c'est
7 « non ». Et ma réponse c'est « non » parce que dans
8 les premières années de la naissance d'une structure
9 les autorités sont prises à mettre la structure sur
10 pied.

11 Alors pour moi, c'est évident que c'est un
12 défi constant de mettre les services sociaux sur la
13 « map », de mettre les services sociaux en... les
14 services pour les jeunes en difficulté, en besoin de
15 protection sur la « map », ce défi-là, il appartient
16 aux autorités du CISSS, à partir du conseil
17 d'administration, aux autorités à l'interne, mais il
18 appartient aussi aux DPJ et aux directions de
19 centres jeunesse de jouer du coude puis de prendre
20 leur place.

21 Q. **[185]** Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci. On poursuit avec Lesley Hill.

24 Mme LESLEY HILL, commissaire :

25 Q. **[186]** Alors merci d'être avec nous. Vous avez parlé

1 tantôt des délais aux services en première ligne
2 santé mentale, dépendance, en fait tous les services
3 que les gens ont besoin. Les DPJ nous ont dit
4 essentiellement la même chose, qu'ils arrivent
5 difficilement à avoir des services, à obtenir des
6 services dans des délais raisonnables pour des
7 enfants, mais aussi pour des parents en grande
8 difficulté. Ce qui venait complexifier
9 considérablement la trajectoire de ces personnes-là.

10 Donc, quand on pense que la réforme qu'on a
11 vécue en deux mille quinze (2015) c'était justement
12 pour intégrer des services, pour améliorer l'accès,
13 ma question est à deux niveaux. Quel levier pensez-
14 vous qu'on doit mettre en place à l'intérieur des
15 établissements CISSS et CIUSSS pour permettre aux
16 DPJ d'avoir l'autorité nécessaire pour aller
17 chercher les services requis pour une frange de la
18 population qui est la plus vulnérable?

19 Puis l'autre volet c'est : c'est sûr que le
20 DPJ a une autorité pour les services aux enfants.
21 Mais dans le cas d'adultes aux prises avec des
22 problèmes de santé mentale, de dépendance, de
23 déficience intellectuelle, est-ce que nous devrions
24 être en train de penser à des modalités pour
25 prioriser les adultes qui sont parents de jeunes

1 enfants qui sont pris sur des listes d'attente?

2 Mme MICHELLE DIONNE :

3 R. C'est une grande question. J'aurais envie de dire un
4 peu en préalable qu'un des enjeux, à mon avis, c'est
5 que est-ce que... parce qu'en fait il y a le DPJ qui
6 peut convenir avec une famille sur une base
7 volontaire de la mise en place d'un service qu'on
8 juge requis pour un enfant sur la base d'une
9 évaluation. Mais il y a, pour un grand nombre de
10 situations, que c'est le Tribunal qui ordonne un
11 service ou une évaluation. Et plusieurs spécialistes
12 vous dirons qu'après s'être penché sur la situation
13 de l'enfant, ils considèrent que c'est pas
14 pertinent. C'est pas pertinent pour répondre aux
15 besoins d'un enfant, ce qui fait que pour eux ça
16 fait comme un non-sens de le prioriser.

17 Ça fait qu'il y a quelque chose sous l'angle
18 de la discrimination, de qui sont les enfants qui
19 ont véritablement besoin de ce service spécialisé-là
20 qui, par ailleurs sont rares. Alors il faudrait
21 vraiment réserver nos services spécialisés aux
22 enfants qui en ont véritablement besoin. Et là-
23 dessus, moi, les pédopsychiatres, entre autres, avec
24 qui j'ai eu à discuter, bien se faisaient très
25 critique sur les ordonnances qu'il y avait, par

1 exemple. Ce qui faisait qu'ils s'opposaient au fait
2 que parce qu'il y avait une ordonnance, je vais le
3 prioriser. Eux, ils disaient : je considère que
4 c'est pas lui que je dois prioriser. Alors nous, ça
5 nous place dans quelque chose de très inconfortable
6 parce que notre responsabilité est de voir à
7 l'application de l'ordonnance. D'un autre côté,
8 c'est eux qui ont l'expertise, c'est pas nous, au
9 niveau de la psychiatrie, par exemple. Et je vous
10 dirais que c'est vrai pour toute autre spécialité,
11 l'orthophonie, l'ergothérapie. Moi, c'est pas moi
12 qui va faire les évaluations, c'est pas nous. Bon.
13 Ça fait que ça, c'est la première affaire.

14 Et bien cet espèce d'enjeu-là... et c'est
15 tout l'interface avec le domaine je dirais aussi de
16 la psychiatrie en générale, qui n'est pas un
17 interface simple, je vais le dire comme ça. C'est
18 sûr que ça se joue aussi au niveau des adultes. Mais
19 là en même temps il faut avoir des adultes qui
20 souhaitent être aidés puis qui collaborent à la
21 démarche d'aide. On est aussi là-dedans.

22 Mais ce qui est clair, il y a un
23 rapprochement à y avoir. Ce qui est clair c'est
24 qu'il y a beaucoup de professionnels dans notre
25 réseau qui ne connaissent pas et qui ne comprennent

1 pas la Loi sur la protection de la jeunesse et le
2 rôle du DPJ. Le premier levier, à mon avis, en est
3 un d'information, de communication, de bien situer
4 les rôles et responsabilités. Et puis je pense qu'il
5 n'y a pas un DPJ qui a envie de s'inscrire dans un
6 rapport d'autorité et d'imposition, mais davantage
7 de se dire : les enfants qui ont des besoins
8 spécialisés sont... bien c'est important d'y
9 répondre, mais les enfants en Protection c'est les
10 plus vulnérables encore. C'est que souvent ils ne
11 peuvent même pas compter sur d'autres éléments, je
12 dirais, pour traverser le temps. Mais il y a ça au
13 préalable. Je ne sais pas si tu veux ajouter?

14 M. JACQUES PERREAULT :

15 R. Non, ça va.

16 Mme MICHELLE DIONNE :

17 R. Je ne sais pas si ça répond non plus...

18 Q. **[187]** Bien en fait vous nous amenez sur quelque
19 chose que docteur Trocmé a dit aussi, qui a parlé du
20 fait que seulement treize pour cent (13 %) des
21 enfants qui sont dans les services spécialisés
22 avaient... bien ce que les chercheurs qualifiaient
23 comme des besoins de services très spécialisés,
24 spécifiques. Puis eux, ce groupe-là, c'est les
25 enfants qui sont suivis pour abus physiques, sexuels

1 ou des très jeunes enfants...

2 R. Des traumatismes importants, oui.

3 Q. **[188]** ... victimes de négligence.

4 R. Oui.

5 Q. **[189]** Mais juste pour compléter.

6 R. Oui, allez-y.

7 Q. **[190]** Les quatre-vingt-sept pour cent (87 %) des
8 autres, selon docteur Trocmé, auraient besoin d'un
9 autre type d'accompagnement.

10 R. Hum, hum. Je suis d'accord.

11 Q. **[191]** Beaucoup plus mobilisant, long terme, un
12 soutien important. Puis on entend depuis le début de
13 la Commission que ces services de proximité ne sont
14 pas au rendez-vous. Pas parce qu'ils ne veulent pas,
15 mais soit ils ne sont pas en quantité suffisante ou
16 pas dans les milieux de vie du monde ou... donc...

17 R. Oui. Mais je pense aussi que... moi, je suis
18 d'accord avec ça, mais je pense aussi que les
19 services, les autres services possibles sont mal
20 connus de la magistrature, ce qui fait que... parce
21 qu'évidemment quand je vous dis... et dans un grand
22 nombre de situations, le DPJ ne recommande pas ces
23 services spécialisés-là. C'est vraiment soit la
24 représentation d'un avocat ou l'initiative d'un juge
25 d'ordonner ça. Mais j'ai l'impression qu'il y a

1 aussi quelque chose qui est autour de la
2 méconnaissance de tous les services possibles qui
3 pourraient répondre aux besoins d'un enfant. Ça fait
4 qu'il y a peut-être quelque chose aussi sous l'angle
5 de l'information.

6 Par ailleurs, l'autre élément que je dirais,
7 quand un enfant - tantôt Jacques y a fait allusion -
8 quand un enfant a une problématique lourde, là on va
9 avoir santé mentale, trouble de comportement, peut-
10 être des éléments de DI-TSA, bien même si on est
11 tous ensemble c'est déjà mieux parce que ça devrait
12 nous donner des moyens, là, mais il n'est pas
13 rare... en tout cas il n'était pas rare à l'époque
14 où j'étais encore DPJ, qu'on avait des signalements.
15 Puis quand on examinait le tout ce qu'on se rendait
16 compte c'est que la situation de compromission était
17 créée par l'incapacité des dispensateurs de
18 s'entendre, sur qui ils allaient répondre aux
19 besoins de cet enfant-là, comment on allait
20 organiser les services. Ce qui fait que cette
21 chicane-là de dispensateurs laissait la famille en
22 plan et ça créait une situation vraiment très
23 préoccupante pour les enfants.

24 À une certaine époque, on avait les équipes
25 EIJ, je pense que c'est comme ça qu'on les appelait,

1 qui étaient des équipes qui avaient le mandat de
2 dénouer ces situations d'impasse-là. Ils n'avaient
3 pas le choix, il fallait qu'ils dénouent, il fallait
4 qu'au sortir de la rencontre il y ait une solution,
5 il y ait une réponse. Bien ça, je pense que ça
6 manque cruellement. Dans nos CISSS et nos CIUSSS,
7 maintenant que tout le monde est là bien je me dis :
8 allons-y, profitons de la présence de tous dans le
9 même établissement. À Montréal, c'est plus que cinq
10 établissements, mais quand même. Mais il faut quand
11 même un leadership, il faut qu'à un moment donné il
12 y ait quelqu'un qui prenne le pôle puis qui tranche.
13 Et je vous dirais, d'expérience, c'est difficile...
14 tout le volet pédopsychiatrie n'est pas simple
15 dans... quand vient le temps de discuter, là.

16 Q. **[192]** Je vais profiter un peu de votre grande
17 expérience comme DPJ. Je sais que je ne suis pas
18 exactement dans ce que vous avez mis sur la table,
19 mais plusieurs personnes nous parlent de la défense
20 des droits des enfants au Québec depuis le début de
21 l'aventure et viennent parler de l'idée d'un
22 ombudsman spécifique aux enfants ou défenseur de
23 l'enfant. On appelle ça (inaudible) dans d'autres
24 provinces du Canada. Avez-vous une opinion par
25 rapport à ça? Parce que jusqu'à maintenant c'est la

1 CPDJ qui a intégré ce rôle au Québec.

2 M. JACQUES PERREAULT :

3 R. Moi, je dirais qu'avant la CPDJ, au moment où on a
4 passé la Loi sur la protection de la jeunesse, il y
5 avait un organisme qui s'appelait le Comité de
6 protection de la jeunesse, qui avait d'abord un rôle
7 de surveillance de ceux qui appliquaient la Loi sur
8 la protection. Et pour s'assurer que les droits des
9 enfants étaient respectés et qui aussi avait un rôle
10 de vigie et un rôle de porte-parole aussi de ces
11 enfants-là. Et j'ai envie de dire malheureusement,
12 on a mis fin à cette... à cette structure-là pour
13 l'intégrer à l'intérieur de la Commission de
14 protection des droits. Et il y a un volet qui est
15 moins joué et je pense que ce volet-là aussi avant
16 aurait pu être joué plus qu'il l'est.

17 Ça revient, je pense, à la question d'un DPJ
18 national, d'un porte-parole, d'un leadership...
19 c'est... il y a une formule en quelque part qu'il
20 faut trouver pour... pour jouer ce rôle-là, qui est
21 fondamental parce que...

22 Mme MICHELLE DIONNE :

23 R. La promotion.

24 M. JACQUES PERREAULT :

25 R. ... parce que ces clientèles-là, elles n'ont pas de

1 voix.

2 Q. **[193]** Donc, la promotion des droits et non seulement
3 réparer des lésions de droits.

4 R. La promotion de...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci.

7 R. ... de droits, elle dépasse beaucoup ça. Et la...
8 de... tantôt on a parlé du rôle social du DPJ. Le
9 rôle social, il se joue à différents niveaux. Il
10 peut se... il se joue dans les régions par le
11 développement du partenariat avec toutes les
12 instances. Moi, je peux vous dire que je ne peux pas
13 parler au nom des CISSS en général, là, mais je
14 pense que c'est comme ça dans plusieurs régions,
15 qu'il y a des instances de concertation au niveau
16 régional, incluant les différents ministères, Santé
17 et Services sociaux, Justice, policier, et caetera.
18 C'est une façon de jouer un rôle social et scolaire
19 évidemment, l'éducation. C'est une façon de jouer le
20 rôle social du DPJ.

21 L'autre façon sur la place publique, je
22 pense que les DPJ et ceux qui sont ici, Michelle
23 quelques années après moi et moi le premier et je
24 dirais monsieur Potvin, on a tous un mea culpa à
25 faire parce qu'on ne l'a pas assez joué, d'être sur

1 la place publique. Et pourquoi on ne l'a pas assez
2 joué? Est-ce que... est-ce qu'on se sentait mal de
3 le jouer parce qu'on appartenait à une organisation
4 qu'on n'osait pas dénoncer? Est-ce qu'on se sentait
5 mal de le jouer parce qu'on n'a pas accordé
6 l'importance qu'on devait accorder à ça? Parce qu'on
7 n'avait pas le temps parce qu'on était pris dans des
8 situations individuelles? Il y a toutes sortes de
9 motifs qui peuvent expliquer ça. Mais le rôle social
10 du DPJ dans l'opinion publique... le DPJ, il est...
11 il devrait être le témoin privilégié dans l'un et
12 l'autre, dans toutes nos régions et au niveau
13 provincial, de ce que vivent nos enfants en
14 difficulté au Québec. C'est lui qui les voit les
15 situa... lui ou elle, qui voit ces situations de
16 grande détresse et malheureusement, on ne les voit
17 pas assez sur la place publique.

18 Q. **[194]** Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci. On poursuit avec Danielle Tremblay.

21 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

22 Q. **[195]** Alors bonjour vous deux. Monsieur Perreault,
23 vous ne le savez assurément pas, mais vous avez été
24 mon premier DPJ et je suis très heureuse de vous
25 voir. Et Michelle a été une de mes collègues à la

1 Table des DPJ, donc je suis très heureuse de vous
2 voir tous les deux puis j'aimerais continuer sur le
3 rôle social du DPJ. On a reçu les DPJ en audience,
4 qui nous ont dit : nettement, la gestion... dans
5 notre rôle de DPJ, la part gestion, reddition de
6 compte a pris beaucoup plus de place par rapport
7 à... puis c'était une des explications au fait que,
8 bon, peut-être que les DPJ avouaient ne pas jouer
9 suffisamment leur rôle social et même leur rôle
10 clinique à l'intérieur des établissements. Qu'est-ce
11 que vous avez à nous dire par rapport à cette
12 évolution-là?

13 M. JACQUES PERREAULT :

14 R. La première chose que je... je vais revenir à ce que
15 je mentionnais tantôt. Les DPJ, on a peu joué - et
16 j'ai dit que j'en faisais mea culpa - on a peu joué
17 notre rôle social, même avant qu'on vienne avec cet
18 argument de reddition de compte. Alors je ne veux
19 pas tout mettre sur le dos... tout mettre les oeufs
20 dans un panier, tout mettre sur le dos d'un seul
21 facteur.

22 C'est sûr que la reddition de compte dans
23 notre réseau, elle est... elle est plus forte. Plus
24 ça va, plus elle est forte. Plus elle est forte,
25 plus les instances supérieures des CISSS, par

1 exemple, des centres jeunesse avant et des CSS avant
2 ont de comptes à rendre sur des sujets de plus en
3 plus pointus et des réponses à donner. Alors pour
4 être capable de jouer leur rôle, ils vont poser les
5 questions et c'est sûr que ça prend du temps et les
6 intervenants nous le disent, que ça prend... ça
7 prend de leur temps de répondre aux questions de
8 leur chef, qui va avoir à répondre aux questions du
9 directeur, qui va avoir à répondre au PDG qui, lui,
10 va répondre au Ministère. Parce que vous savez que
11 le patron des PDG c'est le ministre de la Santé et
12 des Services sociaux.

13 Donc, est-ce... je suis convaincu que c'est
14 un élément qu'il faut regarder de très près et voir
15 comment on peut minimiser... je ne dis pas comment
16 il faut enlever la reddition de compte, elle est
17 nécessaire. L'argent vient de l'État, il est
18 nécessaire qu'il y ait une reddition de compte. Est-
19 ce qu'elle doit avoir la lourdeur qu'elle a
20 actuellement? Je pense qu'on pourrait la simplifier.
21 Est-ce que c'est le facteur explicatif qui vient...
22 qui empêche les DPJ de jouer un rôle social?
23 J'apporte beaucoup de nuances sur la position de la
24 Table des DPJ.

25

1 Mme MICHELLE DIONNE :

2 R. Bien moi, je pense qu'on... je pense que le rôle
3 social du DPJ il faudrait le définir. De quoi on
4 parle? Qu'est-ce qu'on... qu'est-ce qu'on attend
5 d'un DPJ quand on parle d'un rôle social? Puis quand
6 on a travaillé notre présentation, moi, ça m'a
7 beaucoup fait réfléchir sur... sur ce rôle-là en
8 fait. On en parle, mais on ne s'est jamais entendu
9 sur on le définissait comment. Et je pense que le
10 DPJ devrait jouer un rôle social beaucoup plus grand
11 que ce qu'on a fait à travers le temps. Je pense que
12 l'ouverture média c'était heureux, on est allé
13 beaucoup plus sur... sur la place publique, puis il
14 fallait le faire. Mais est-ce qu'on accepte l'idée,
15 par exemple, qu'un DPJ puisse, un peu de la même
16 manière qu'un directeur de santé publique, veiller
17 au grain sur son territoire? Et je dirais être
18 alerté par rapport à des problématiques qui se
19 vivent sur son territoire, être une partie prenante
20 des solutions qui doivent être mises de l'avant,
21 participer au développement. Éventuellement même,
22 que le DPJ puisse se saisir d'une préoccupation.

23 Moi, à une certaine époque, quand j'ai
24 commencé comme DPJ, j'avais reçu une lettre d'une
25 mère qui avait un enfant autiste et qui

1 m'interpellait pour que j'appuie sa demande de
2 services. Puis je me souviens, à l'époque j'en avais
3 discuté puis mon coeur disait : go, vas-y, vas-y.
4 Mais c'est comme si... est-ce que j'ai la... est-ce
5 que c'est légitime? Est-ce que j'ai cette liberté-
6 là? Est-ce qu'on attend ça de moi? Est-ce que je
7 peux le faire? Quels moyens j'ai aussi? Parce que,
8 moi, l'autisme... Là, je me dis : j'ai besoin d'être
9 documentée, j'ai besoin d'être soutenue. Puis quand
10 je pense aux directeurs de santé publique, qui ont
11 une équipe, qui fouillent, qui réfléchissent, qui
12 documentent, qui... bien, moi, comme DPJ, si je veux
13 jouer un rôle social - je dis « moi, comme DPJ »,
14 mais les DPJ on pourrait dire - qui veux jouer un
15 rôle social, il faut aussi leur donner les moyens
16 d'être à l'affût, de bien comprendre une
17 problématique, de pouvoir après ça prendre la parole
18 et faire des représentations. Pour moi, le rôle
19 social du DPJ devrait aller jusque-là.

20 Je me préoccupe des enfants qui sont sur mon
21 territoire. Et puis bien si je vois qu'il y a
22 vraiment des... j'observe... parce que de ma
23 lorgnette... évidemment, je suis bien placée pour
24 voir peut-être les enfants ou les familles qui ne
25 sont pas rejointes, mal rejointes ou qui ont des

1 besoins qui nous échappent. Mais j'ai un rôle à
2 jouer là-dedans pour interpeller les acteurs.

3 Et puis, moi, j'ai toujours dit, quand ils
4 faisaient les grands rassemblements du Club des
5 petits déjeuners, que la journée qu'ils allaient
6 m'inviter pour prendre la parole, j'allais avoir
7 atteint mon objectif. Bon, je ne suis jamais allée,
8 ils ne m'ont pas invitée, mais je pense qu'il n'y en
9 plus de grand rassemblement. Mais il y a quelque
10 chose de : comment on le conçoit, le rôle social du
11 DPJ? On peut le concevoir de même, comme on peut le
12 concevoir comme ça, mais si on le conçoit de même,
13 donnons-y les moyens de le jouer, par exemple.

14 Q. [196] Vous abordez, Madame Dionne, on a entendu
15 énormément... plusieurs personnes sont venues nous
16 dire : la maltraitance faite aux enfants c'est un
17 enjeu de santé publique. Puis avec des... certaines
18 recommandations, je dirais, bon, ça devrait aller au
19 directeur de santé publique et... et... ou la santé
20 publique devrait jouer un rôle en lien avec la
21 maltraitance faite aux enfants. Puis en lien avec ce
22 que vous venez de nous dire, les DPJ devraient être
23 les témoins de la situation des enfants dans leur
24 région. Comment vous... vous recevez ça, cette...

25 R. Bien moi, je pense que le directeur de santé

1 publique puis le DPJ, là, devraient travailler
2 ensemble de même, s'auto-alerter, développer
3 ensemble. Ça devrait être des partenaires de la
4 première heure. Je pense qu'effectivement, dans un
5 monde idéal, on n'aurait pas besoin de Protection de
6 la jeunesse parce que tout ce qui... tout ce qui est
7 nécessaire aurait été fait en aval. Les familles les
8 plus vulnérables auraient été rejointes, les
9 services en CPE, en milieu scolaire, les enfants, on
10 les aurait dépistés tôt, on aurait bien répondu à
11 leurs besoins, on les aurait soutenus à la hauteur.
12 Bon, puis ils seraient peut-être... il resterait
13 probablement une portion pour les situations
14 vraiment très problématiques, là, où il n'y a pas de
15 possibilité de composer avec la famille ou de
16 l'accompagner.

17 Alors, moi, je pense que oui... que le...
18 puis je dis « oui », sans... sans avoir une lecture
19 je dirais fine de tous les enjeux, mais moi je pense
20 que le directeur de santé publique a un rôle à jouer
21 pour prévenir la maltraitance, puis voir où sont les
22 zones de vulnérabilité, qui est la clientèle plus à
23 risque, puis de pouvoir, dans le fond, guider puis
24 soutenir, je dirais, les actions nécessaires sur un
25 territoire. Mais, moi, je le vois comme travailler

1 ensemble. Je pense que c'est des partenaires de la
2 première heure. Ça devrait être des partenaires de
3 la première heure.

4 Q. **[197]** Hum, hum. Peut-être, dans le temps qu'il nous
5 reste, j'aimerais vous amener sur l'enjeu de la
6 main-d'oeuvre, que vous qualifiez être un enjeu
7 urgent.

8 R. Oui.

9 Q. **[198]** Comment on attaque tout ça? Parce que, nous,
10 comme Commission, on a entendu parler les
11 intervenants arrivent mal préparés à la formation
12 initiale. On entend que l'intégration à la fonction
13 est devenue à géométrie très variable dans les
14 établissements, on entend que la formation continue,
15 encore là, est à géométrie variable. On entend que
16 les conditions de pratique se sont alourdies, on
17 entend...

18 R. Plein de choses.

19 Q. **[199]** ... plein de choses. Comment on attaque ce
20 chantier-là, je dirais, pour en arriver à avoir une
21 main-d'oeuvre suffisante, qualifiée, bien soutenue?
22 Avez-vous des idées? Ou dans vos réflexions pour vos
23 discussions?

24 M. JACQUES PERREAULT

25 Q. **[200]** Quand je disais tantôt que c'est un défi

1 majeur, c'est avec un grand « M » et ça touche tous
2 les réseaux, pas simplement les gens dans le réseau
3 de Protection. Et je pense qu'il faut l'aborder à
4 court terme et à moyen terme. À moyen terme, il faut
5 que les gens qui nous viennent... il faut que les
6 gens qui nous viennent, qui sont formés par les
7 universités soient mieux formés, notamment ceux qui
8 viennent en Protection. Qu'on ait une spécialisation
9 en Protection, qu'on l'appelle comme on voudra, mais
10 il faut... il faut prendre le problème à la base.

11 Deuxièmement, les efforts de recrutement,
12 ils sont faits actuellement dans le réseau et on
13 peut bien parler de charge de travail, on peut bien
14 parler de budget supplémentaire, mais il faut
15 rendre... il faut rendre le travail en Protection de
16 la jeunesse intéressant pour pas que les gens le
17 quittent et pour qu'ils y viennent. Et quand je
18 disais ça commence par les universités, ça commence
19 aussi lors de leur entrée en fonction. Quand les
20 jeunes... quand nos jeunes intervenants entrent dans
21 nos... dans nos établissements, avant de leur donner
22 une charge de cas de trois, quatre, cinq cas, peut-
23 être qu'on pourrait les entraîner à la tâche mieux
24 qu'on l'a fait jusqu'à maintenant. Peut-être qu'on
25 pourrait, en cours de pratique, améliorer

1 l'encadrement, le soutien. Je pense qu'on a des bons
2 bouts de chemin à faire dans ça pour que ces gens-là
3 ne quittent pas la fonction d'intervenant en
4 Protection et que les plus jeunes soient encouragés
5 à y venir.

6 Moi, je peux vous dire que j'ai vécu une
7 expérience personnelle, c'est pendant dix (10) ans,
8 qui s'est terminée il y a quelques années. J'avais
9 l'occasion de donner un séminaire en maîtrise en
10 service social et dans le cadre d'un cours sur
11 l'histoire sur les services sociaux et j'avais un
12 séminaire de trois heures (3 h) pour parler du
13 Système de protection. Et la première question que
14 je posais à mes étudiants de niveau maîtrise, qui
15 avaient des Bac. dans différentes disciplines,
16 c'était : qu'est-ce que vous savez sur la
17 Protection, à part de ce que vous lisez dans le
18 Journal de Montréal? C'est... j'avais peu de
19 réponses, pour pas dire pas de... pas de réponse sur
20 c'est quoi les fondements du système, c'est quoi
21 l'intervention en contexte d'autorité? Le DPJ, il se
22 présente chez des gens qui n'ont pas demandé à le
23 voir. Puis comment on prépare nos jeunes à
24 l'université à faire face à cette réalité-là et
25 comment la clientèle en besoin de protection, on la

1 rend intéressante.

2 On est formés dans les sciences humaines en
3 service social, en psychoéducation, en criminologie,
4 pour aider des gens vulnérables. Les enfants dont on
5 s'occupe à la DPJ, c'est les plus vulnérables.
6 Comment ça se fait qu'on quitte cette pratique-là?
7 Je pense que les moyens y sont, à moyen terme, à
8 court terme, et je peux vous dire, malheureusement
9 ou heureusement, je ne sais pas comment le
10 qualifier, que depuis les événements tragiques qui
11 se sont passé à Granby, il y a eu des rencontres
12 avec les intervenants - je vais parler dans mon
13 CISSS à moi - il y a eu des rencontres avec les
14 intervenants pour identifier les problèmes, avoir
15 des plans d'action, voir pourquoi ils quittaient.
16 Ceux qui nous quittent, est-ce qu'on le sait
17 pourquoi? Je ne parle pas de ceux qui prennent leur
18 retraite. Est-ce qu'on le sait pourquoi? Puis ceux
19 qui ne viennent pas, est-ce qu'on le sait pourquoi?

20 Puis les CISSS, actuellement, contrairement
21 aux centres jeunesse avant, ils offrent une
22 multitude d'opportunités aux gens qui sont formés en
23 social, en psychoéducation. Avant, quand on
24 pratiquait dans un centre jeunesse, on pratiquait en
25 Protection ou en jeunes contrevenants ou en

1 adoption. Maintenant, les gens, ils ont des
2 opportunités de carrière dans divers champs
3 d'activités, ce qui est magnifique pour eux. Mais ce
4 qui vient dire : si on veut en avoir en Protection,
5 ça rend notre défi pas mal plus compliqué qu'avant.

6 Mme MICHELLE DIONNE :

7 R. Puis j'ajouterais là-dessus... t'sais, la main-
8 d'oeuvre en Protection de la jeunesse c'est quand
9 même une main-d'oeuvre qui s'est beaucoup rajeunie.
10 C'est des gens qui ont des jeunes familles, c'est
11 des femmes en majorité aussi. Ça fait que c'est sûr
12 que quand... le travail en Protection, on l'a dit,
13 qui est fait de beaucoup d'imprévu, de situations
14 de crise, ça déborde l'horaire régulier, bien là
15 quand t'as des enfants en garderie, t'as des
16 enfants... c'est difficile de concilier tout ça.

17 Alors c'est sûr que ça peut être tentant de
18 se dire : bien peut-être que j'irai en Protection
19 quand mes enfants seront plus grands, mais là je
20 vais aller travailler dans tel autre domaine. Il y a
21 des besoins partout. Et je suis convaincue que le
22 travail est partout exigeant aussi. Ceci étant, je
23 ne suis pas en train de dire qu'il y a juste la
24 Protection qui est difficile. Mais moi, ce qui
25 m'inquiète, là, c'est que le problème des chaises

1 vides, il perdure, il perdure, puis qu'on se parle
2 encore de ça dans cinq ans. Je pense qu'on est à
3 l'heure de déterminer des incitatifs concrets pour
4 faire en sorte que les gens qui décident d'aller
5 oeuvrer dans ce domaine-là, bien ils vont avoir une
6 forme de compensation. Puis il faut prendre soin
7 d'eux aussi, il faut vraiment prendre soin d'eux
8 parce que... parce que c'est un travail qui est
9 usant. Alors si on veut que les gens aussi
10 demeurent, bien il faut prendre soin d'eux, il faut
11 leur donner des conditions.

12 M. JACQUES PERREAULT :

13 R. Et c'est des conditions, si vous me permettez de
14 clore, et c'est des conditions qui ont été accordées
15 dans d'autres secteurs comme la santé mentale,
16 historiquement. Et je pense que si on reconnaît que
17 le travail en Protection est un travail difficile,
18 qui demande une spécialisation, un sens de l'humain,
19 bien il faut avoir des... développer des moyens
20 de... d'encourager les jeunes à venir.

21 On vous a dit tantôt que dans nos priorités
22 on parlait de réduire le nombre de signalements.
23 Quand on regarde le nombre de signalements reçus
24 dans les CISSS actuellement, il y en a un très haut
25 pourcentage, je pense que c'est cinquante (50 %) ou

1 soixante pour cent (60 %) qui ne sont pas retenus.
2 Ça ne veut pas dire que les gens qui signalent ou
3 ceux... les enfants ou ces parents-là n'ont pas
4 besoin de services. Mais ça veut dire que la porte
5 d'entrée, pour eux, c'est la DPJ. On dit que la
6 porte d'entrée pour les grippe c'est l'urgence
7 sociale, mais la porte d'entrée pour des
8 problèmes... pour des... c'est l'urgence.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 L'urgence médicale.

11 R. Pas sociale, mais que c'est l'urgence. Alors la
12 porte d'entrée pour les jeunes qui ont des... pour
13 les jeunes et les parents qui ont des difficultés,
14 c'est rendu que c'est la DPJ. Alors on a... on a
15 recommandé de renforcer la première ligne avec les
16 mêmes... les mêmes notions de soutien.

17 Mais en renforçant la première ligne demain
18 matin dans les CISSS, donnez-nous, dans notre CISSS,
19 vingt (20) postes à ouvrir en première ligne, la
20 grosse crainte que j'ai c'est que c'est des gens...

21 Mme MICHELLE DIONNE :

22 R. Ils vont partir de la Protection.

23 M. JACQUES PERREAULT :

24 R. ... qui sont en Protection qui vont aller travailler
25 en première ligne, parce que la charge est moins

1 lourde, parce que les horaires sont différents,
2 parce que les urgences sont moins... sont moins
3 fréquentes, et caetera, et caetera. Donc, c'est un
4 problème auquel il faut s'adresser et très, très,
5 très rapidement.

6 Mme DANIELLE TREMBLAY :

7 Q. **[201]** Et dans une vision globale, c'est ce que je
8 comprends. Merci beaucoup.

9 R. Merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Il ne nous reste plus de temps. Alors on a déjà
12 dépassé notre temps, vous voyez que c'est
13 passionnant. On est... on apprécie beaucoup,
14 beaucoup, beaucoup votre passage à la Commission. Je
15 pose peu de questions de façon générale, mais à la
16 présidence j'ai le plaisir de conclure, alors j'en
17 profite pour passer mes commentaires. Non, mais
18 c'est honnête, voilà.

19 On a parlé beaucoup de valorisation, de
20 rétention du personnel, de la charge de travail, des
21 conditions de pratique difficile. Bien sûr, tout ça
22 c'est vrai, mais comme je l'ai dit, à certains
23 moments que j'ai partagé avec mes collègues
24 commissaires, je pense qu'il faut trouver une façon
25 de donner une fierté aux personnes qui travaillent

1 auprès de nos enfants les plus vulnérables, auprès
2 de nos familles les plus vulnérables. Parce qu'il y
3 a d'autres catégories d'emploi où c'est très
4 difficile, mais que les gens, par fierté, vont
5 rester. Puis je suis d'accord avec vous, qu'il faut
6 trouver des façons de valoriser, mais il y a une
7 fierté à trouver.

8 Et là, c'est mon filon pour arriver au rôle
9 social des DPJ, au rôle social et au leadership des
10 DPJ, qui doivent insuffler aussi cette fierté-là.
11 Venez-vous-en! Et nous, comme population aussi.
12 Parce que ce qu'on entend quand on entend parler des
13 intervenantes et de la DPJ, c'est quand il y a un
14 drame. Mais je vous remercie pour votre honnêteté,
15 Monsieur Perreault, parce qu'il y aurait un travail
16 à faire pour expliquer tous les enfants qu'on n'a
17 pas échappés. Mais on ne le fait pas, on ne le sait
18 pas. À part les familles avec qui les intervenants
19 ont eu affaire. Donc, il y a tout ça, je pense, à
20 réfléchir pour redonner une fierté aux intervenants,
21 de travailler en Protection de la jeunesse avec ces
22 enfants et ces familles-là. Bien merci beaucoup pour
23 votre passage.

24 Mme MICHELLE DIONNE :

25 R. Ça fait plaisir.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Nous apprécions énormément.

3 M. JACQUES PERREAULT :

4 R. Je dirais en terminant, Madame la Présidente, que
5 vous avez devant vous deux personnes très fières
6 d'avoir consacré leur vie aux enfants en difficulté.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Nous vous en remercions. Merci beaucoup.

9 Mme MICHELLE DIONNE :

10 R. Merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Alors dix minutes (10 min) de pause, le temps
13 d'installer l'autre témoin. Merci encore.

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci. Alors, nous terminons la semaine en compagnie
19 de la docteure Odile Lapierre, qui est psychiatre de
20 l'enfant et de l'adolescent, qui a été, aussi,
21 professeure adjointe de clinique au département de
22 psychiatrie de l'Université de Montréal. Bienvenue,
23 Docteure Lapierre.

24 Dre ODILE LAPIERRE :

25 Bonjour.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Et vous allez nous parler, notamment, de la
3 méconnaissance du développement de l'enfant, de
4 l'idéologie du lien parental et de l'accès aux soins
5 en santé mentale, aussi. Alors, on a une heure (1 h)
6 ensemble. On vous a suggéré quinze (15) minutes de
7 présentation, ensuite échanges avec les
8 commissaires. Ça va? Avant de vous laisser la
9 parole, je vais demander au greffier de vous
10 assermentez, s'il vous plaît.

11

12 **ODILE LAPIERRE,**

13 (Sous serment)

14

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Alors, la parole est à vous, Docteure Lapierre.

17 R. Tout d'abord, je salue la tenue de la Commission
18 spéciale sur le droit des enfants et de la
19 protection de la jeunesse. C'est, cependant, avec
20 appréhension que j'ai accepté votre invitation de
21 venir y témoigner, en tant que psychiatre de
22 l'enfant et de l'adolescent.

23 Je ne viens pas témoigner d'une expérience
24 de recherche dans le domaine, avec en main, des
25 résultats tangibles sur lesquels je pourrais appuyer

1 mes propos. Je viens simplement témoigner de mon
2 expérience personnelle comme médecin qui, jusqu'en
3 deux mille seize (2016), a été impliquée étroitement
4 auprès des très jeunes enfants sous protection de la
5 DPJ par le biais de consultations au centre
6 jeunesse.

7 J'ai aussi été appelée à témoigner au
8 Tribunal à titre de témoin expert, à de nombreuses
9 reprises. Comme tout le Québec, j'ai été
10 profondément choquée du décès de la fillette de
11 Granby alors qu'elle était sous les soins de la DPJ.
12 Suite à cet événement, beaucoup d'histoires
13 difficiles dans le suivi de mes patients sous la
14 protection de la jeunesse ont alors refait surface
15 dans ma mémoire. Et je me suis demandée si, en tant
16 que psychiatre qui avait oeuvré auprès de ces
17 enfants, j'en avais fait assez.

18 Dans certains de ces cas, aurais-je dû
19 interpellé l'avocat de l'enfant pour qu'il soit
20 informé de notre évaluation en se rendant au
21 Tribunal? Aurais-je dû communiquer avec le
22 Protecteur de l'enfant? Y a-t-il, d'ailleurs, un
23 protecteur de l'enfant?

24 Les raisons de l'échec du système de la
25 protection de la jeunesse sont multiples. Je pense

1 que le problème va bien au-delà d'un manque de
2 ressources. Je vais donc vous faire part de mes
3 réflexions qui s'articuleront, finalement, autour de
4 deux axes interreliés, soit la méconnaissance du
5 développement du très jeune enfant et l'idéologie du
6 lien parental.

7 La méconnaissance du développement du très
8 jeune enfant et de l'expression des traumatismes de
9 nature relationnelle est un aspect important du
10 problème. Les besoins de soins en santé mentale pour
11 les zéro-cinq ans sont sous-estimés. Au-delà du fait
12 que les petits brassent moins d'air que les
13 adolescents et qu'ils sont aussi moins souvent
14 emmenés à l'attention des professionnels. Je pense
15 que la difficulté à être confronté à la détresse
16 d'un très jeune enfant, dans une période qu'on
17 souhaiterait idéale, peut aussi mener à un déni de
18 leurs besoins.

19 Différents contextes de vie sont à l'origine
20 de traumatismes relationnels chez l'enfant. Par
21 exemple, être soumis à l'imprévisibilité des
22 relations, à des comportements contradictoires ou
23 violents de la part des parents. À être exposé à de
24 la violence physique ou verbale, ou à de la
25 négligence émotionnelle. Ces traumatismes, s'ils

1 sont répétés, ont un impact certain sur le
2 développement des habiletés de régulation
3 émotionnelle et comportementale de l'enfant.

4 Or, les enfants qui sont portés à
5 l'attention de la DPJ, ont souvent été exposés à de
6 telles situations, de façons récurrentes. Ils sont à
7 risques de trouble de l'attachement. Le type
8 d'attachement le plus préoccupant, est l'attachement
9 insécurisé, désorganisé, dans lequel l'enfant
10 perçoit sa figure d'attachement, non seulement comme
11 la source potentielle de réconfort, mais aussi comme
12 la source de sa détresse. Ainsi, il ne parvient pas
13 à développer de stratégies cohérentes pour se
14 réguler dans les situations de stress.

15 Le très jeune enfant pourra avoir des
16 comportements contradictoires d'approches et de
17 retraits à l'endroit du parent. L'enfant d'âge
18 préscolaire pourra, quant à lui, adopter des
19 comportements contrôlants, soit punitifs, comme
20 chercher l'attention du parent de manière hostile,
21 ou non punitifs, comme garder l'attention du parent
22 en le divertissant ou en lui accordant son
23 approbation. Ainsi, des signes problématiques
24 pourront passer soit pour un trouble de comportement
25 - l'enfant agité - soit pour une belle maturité,

1 l'enfant conformiste.

2 L'attachement de type désorganisé correspond
3 cliniquement au trauma relationnel complexe ou
4 « Developmental mental trauma disorder », pour
5 reprendre le terme de Van der Kolk dans son article
6 paru en deux mille cinq (2005).

7 Ce dernier notait que les enfants soumis à
8 de la maltraitance et de la négligence chroniques
9 recevaient, soit trop de diagnostics, TDAH, troubles
10 de l'opposition, anxiété, troubles bipolaires, soit
11 pas de diagnostic. Mais surtout, il soulignait
12 l'importance excessive qui était accordée au
13 contrôle du comportement chez ces enfants, ce qu'il
14 attribuait à la non-reconnaissance du trauma
15 interpersonnel et de la perte de sécurité chez
16 l'enfant en tant que facteur étiologique de leurs
17 symptômes.

18 Il proposa alors un nouveau diagnostic pour
19 prendre en compte cette réalité clinique, se
20 manifestant, entre autres, par de la dysrégulation
21 affective, comportementale, cognitive ou
22 relationnelle, chez des enfants exposés à de la
23 maltraitance chronique. Quinze (15) ans plus tard,
24 cela demeure d'actualité.

25 Le traumatisme relationnel pourra donc se

1 manifester, entre autres, par des crises, de
2 l'impulsivité, des changements d'humeur, de
3 l'agitation. Des symptômes qui pourront être mépris
4 pour un TDAH qui viendra occulter la problématique
5 d'attachement sous-jacente aux symptômes. Le TDAH
6 est d'ailleurs un motif très fréquent de
7 consultations avec, en filigrane, une demande de
8 médication. A mon avis, il convient de stabiliser le
9 milieu de vie de l'enfant, au préalable.

10 Chez le très jeune enfant, les
11 manifestations d'un attachement désorganisé peuvent
12 être plus subtiles. Une façon qu'a le très jeune
13 enfant de se protéger des expériences traumatiques
14 est l'évitement relationnel. L'enfant évite le
15 contact visuel, il se détourne. Il peut aussi se
16 raidir dans les bras du parent. Il peut adopter de
17 curieuses postures, cesser de babiller. Il aura
18 fréquemment des symptômes d'ordre somatique. Perte
19 d'appétit, somnolence, fièvre. Il pourra se montrer
20 figé, comme dans un état de dissociation. Plusieurs
21 de ces signes pourront passer sous le radar pour un
22 oeil non averti ou être attribués à l'inquiétude du
23 parent d'accueil. Je n'oublierai jamais cet enfant
24 de trois ans qui faisait soudainement de la fièvre à
25 la simple vue de son sac qui lui annonçait son

1 départ imminent pour aller visiter son parent. Et la
2 fièvre tombait une fois la visite annulée.

3 Il ne fait plus aucune doute que ces enfants
4 sont à hauts risques de développer des troubles de
5 santé mentale, des comportements agressifs, des
6 problèmes d'apprentissage ainsi que des troubles de
7 personnalité, à l'âge adulte. Il y a un coût élevé,
8 tant social que financier, à ne pas offrir de soins
9 à ces enfants. Compte tenu de ces risques, une
10 évaluation standardisée du développement chez les
11 petits, ainsi qu'un dépistage des traumatismes et des
12 troubles de santé mentale devrait, à mon avis, être
13 considérée chez tout enfant en contexte de
14 protection de la jeunesse. Malheureusement, les
15 enfants sous protection de la jeunesse sont aussi
16 touchés par les longs délais avant d'obtenir des
17 services, même à l'intérieur des centres jeunesse.

18 Il va, par ailleurs, de soi qu'une bonne
19 connaissance du développement de l'enfant aura un
20 impact sur les décisions qui seront prises à la
21 réception du signalement et tout au long du
22 cheminement de l'enfant sous protection. On devrait
23 considérer que l'évaluation des signalements des
24 enfants zéro-cinq ans se fasse par une équipe
25 spécialisée, tout comme le suivi de ces enfants.

1 La notion de compromission, le célèbre
2 article 38 qui est au coeur de l'application de la
3 Loi sur la protection de l'enfant, n'est pas
4 interprété de la même façon par tous les
5 interlocuteurs, notamment en regard des motifs de
6 risques sérieux de négligence et de mauvais
7 traitements psychologiques.

8 Je soulignerais, à nouveau, la difficulté à
9 reconnaître la détresse chez le très jeune enfant,
10 les impacts d'un environnement chaotique sur celui-
11 ci et la notion de temps. Le temps de l'enfant n'est
12 pas celui de l'adulte.

13 Pour ordonner un placement en urgence, la
14 DPJ doit démontrer au juge qu'il y a un risque de
15 tort sérieux pour l'enfant si on ne le retire pas de
16 son milieu de façon imminente. Si la démonstration
17 échoue, l'enfant va demeurer dans son milieu en
18 attendant la prochaine audition. En l'absence de
19 faits nouveaux, cela peut signifier attendre
20 plusieurs mois. Quand on n'a pas un an, ça fait
21 long. D'où l'importance, encore une fois, de bien
22 reconnaître les signes de détresse de l'enfant et
23 les situations à haut risque.

24 Un aspect important, lorsqu'un enfant est
25 placé, est l'organisation des contacts avec son

1 parent naturel. On y apporte souvent moins
2 d'importance, une fois la situation judiciairisée ou
3 le placement obtenu. Pourtant, les modalités de
4 contacts sont cruciales. Dans les cas de traumas
5 complexes, la supervision des contacts devrait se
6 faire par un intervenant qui est en mesure
7 d'identifier les signes de désorganisation chez
8 l'enfant et qui pourra intervenir au besoin, voire
9 interrompre la visite.

10 Cet intervenant devrait aussi être une
11 figure sécurisante pour l'enfant et ne pas changer,
12 d'une visite à l'autre. Dans les faits, les contacts
13 peuvent être supervisés par des intervenants qui ne
14 sont pas suffisamment formés et qui ne voient pas
15 les indices de stress chez l'enfant.

16 La supervision des contacts est aussi
17 souvent déléguée à une organisme communautaire. On
18 pourra souligner, dans le rapport, que l'enfant n'a
19 pas de réaction particulière, que le parent a
20 apporté une bonne collation pour soutenir que la
21 visite a été positive pour l'enfant, alors qu'elle a
22 en fait été vécue sous le signe du retrait et de la
23 crainte.

24 Les comportements contrôlants non punitifs
25 sont sous-identifiés. Dans d'autres situations, les

1 contacts devraient être suspendus, mais se
2 poursuivent malgré les évidences cliniques qui
3 perturbent l'enfant. Il y a une tendance à estimer
4 que si l'enfant réagit, c'est que le parent
5 d'accueil ne souhaite pas les contacts. Dans
6 d'autres cas, la supervision est levée trop
7 rapidement, souvent à la faveur du parent qui
8 réclame des contacts non supervisés.

9 Il peut, selon moi, y avoir des oppositions
10 entre les besoins de l'enfant et les besoins du
11 parent qui sont compris comme étant des droits. Par
12 exemple, il ne serait pas recommandé qu'un parent
13 intrusif, ayant des contacts restreints, soit
14 présent lors d'un examen médical de l'enfant -
15 examen médical étant, lui-aussi, intrusif - chez un
16 très jeune enfant perturbé, mais c'est la Loi.

17 Ou encore, est-il pertinent d'accorder à une
18 personne inconnue du petit enfant, qui tente de se
19 déposer dans sa famille d'accueil, des contacts avec
20 elle, simplement parce qu'un test d'ADN démontre sa
21 paternité biologique? Est-ce l'esprit de la Loi?

22 Cela nous emmène sur la piste de l'idéologie
23 du lien parental, qui fait partie intégrante du
24 problème lorsqu'on travaille auprès des jeunes
25 enfants en contexte de protection. Cette idéologie

1 suppose que le maintien de l'enfant dans sa famille
2 naturelle a une valeur absolue et intouchable. Elle
3 peut aussi toucher le lien avec la fratrie, même en
4 dehors de tout lien significatif existant. Il va de
5 soi que pour la majorité des enfants, être près de
6 ses parents naturels signifie le mieux, mais ce
7 n'est pas toujours le cas.

8 Les premières années de la vie de l'enfant
9 sont cruciales pour le développement d'un
10 attachement sécurisant. Or, il arrive trop souvent
11 que la valse des placements, déplacements,
12 replacements, le long délai pour en arriver à un
13 placement ou encore la non-suspension des contacts
14 avec un parent toxique ou le manque de supervision
15 de ces contacts concourent aux troubles de
16 l'attachement.

17 Le docteur Yvon Gauthier a toujours souligné
18 l'importance de la continuité dans la vie de
19 l'enfant, mais des décennies plus tard, cette
20 continuité fait encore défaut. Il ne suffit pas de
21 retirer un enfant de son milieu naturel quand ça
22 sécurité est compromise. Il faut prendre en compte
23 le développement longitudinal de l'enfant et non
24 seulement l'urgence de la situation.

25 Il est fréquent qu'un enfant soit remis dans

1 son milieu naturel quand il va mieux, alors que
2 c'est peut-être le signe que le milieu d'accueil lui
3 a été bénéfique, ou encore quand la situation
4 parentale s'est quelque peu stabilisée, sans
5 attendre pour s'en assurer. Dans certaines
6 situations, notamment de traumas complexes, l'impact
7 des contacts entre l'enfant et son parent naturel,
8 qui aura été la source répétitive de traumas, peut
9 aussi constituer un traumatisme en soi. Alors que
10 pour l'observateur, il ne se passe, apparemment, pas
11 grand-chose.

12 Les intervenants qui sont surchargés ont
13 peine à prendre connaissance des dossiers en
14 profondeur. S'ajoute à cette surcharge la lourdeur
15 des cas. Un dossier fermé trop rapidement par un
16 premier intervenant, sera rouvert pour un autre qui
17 recommencera sans pouvoir prendre la pleine mesure
18 du dossier, faute de temps. Il n'est pas rare qu'un
19 enfant change d'intervenant plus d'une fois par
20 année. Conséquemment, les dossiers sont moins bien
21 portés. Les intervenants sont aussi confrontés à
22 beaucoup de souffrance. Celle de l'enfant, celle du
23 parent, mais aussi la leur.

24 La tentation de fuir vers la santé et de
25 croire que la réunion du couple mère-bébé peut ou

1 doit se faire est très forte. Il est très difficile,
2 pour l'intervenant qui oeuvre auprès du parent
3 naturel et qui crée un lien avec ce dernier, de
4 prendre la décision de retirer l'enfant, car c'est
5 une décision violente. Le tout se complique si
6 l'intervenant manque d'expérience, de supervision et
7 d'un lieu pour réfléchir à ces enjeux qui le
8 touchent aussi, possiblement, dans sa propre
9 histoire. Or, il y a quelques années déjà, de tels
10 espaces de réflexion et de supervision pour les
11 intervenants faisaient défaut.

12 Il ne faut pas penser que l'idéologie du
13 lien ne touche que des intervenants. Elle touche les
14 équipes entières et elle n'épargne personne, ni les
15 soignants, ni les avocats, ni la magistrature. Le
16 plus sournois, ce sera l'idéologie du lien qu'on
17 aura internalisée à notre insu. En tant que
18 psychiatre impliquée auprès de ces familles, cela
19 prend beaucoup de courage, et je vous l'assure, de
20 détermination, pour demeurer du côté de l'enfant et
21 recommander le retrait de son milieu familial ou la
22 suspension des contacts lorsque cela s'impose.
23 D'autant plus que dans certains dossiers, il faut
24 non seulement aller à contre-courant du désir
25 légitime des parents - ce qui n'est jamais une

1 surprise - mais aussi à contre-courant des
2 orientations de la DPJ.

3 La collaboration avec la DPJ n'est pas chose
4 facile. L'idéologie du lien, méconnaissance du
5 développement du très jeune enfant, crainte
6 d'échapper le parent, crainte qu'il fasse une
7 plainte, enjeux organisationnels, je ne sais pas.
8 Mais dans certaines situations, la question se pose
9 de savoir si c'est le droit du parent ou le droit de
10 l'enfant qui est mis au premier plan. Et je tiens à
11 souligner que le manque d'accès et de consultations
12 auprès des psychologues, qui oeuvrent en centres
13 jeunesse et qui sont des experts de l'attachement,
14 est malheureux.

15 J'ai eu l'occasion de témoigner, à de
16 nombreuses reprises, à la Chambre de la jeunesse.
17 Les juges se sont toujours montrés intéressés à
18 entendre un témoignage pouvant les éclairer sur la
19 situation d'un enfant. Mais les juges vont rendre
20 des jugements aussi bons que les interventions...
21 que les informations qui leur seront données.

22 Souhaitons que les intervenants obtiennent
23 le soutien et la supervision dont ils ont besoin
24 pour faire le travail si précieux et si difficile,
25 qui est le leur.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Docteure Lapierre. On va débiter la période
3 d'échanges avec Gilles Fortin.

4 M. GILLES FORTIN, commissaire :

5 Q. [202] Bonjour, Docteure Lapierre, il me fait plaisir
6 de vous saluer. Écoutez, je comprends très bien, à
7 la lecture de... à l'écoute, devrais-je dire, de
8 votre témoignage, que vous voulez que l'éclairage du
9 développement de l'enfant à travers le prisme de la
10 théorie de l'attachement soit au coeur de la
11 compréhension, si je peux dire, qu'on a de la
12 situation des traumatismes vécus par ces enfants.

13 Je suis tout à fait d'accord avec tout ce
14 que vous apportez en ce sens-là. La question qui
15 vient, c'est comment faire en sorte que dans les
16 faits, ça se passe comme ça? Vous l'avez souligné,
17 beaucoup de décisions sont prises en méconnaissance.
18 On ne reconnaît pas les symptômes, on pense que
19 l'enfant est prêt à retourner chez lui parce qu'il
20 va mieux en famille d'accueil. On pense que, de
21 toute façon, il faut qu'il retourne chez lui.

22 Comment est-ce qu'on pourrait faire,
23 autrement que par la consultation ponctuelle
24 demandée à propos d'un cas ou d'un autre? Comment
25 est-ce que, à votre avis, on pourrait faire en sorte

1 qu'on ait une plus grande conscience de cette
2 réalité au sein des services de protection de la
3 jeunesse?

4 R. J'aurais envie de vous répondre... puis je vais vous
5 répondre... Je vais commencer par vous répondre en
6 vous disant que je ne le sais pas, que j'ai été
7 très, très perplexe, que la connaissance, elle est
8 là, vous avez juste à « googler » qu'est-ce qu'on
9 connaît sur l'attachement, dans les centres
10 jeunesse, qui est dans les centres jeunesse, la
11 qualité des psychologues qui oeuvrent en centres
12 jeunesse. Alors, je n'ai pas de réponse. J'ai des
13 débuts de réponses par mes interrogations, est-ce
14 que c'est l'idéologie du lien? Je pense qu'elle
15 touche tout le monde, elle ne touche pas juste
16 l'intervenant ou... Est-ce que c'est la
17 méconnaissance du développement du très jeune
18 enfant? Est-ce que c'est vouloir les ramener le plus
19 vite auprès des parents? Ça nous a parfois semblé la
20 question, de vouloir les ramener auprès de la
21 famille pour éviter que les gens ripostent?

22 Honnêtement, je ne le sais pas. Et j'ai pensé qu'en
23 faisant des consultations puis en expliquant la
24 situation, les choses allaient changer, mais je ne
25 suis pas certaine d'avoir réussi ce que je m'étais

1 proposé, mais...

2 Q. **[203]** Il faudrait pouvoir aller au-delà du cas par
3 cas, en somme. C'est peut-être un peu ce que vous
4 suggérez en disant que les signalements des enfants
5 de zéro-cinq ans, devraient être évalués par une
6 équipe plutôt qu'une personne?

7 R. Bien, certainement, puis devraient être évalués par
8 une équipe qui connaît qu'est-ce que c'est que les
9 zéro-cinq ans. D'ailleurs, quand j'étais médecin
10 répondant au Centre jeunesse, on avait fait cette
11 proposition-là parce que les signes, comme j'ai
12 tenté de vous le démontrer, sont bien différents
13 puis ils peuvent vraiment passer sous le radar. Et
14 si on ne les connaît pas, bien, on ne les regarde
15 pas. Et il faut avoir une bonne connaissance du
16 développement de l'enfant puis de comment s'exprime
17 le trauma chez lui, puis quels sont les risques s'il
18 persiste dans un environnement qui est
19 problématique.

20 Alors, ce serait déjà un début si on pouvait
21 offrir ça, puis que dès le début, les signalements
22 seraient mieux retenus ou pas retenus, ou les
23 services seraient offerts en fonction de ce qu'on
24 observe.

25 Mais combien de fois j'ai été confrontée à

1 l'observation de visites supervisées et quand on
2 regardait ce que l'intervenant ou l'éducateur
3 pouvait nous raconter, c'est que tout allait bien.
4 Mais quand, nous, on était témoin de la visite,
5 c'était épouvantable. C'était épouvantable pour
6 quelqu'un qui connaissait les choses. Il n'y avait
7 aucunement de mauvaise foi, mais c'est comme si on
8 ne percevait pas. Un enfant qui se conforme, qui est
9 gentil, qui a des comportements parentifiants, on va
10 nous dire : « Bien, ça va très bien à la garderie. »
11 Mais ça ne va pas très bien. Alors...

12 Puis l'autre chose, aussi, c'est qu'on
13 reçoit beaucoup... En fait, à l'époque, je recevais
14 beaucoup de demandes de consultations pour des
15 enfants agités. Les petits agissants, ils sont plus
16 emmenés à la consultation, avec, me semble-t-il, une
17 demande de médication. Moi, j'avais la tête dure.

18 Q. **[204]** Mais justement, est-ce qu'il faut
19 nécessairement être psychiatre ou psychologue pour
20 être capable de décoder ces messages-là?

21 R. Bien, je pense que non.

22 Q. **[205]** Il s'agit, peut-être, d'avoir quoi? La
23 formation?

24 R. Oui. Je pense que oui, mais je pense que cette
25 connaissance-là, elle est présente dans les centres

1 jeunesse.

2 Q. **[206]** Mais elle le l'est pas...

3 R. Pourquoi on ne consulte pas davantage? Pourquoi on
4 n'en prend pas compte? Je n'ai pas la réponse. Ça a
5 vraiment été une grande découverte, pour moi.

6 Q. **[207]** Je vais juste... une dernière question sur
7 l'idéologie du lien. Effectivement, il y a un peu un
8 universel dans ça. La parentalité, ou la filiation,
9 ça s'objective par un test d'ADN. Pas de problème,
10 c'est facile, c'est clair. La compréhension que la
11 filiation, c'est autre chose que de la biologie,
12 est-ce que ce n'est pas là la grande pierre
13 d'achoppement?

14 R. Bien, c'est sûr que quand j'allais au Tribunal, moi,
15 j'allais expliquer à monsieur le juge ou madame la
16 juge, c'est : On va parler de parents
17 psychologiques. C'est qui le parent auquel l'enfant
18 se réfère?

19 Un individu... Puis c'est arrivé plus d'une
20 fois qu'il arrive dans la vie d'un enfant, l'enfant
21 à trois, quatre, cinq ans. Il essaie de s'installer
22 dans son milieu d'accueil, il a déjà vécu des choses
23 traumatiques puis là, quelqu'un arrive. Puis des
24 fois, c'est un troisième papa potentiel. Et on donne
25 des contacts. Puis là, la preuve d'ADN est faite,

1 puis qu'est-ce qu'on se fait dire, c'est : « Bien,
2 c'est la Loi. » Mais je ne pense pas que c'est la
3 Loi. Alors, je suis perplexe, aussi, de la façon
4 dont la Loi... En tout cas, elle n'est pas
5 interprétée de la même façon que moi. Bien
6 humblement, qui a raison? Mais je ne pense pas que
7 le législateur souhaitait que ce soit le cas.

8 Q. **[208]** J'ai oeuvré, un peu, dans les mêmes situations
9 auxquelles vous référez, avec le docteur Gauthier,
10 Yvon Gauthier, et j'ai l'impression que ce qu'on ne
11 comprend pas - je ne sais pas si vous êtes d'accord
12 - ce qu'on ne comprend pas c'est, c'est qui le
13 parent de l'enfant? Encore une fois, on se réfère à
14 la donnée biologique, alors que pour le petit
15 enfant, son parent, la personne significative, n'a
16 rien à voir avec les chromosomes. Est-ce que vous
17 êtes d'accord?

18 R. Je vais d'abord vous dire que vous avez été une
19 grande source d'inspiration, votre clinique,
20 vraiment, ça a été la base de ma compréhension de ce
21 type de clinique-là. Je ne sais pas si ce n'est pas
22 compris. Honnêtement, je ne le sais pas. J'ai
23 l'impression que les gens savent, mais c'est comme
24 quand... Quand les intervenants doivent aller
25 défendre ça au Tribunal, on dirait qu'ils deviennent

1 mal pris. Ils auraient besoin d'être épaulés, mais
2 ça va tellement de soi. L'enfant qui a été
3 pendant... Il y a des enfants qui ont été, pendant
4 trois ans, placés dans un milieu d'accueil. Et puis
5 là, le parent se reprend, on le remet, on revient.
6 Je ne sais pas si c'est une méconnaissance
7 essentiellement de ça. Je ne sais pas s'il y a des
8 impératifs financiers. Ça dépasse mon entendement.

9 Q. **[209]** Est-ce que vous n'avez pas l'impression,
10 justement, que le vrai intérêt de l'enfant, au
11 Tribunal, est sous-représenté, au Tribunal? Où là,
12 il y a plein d'adultes qui représentent les intérêts
13 adultes et la voix de l'enfant n'est pas entendue.

14 R. Je trouve surtout qu'il est mal représenté. Bien, ça
15 revient à dire qu'il n'est pas bien entendu, mais je
16 pense qu'il est surtout mal représenté. Mais je
17 pense que ce qui est représenté, bien, c'est la voix
18 de la DPJ.

19 Q. **[210]** Oui, la voix de la DPJ qui s'inspire des
20 préjugés adultes.

21 R. Pourtant, vous allez « googler » sur le site de la
22 DPJ, puis comment doit-on faire les visites
23 supervisées et tout, puis l'information, elle est
24 là, la connaissance, elle est là. Alors, pourquoi?
25 Je n'ai pas la réponse.

1 Q. **[211]** C'est un peu odieux d'enlever un enfant à sa
2 mère.

3 R. C'est effrayant.

4 Q. **[212]** La question qu'on ne voit pas, c'est : Qui est
5 la mère? On se base sur des données qui sont plus
6 bio, encore une fois, que vraies. Est-ce qu'on n'a
7 pas... Est-ce que ce n'est pas ça qui pourrait être
8 des déviations? Est-ce qu'on n'a pas, aussi,
9 l'impression que quand on retourne un enfant dans la
10 famille biologique, on retourne la situation à la
11 normale? Le problème est réglé? C'est comme
12 l'équivalent d'une plaie guérie?

13 R. Bien, moi, je peux vous dire que j'ai été en contact
14 avec beaucoup d'intervenants qui avaient plutôt
15 envie de pleurer quand c'est ce qui se passait.
16 Alors, c'est pour ça que je suis ambivalente. C'est
17 comme si le résultat fait comme si on n'avait pas
18 compris ça, mais dans les faits, bien des
19 intervenants auprès de qui j'ai travaillé, ils
20 étaient très mal à l'aise que ce soit ça.

21 Mais c'était souvent... on mettait souvent
22 de l'avant que c'est la Loi, que la Loi demande à
23 maintenir l'enfant dans le milieu parental. Mais je
24 pense qu'il y a quelque chose de mauvaise foi là-
25 dedans parce que la Loi dit surtout que toute

1 décision - je le dis par coeur, là - doit être prise
2 dans l'intérêt premier de l'enfant, il me semble.
3 C'est l'alinéa qui précède le numéro 3... le numéro
4 4. Alors, quand les intervenants me
5 disaient : « Mais oui, mais la Loi... il faut le
6 laisser. » Mais je disais, non, a Loi, c'est
7 l'intérêt de l'enfant. Alors, ils étaient très
8 malheureux. Alors, ce qu'ils ont besoin, c'est
9 d'être supervisés, puis aussi d'être supervisés de
10 l'extérieur. Qu'il y ait un lieu pour pouvoir
11 discuter de tout ça.

12 C'est épouvantable, retirer un enfant. Vous
13 l'avez dit : « C'est violent. » Vous dites de quelle
14 mère, mais c'est violent de briser ça. Donc...

15 Q. **[213]** En fait, les décisions se prennent à la
16 lumière des préjugés cultures globaux qui dépassent
17 les capacités de l'intervenant. Parce que comme vous
18 le dites, il y en a qui sont parfaitement conscients
19 que ça n'a pas de bon sens.

20 R. Écoutez, je ne le sais pas pourquoi, des fois, c'est
21 ces choses-là qui sont défendues, puis pourquoi,
22 quand on arrive dans un dossier, on est complètement
23 à contre-courant et la collaboration est difficile.
24 Si notre avis ne va pas dans leur sens, on pourrait
25 même ne pas nous inviter au Tribunal.

1 M. GILLES FORTIN, commissaire :

2 Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci. On va poursuivre avec Hélène David.

5 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

6 Q. **[214]** Bonjour, Docteure Lapierre. On va rester dans
7 le domaine psy. J'ai longuement... longtemps,
8 longtemps, enseigné la notion d'attachement et de
9 parents psychologiques, disons-le, plus simplement
10 par rapport aux parents biologiques. Et ce n'est pas
11 nouveau là ces questions-là; vous connaissez
12 sûrement les livres d'Élisabeth Badinter, est-ce que
13 l'amour maternel est inné et dans l'ADN? Ou est-ce
14 que ça peut être une autre mère, justement? Je pense
15 qu'il faut mettre les nuances que vous apportez et
16 les questions, surtout, parce qu'on n'a pas de
17 réponse à tout. Et pour avoir été beaucoup au
18 Tribunal de la jeunesse dans ces questions de
19 compétences parentales, ce n'était pas toujours...
20 L'attachement n'est pas toujours complètement d'un
21 bord ou complètement de l'autre. C'est ça aussi, le
22 mosus de problème. C'est que l'enfant, il peut être
23 extrêmement attaché à sa famille d'accueil, puis en
24 même temps, bien, c'est de mesurer tout ça.

25 Alors, dans le meilleur intérêt de l'enfant,

1 c'est tout à fait vrai, vous avez raison, il faut
2 avant tout regarder ça, mais des fois, les réponses
3 sont dans toutes les zones de gris aussi. Alors, je
4 pense, les intervenants sont assez sensibles à ça,
5 et comme vous le dites, il y en a qui sont très mal
6 à l'aise de remettre l'enfant à des parents
7 biologiques quand ils voient bien que l'attachement,
8 ou que le parent psychologique est peut-être
9 ailleurs. Mais je pense que c'est très complexe de
10 dire, justement : « Dans le meilleur intérêt de
11 l'enfant, in the best interest of the child », là.
12 Ça fait longtemps, là, qu'on parle de ça.

13 Mais en même temps, vous dites, et avec
14 raison : « Il faudrait que tous les enfants en bas
15 de cinq ans aient une évaluation en profondeur, une
16 évaluation. » Est-ce que c'est le trauma
17 relationnel? Est-ce que c'est du TDAH? On l'a
18 entendu de tous bords et de tous côtés, tout est
19 TDAH, là. Probablement, ici, on serait sept sur
20 douze (12) à être TDAH, probablement, à nous
21 regarder aller, là. Et donc, on aurait tous des...
22 Vous pourriez tous nous prescrire des médicaments.
23 Ou pas. Alors, effectivement, c'est très compliqué
24 et il faudrait avoir des évaluations comme ça.

25 Là, je vais vous emmener au manque de

1 pédopsychiatres, manque de psychologues, maintenant,
2 depuis toutes sortes... Il y a toutes sortes de
3 facteurs pour ça, mais manque de psychologues en
4 état d'évaluer. Et puis vous parlez des difficultés
5 du guichet d'accès en santé mentale.

6 Alors, j'aimerais ça... Comment on résout
7 cette quadrature d'un cercle qui est compliqué? Puis
8 je ne suis plus sûre que c'est un cercle, là, puis
9 je pense qu'il y a beaucoup de brisures dans le
10 cercle. Il manque des pédopsychiatres, ça, c'est
11 criant. Je pense que... Tout le monde nous l'a dit,
12 en tout cas. À moins que vous en connaissiez plus
13 qu'on en connaît, mais pouvez-vous nous parler de
14 ça, cette question de l'accès à ce monde?

15 R. Oui. Je vais juste faire une parenthèse avant. Je
16 pense qu'il faut aussi garder en tête ce que j'ai
17 mis de l'avant par rapport aux petits et la DPJ. On
18 parle des petits avec un trauma complexe. Dans ces
19 situations-là, la question de son intérêt est, en
20 général, plus simple que dans d'autres cas beaucoup
21 plus légers. Là, vous me demandez quel est le
22 problème du guichet d'accès en santé mentale? Le
23 manque de pédopsychiatres? Pouvez-vous...

24 Q. **[215]** Bien, parce que vous dites, et avec raison,
25 vous citez : « Des chercheurs ont judicieusement

1 recommandé qu'une évaluation standardisée des
2 troubles de santé mentale. » Ça, c'est des actes pas
3 mal réservés aux psychiatres, aux médecins puis aux
4 psychologues, d'après ce que je connais de la Loi
5 21. Et des traumatismes soient faits chez tout enfant en
6 contexte de protection de la jeunesse.

7 R. J'ai dit dépistage, dépistage. Au moins, s'assurer
8 au niveau du développement. Quand on a un petit
9 enfant, il faut quand même pouvoir le suivre, c'est
10 comme... Vous avez une fracture, on va prendre un
11 rayon-X puis parfois on va regarder, quelques mois
12 plus tard, si on a encore des douleurs, si la
13 fracture est consolidée. Mais des enfants pour
14 qui... un petit enfant de deux ans pour qui on
15 retient un signalement puis qui doit être déplacé,
16 il faut quand même avoir une photographie d'où il
17 est. Et ils sont tellement à risques de développer
18 toutes sortes de problèmes de développement qu'il
19 faut les voir.

20 Des fois, ça prend deux avant de se
21 dire : « Bien, il faudrait peut-être l'envoyer en
22 orthophonie. » Alors, je parle donc de dépistage. Je
23 n'ai pas parlé ou ne je n'ai pas voulu dire
24 « évaluation en profondeur », mais il faut quand
25 même avoir une évaluation du développement des tout-

1 petits, mais aussi un dépistage des troubles
2 d'apprentissage puis des problèmes de santé mentale.
3 Je parle de « dépistage ». Je ne pense pas
4 nécessairement que ça va à être fait par un
5 pédopsychiatre.

6 Q. **[216]** O.K., c'était peut-être ma question. J'ai
7 peut-être mal compris la notion d'évaluation
8 standardisée des troubles de santé mentale et des
9 traumas, mais je suis d'accord avec vous, moi, qu'il
10 faut qu'il y ait une bonne évaluation.

11 Maintenant, est-ce que vous trouvez qu'elle
12 est faite suffisamment? Ou si vous recommandez ça,
13 elle ne serait pas faite suffisamment et c'est peut-
14 être là que moi, je fais le lien avec « difficulté
15 du guichet d'accès en santé mentale » où vous dites
16 que ça, ça ne tourne pas rond, rond, rond.

17 R. Bien, là ce n'est plus tout à fait la même chose
18 parce que quand les enfants sont en protection, ils
19 ne sont plus sous le guichet d'accès en santé
20 mentale. Donc, dans le texte que j'ai remis,
21 aujourd'hui, je parle d'un dépistage et puis au
22 niveau de la santé mentale.

23 Là, si on s'en remet au guichet d'accès en
24 santé mentale, ce que j'ai voulu signifier
25 précédemment, c'est que le guichet, ça ne coule pas

1 toujours facilement, c'est-à-dire que... Les parents
2 vont vous dire que c'est très difficile. Et même,
3 pas juste les parents, même les médecins vont vous
4 dire que... Les pédiatres... les pédiatres collègues
5 vont vous dire que c'est extrêmement difficile
6 adresser un enfant en pédopsychiatrie ou au guichet
7 d'accès en santé mentale. C'est même difficile pour
8 moi. Si je le souhaite... Donc, je suis en bureau
9 privé puis j'estime que l'enfant doit être pris en
10 charge par une équipe, ce n'est pas facile non plus.

11 Alors, il y a des parents qui vont me faire
12 la remarque : « Bien, mon Dieu, c'est-tu une
13 barrière, l'accès? » On va essayer de limiter, pour
14 toutes sortes de motifs, là, pour s'assurer que
15 c'est bien quelque chose qui relève de la
16 psychiatrie. Mais j'aurais envie de dire,
17 parfois : Est-ce qu'on peut savoir si ça relève de
18 la psychiatrie? Toujours dans une première avenue.

19 Par exemple, tout ce qui aurait trait au
20 TDAH, ça ne serait pas vu en santé mentale. Mais des
21 fois, il y a des enfants qui sont adressés pour
22 TDAH, puis en fait, ils ont un trouble du spectre de
23 l'autisme. Leur problème d'attention, c'est autre
24 chose.

25 Il m'est arrivé, dans ma pratique, d'avoir

1 des enfants refusés au guichet d'accès en
2 psychiatrie parce que ce jeune-là était déjà...
3 recevait déjà des antidépresseurs par son médecin.
4 Le médecin de famille qui était débordé puis qui
5 voulait avoir un avis. Puis on disait : « Bien, non,
6 tu as des soins. Tu reçois des antidépresseurs. »
7 Alors, je pense qu'il y a des problèmes importants
8 de ce côté-là.

9 Q. [217] Êtes-vous d'accord avec le fait,
10 effectivement, qu'il manque et de pédopsychiatres et
11 de psychologues? Ou vous ne sentez pas,
12 nécessairement, que c'est un problème d'effectifs,
13 aussi? Ou...

14 R. Écoutez, je ne suis pas capable de vous le dire. Je
15 pense qu'il manque de soignants, il manque de
16 psychologues, il manque beaucoup de services à la
17 première ligne. Il y a beaucoup qui a été redonné à
18 la première ligne, puis je pense qu'ils sont
19 débordés.

20 À l'époque, en première ligne, on pouvait
21 adresser un enfant et puis il y aurait un suivi en
22 psychologie d'une année. Maintenant, c'est des
23 épisodes de services. Alors, ils vont avoir cinq,
24 dix (10) rencontres. Puis après, il faut attendre
25 trois mois avant d'en avoir une autre. Peut-être que

1 dans certaines situations, c'est tout à fait
2 approprié, mais dans d'autres, ce n'est pas
3 approprié. Les enfants ont plus de besoins. Alors,
4 qu'est-ce qui va arriver? Bien, ces enfants-là vont
5 arriver chez leur médecin puis on va leur prescrire
6 de la médication. Est-ce que c'est ça... Ce n'est
7 pas ce que nos guides de pratique recommandent. Il y
8 a bien des choses à faire avant d'en arriver à de la
9 médication pour un enfant qui a un trouble anxieux
10 ou un trouble dépressif.

11 Q. **[218]** Et vous dites, vous êtes têtue. Vous avez dit
12 ça, tout à l'heure, par rapport aux médicaments en
13 voulant dire : « Je vais en profondeur. » Est-ce que
14 c'est ça, un peu, notre problème de société? On n'a
15 plus le temps, puis le TDAH, c'est l'espèce de
16 parapluie où on met beaucoup, beaucoup de
17 diagnostics en dessous de ça?

18 R. Bien, je pense que... Mon Dieu, que vous m'emmenez
19 sur toutes sortes de sujets, mais il y a un mot que
20 j'aurais envie de dire, c'est « imputabilité ». Si
21 j'estime que mon patient de quatre ans, il n'a pas
22 besoin de Ritalin, mais il a besoin d'être sécurisé
23 dans son milieu, il a besoin de soins parent-enfant.
24 Est-ce que je dois lui donner de la médication parce
25 qu'il n'a pas les services à temps?

1 Bien, moi, je ne vais pas lui donner de la
2 médication. Je vais essayer que cet enfant-là puisse
3 avoir des soins. Mais ce serait beaucoup plus
4 rapide. Après, je pense que c'est avec nos valeurs
5 et puis notre intégrité. Qu'est-ce qu'on fait de
6 tout ça?

7 Q. **[219]** Hum. On ne résoudra pas tout ça, aujourd'hui.

8 R. Non.

9 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

10 Merci d'essayer.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci. On poursuit avec Andrés Fontecilla.

13 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

14 Q. **[220]** Bonjour, Docteur Lapierre. Écoutez, à vous
15 entendre, je serais tenté de vous poser une
16 question. Dans votre pratique, malgré ce que la Loi
17 dit, l'article 3 et 4 dont vous avez faits mention.
18 Dans la pratique, croyez-vous que... Comment les
19 choses se passent réellement, là? L'intérêt de
20 l'enfant est subordonné à l'intérêt des parents
21 biologiques?

22 R. Dans la réalité, bien, je pense que dans plusieurs
23 cas, on a été confronté à ça. Mais j'aurais envie de
24 vous dire une chose que rapportais souvent à la
25 maison, à l'époque où j'allais très fréquemment au

1 Tribunal. Je disais à mes enfants : C'est plus
2 facile de se faire écouter par un juge que de se
3 faire écouter par ses enfants. Alors, voilà. Bon,
4 puis ils n'étaient pas si pires que ça, là.

5 Q. **[221]** Non, je comprends bien. Toujours...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Ça saisit grand-papa.

8 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

9 Tout à fait, tout à fait.

10 Q. **[222]** Toujours concernant la question de l'idéologie
11 parentale dont vous faites mention, là. Pensez-vous
12 qu'on devrait avoir un recours plus... Avoir un
13 recours plus souvent à l'adoption? Et que pensez-
14 vous des différentes modalités qui pourraient être
15 rajoutées à la conception classique de l'adoption,
16 qui implique une coupure radicale et à long terme
17 avec les parents biologiques? Est-ce qu'on devrait
18 aller dans cette voie-là?

19 R. C'est parce que ça fait longtemps que je n'ai plus
20 cette littérature-là en tête, là, mais de mémoire,
21 je pense qu'en France... En tout cas, il y a des
22 endroits où l'adoption peut se faire sans une
23 rupture de liens. Je pense que ce qui est important,
24 adoption ou placement à long terme, c'est aussi la
25 gestion des contacts avec le parent. Est-ce que

1 l'adoption ou un placement à long terme avec des
2 contacts qui sont réguliers, adéquatement ou tout
3 simplement suspendus quand ils ne sont pas
4 nécessaires suffit? Je pense qu'il faut que dans la
5 tête de l'enfant, il soit sécurisé. Que chaque
6 année, on ne va pas retourner au Tribunal pour re-
7 décider de la situation. Quand la situation est
8 claire, parce qu'elle l'est parfois. Alors, dans ces
9 moments-là, je pense que c'est important de statuer
10 rapidement, en effet.

11 La Loi impose, d'ailleurs, des délais. Si je
12 me rappelle bien, si on a en bas de deux ans, il
13 faut que ce soit une année, je crois? Ça peut quand
14 même être long, un an, quand on a six mois. Hein?
15 Passer de six mois à douze (12) mois, puis après,
16 retourner dans son milieu.

17 Donc, je pense, encore une fois, que plus
18 l'enfant est jeune, plus il faut être vigilant et
19 puis plus il faut mettre le paquet pour faire du
20 traitement. Mais des fois, il n'y en aura pas, de
21 traitement possible, avec certains parents,
22 malheureusement. Alors, on est mieux de traiter ces
23 petits enfants là pour qu'ils deviennent des parents
24 adéquats quand ils seront plus grands.

25 Q. **[223]** Toujours en lien avec cette question-là. Donc,

1 vous mettez beaucoup l'accent sur la continuité des
2 liens pour un enfant, surtout très jeune. Et la
3 question des impacts de la valse des déplacements,
4 retours, et caetera, là. Est-ce que vous avez une
5 opinion sur la question des placements maximaux? Et
6 est-ce que vous pensez qu'il y aurait un modèle qui
7 serait meilleur, qui pourrait améliorer la situation
8 actuelle?

9 R. Que les délais actuels...

10 Q. **[224]** Oui.

11 R. ... qui ont été? Bien, j'aurais envie de
12 dire : Encore faudrait-il qu'ils soient respectés,
13 parce qu'ils ne le sont pas tout le temps, pour de
14 nombreuses raisons. Et ces délais-là sont une
15 indication. On n'est pas obligé de se rendre là.
16 Donc, encore une fois, qu'est-ce qui est dans la
17 tête de la DPJ, des intervenants, des juges, hein?
18 La nécessité de comprendre le pourquoi de ces
19 délais-là, dans le développement puis la formation
20 de la personnalité de l'enfant. C'est ça qui est
21 important.

22 Alors, est-ce que j'aurais... Je n'ai pas
23 autre chose que ça à vous offrir, mais je pense que
24 déjà, avec tout ça, comme avec l'article 3 et avec
25 l'article 4, on a ce qu'il faut pour travailler dans

1 l'intérêt de l'enfant. Donc, c'est au-delà de ça, la
2 problématique. Ce n'est pas changer la Loi qui va,
3 peut-être, la clarifier. Il n'y a pas de souci à
4 clarifier la Loi, mais je pense que le problème est
5 au-delà de ça.

6 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

7 Je vous remercie.

8 R. Je n'ai pas l'impression d'avoir beaucoup réponses à
9 vos questions. Hein?

10 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

11 C'est correct.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Mais je pense que c'est un sujet où on est tout le
14 monde en réflexion. C'est comme on est dans des eaux
15 grises encore, des fois un peu foncées, et puis on
16 recule. Ça fait que c'est tout à fait normal, vous
17 nous aidez dans notre réflexion.

18 Q. **[225]** Et là-dessus, je vous emmène à une question,
19 c'est... Je comprends, vous parlez de l'idéologie du
20 lien parental puis je comprends, effectivement, que
21 ce n'est pas toujours en cohérence avec l'intérêt de
22 l'enfant. Est-ce que, d'après vous, notre société
23 est prête à ce qu'on questionne cette idéologie du
24 lien parental?

25 R. Bien, je pense que oui. Je pense que oui.

1 Q. **[226]** Parce que c'est sûr qu'il y a toujours une
2 discussion sous-jacente... bon. Puis on a eu des
3 témoignages de jeunes adultes, maintenant, qui nous
4 ont dit : « On m'a retourné. Je suis retourné dans
5 ma famille d'accueil. J'étais bien, on m'a
6 retourné. » Bon, on a entendu ça, ça fait que c'est
7 sûr que ça nous reste dans la tête puis on se pose
8 des questions. C'est pour ça que, des fois, j'en
9 profite pour solliciter des gens d'expérience, comme
10 vous, puis de voir, est-ce que socialement, on est
11 rendu là aussi?

12 R. Bon, je n'ai pas à amener, je n'amenerai pas de cas
13 cliniques précis, mais je vous raconterais des cas
14 cliniques précis. Puis docteur Fortin et docteur
15 Yvon Gauthier en ont dans l'article tellement
16 célèbre, là. Et c'est des exemples qu'on vit tous
17 les jours. On va raconter une histoire pareille à
18 n'importe qui, et il n'y a personne dans mon
19 entourage qui va dire : « Bien, je pense que tu
20 devrais retourner l'enfant dans son milieu. » Mais
21 moi, je pense qu'il faut penser, encore une fois,
22 que ces enfants-là vont devenir des adultes, puis
23 que les aider pendant qu'ils sont enfants, bien, ça
24 va peut-être éviter que la situation se répète...

25 Q. **[227]** Oui.

1 R. ... encore, à l'infini. Donc, je pense que si les
2 gens, on leur raconte qu'est-ce qu'il en est, dans
3 quels milieux, ils se retrouvent. Le petit enfant,
4 je n'ai pas idée que les gens vont dire : « Bien,
5 non, tu devrais le retourner. » Non. Ce monsieur-là
6 qui ne connaît pas cet enfant-là de quatre ans, qui
7 est tellement déstabilisé, peut-être que ce n'est
8 pas le moment pour qu'il y ait des contacts. Peut-
9 être il faudrait attendre que l'enfant, son père
10 biologique, là, il exprime avoir un intérêt. Comme
11 un enfant adopté, finalement. On va attendre que
12 l'enfant ait quatorze (14) ans puis qu'il
13 dise : « Moi, j'aimerais ça te rencontrer. Est-ce
14 que c'est possible? » Mais pourquoi imposer ça?

15 Donc, moi, je pense que si les gens étaient
16 informés de ce qui se passe, ils ne seraient pas
17 d'accord avec l'idéologie du lien, dans la mesure
18 où... Ils ne seraient pas d'accord de laisser ces
19 enfants-là dans des milieux problématiques.

20 Q. **[228]** Hum, hum. Oui, dans la mesure où on est
21 toujours dans l'intérêt de l'enfant. Voilà. Alors,
22 il reste une question avec Jean-Marc Potvin.

23 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

24 Q. **[229]** Docteur, surtout sur le même thème. Je suis
25 un peu surpris de vous entendre sur le fait que vous

1 constatez que les intervenants en protection de la
2 jeunesse agissent vraiment en fonction de
3 l'idéologie des liens du sang. Il y a eu tout un
4 travail qui a été fait et des changements de
5 pratiques autour d'un cadre de référence sur les
6 projets de vie. Je ne mets pas en doute ce que vous
7 dites, par ailleurs, là, mais c'est tout un travail
8 pour justement aller plus sur une base clinique et
9 scientifique, plutôt que sur une base d'idéologie.

10 Mais je sais que c'est fort, les idéologies,
11 chez les personnes. Puis dans tous les systèmes, ça
12 perdure. Puis ce que je me demandais, c'est, par
13 exemple, la clinique de Sainte-Justine sur
14 l'attachement, bien, ça a été repris par une équipe
15 spécialisée d'évaluation des compétences parentales,
16 à Montréal, de tous les enfants, (inaudible) de
17 Projet de vie, zéro-cinq ans doivent être scrutés à
18 la loupe et leurs parents là, sous l'angle des
19 enjeux d'attachement, justement.

20 Donc, à différents endroits, il y a eu des
21 choses qui ont été faites, justement, pour éviter
22 ces dérives-là. Est-ce qu'il pourrait y avoir des
23 écarts de pratiques d'une région à l'autre, au
24 Québec? Ou...

25 R. Je pense que oui. Moi, j'ai entendu parlé de

1 cliniques d'évaluations des compétences parentales
2 qui ont vraiment perdu beaucoup de personnel suite
3 aux mises à la retraite et autres. Puis les
4 éducateurs qui étaient extrêmement formés pour
5 évaluer les compétences parentales ont été remplacés
6 par des gens qui n'avaient pas vraiment de
7 formation. Alors, tout ça, c'est dans un centre
8 jeunesse, en particulier. Donc, je suis persuadée
9 qu'il y a des écarts de pratiques et je suis
10 persuadée, encore une fois, que la connaissance,
11 elle est là, à l'intérieur des centres jeunesse.
12 Mais je peux vous assurer que dans beaucoup de cas,
13 on n'a pas l'impression que ces choses-là sont mises
14 en oeuvre et je ne sais pas pourquoi. Alors, je ne
15 pense pas que les gens se proclament de l'idéologie
16 du lien parental. Il y en a qui en ont conscience,
17 mais je pense que ça peut faire partie du problème.
18 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

19 Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci, Docteure Lapierre. Ça clôture cette première
22 semaine avec des chercheurs, des médecins comme
23 vous, des gens chevronnés, pour nous aider à
24 réfléchir, et on va partir avec ça. Quand je dis
25 « on va partir », c'est parce que la semaine

1 prochaine, on commence les forums citoyens, les
2 forums avec les intervenantes et intervenants aussi.
3 Alors, c'était important pour nous d'avoir tout ce
4 bagage-là, puis on termine bien la semaine avec
5 vous. Merci infiniment, Docteure Lapierre.

6 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

7 Merci beaucoup.

8 R. Merci beaucoup.

9

10 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

11

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignées, **DIANE BEAUCHAMP**, et **ODETTE**
4 **GAGNON**, sténographes officielles, dûment
5 assermentées, certifions sous notre serment d'office
6 que les pages qui précèdent sont et contiennent la
7 transcription fidèle et exacte des notes recueillies
8 au moyen de l'enregistrement numérique, le tout hors
9 de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit
10 enregistrement, le tout, conformément à la Loi.
11 Et nous avons signé,

12

13

14

15

16 **DIANE BEAUCHAMP**

17

18

19

20

21

22

23 **ODETTE GAGNON**